Saint-Pierre et Miquelon
Collectivité Territoriale

Schéma de Développement Stratégique : Plan 2015-2020

Le projet territorial en actions

Saint-Pierre & Miquelon
FRANCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Table des matières

Diagnostic 3

Introduction 3

Une première programmation du SDS pour affirmer les forces du territoire 7

La capacité de mise en mouvement et d'engagement des acteurs 7

Le capital force du tourisme et de la culture 9

Une gamme d'équipements et de services territoriaux en appui d'une stratégie de développement 13

La capacité d'adaptation et de projet des entrepreneurs locaux et les opportunités économiques 16

Une vulnérabilité structurelle de l'archipel 19

Mutations démographiques et vieillissement de la population 19

Un territoire encore enclavé 21

Une structure économique insuffisamment diversifiée et très marquée par la commande publique 24

Une image territoriale à parfaire et une stratégie marketing à construire 25

Conclusion 27

Section stratégique 31

Axe 1 : Attractivité pour les investisseurs 31

Contexte 31

Ambitions et objectifs 33

Le programme opérationnel 34

Dispositif et suivi d'évaluation de l'axe attractivité 36

Axe 2 : Tourisme durable 38

Contexte 38

Ambitions et objectifs 40

Le programme opérationnel 41

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'axe tourisme durable 43

Axe 3 : Culture et développement 46

Contexte 46

Ambitions et objectifs 47
Le programme opérationnel 48
Dispositif de suivi et d'évaluation de l'axe attractivité 49
Axe 4 : Energie durable, pilier d'un aménagement intégré du territoire.....51
Contexte 51
Ambitions et objectifs 53
Le programme opérationnel 54
Dispositif de suivi et d'évaluation de l'axe énergie durable.....55
Axe 5 : Stratégie d'innovation et expérimentations territoriales.....57
Contexte 57
Ambitions et objectifs 59
Le programme opérationnel 60
Dispositif de suivi et d'évaluation de l'axe innovation.....61
Annexe : fiches actions..... 63

Diagnostic

Introduction

L'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, situé dans l'Atlantique nord-ouest à 25 km des côtes de Terre-Neuve, aux abords du golfe du Saint-Laurent face au Canada et à 4600 km de la France (Paris), se compose de trois îles principales : Saint-Pierre (26 km²), Miquelon (110 km²) et Langlade (91km²) toutes deux reliées par un long isthme sableux.

Territoire historique des grandes pêches du Nord qui vaut à sa population ses origines basques, normandes et bretonnes, il est le premier lien géographique de proximité de la France et de l'Europe avec l'Amérique du Nord.

Cette situation particulière, à travers les siècles, du « Grand Dérangement» des populations acadiennes jusqu'à la période de la Prohibition, a conduit sa construction et sa congruence pour faire de Saint-Pierre-et-Miquelon une terre de France singulière, authentique, entière.

Tout au long de son histoire, l'Archipel a été marquée par une relation de dépendance tant économique que culturelle à la pêche, notamment la pêche à la morue, et aux activités portuaires et services d'avitaillement induits.

Depuis le moratoire de 1992, ce secteur est sinistré et ne représente plus que 1,5% de la valeur ajoutée totale. Au-delà des impacts en termes de déprise majeure, la fin de ce modèle économique et social a également porté atteinte à l'identité du territoire, enrayant sa capacité à se projeter et à s'envisager de nouvelles alternatives de développement.

Si la commande publique, de par les grands travaux en aménagement et en équipements du territoire conduits ces vingt dernières années, a permis de produire un schéma de substitution partiel à la pêche en appuyant le développement de la filière du bâtiment et les travaux publics, elle ne peut pas être pour autant une réponse pérenne à la durabilité du territoire.

En outre, elle a placé l'Archipel dans un nouveau cercle de dépendance alors que le territoire a prioritairement besoin et nécessité de conduire et de parachever un travail de résilience ; ceci afin de permettre à l'ensemble de ses parties prenantes de s'ouvrir collectivement et de manière concertée vers une réflexion sur l'exploration de leurs ressources propres, la construction prospective des valeurs ajoutées accessibles et la libre détermination de leurs choix de développement.

C'est dans ce contexte et au regard de cet enjeu de relancer progressivement l'économie et d'établir une politique de développement partagée que la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est dotée en décembre 2009 d'un Schéma de Développement Stratégique 2010-2030.

Si la finalité stratégique du Schéma recouvre plusieurs objectifs, le principal défi réside dans l'impérative nécessité, à travers une mobilisation d'ensemble, d'offrir aux jeunes de l'Archipel de pleines perspectives d'avenir, des perspectives d'emplois durables et d'épanouissement sur un territoire à vivre.

Un projet territorial en réponse aux enjeux locaux.

La relance économique durable et l'affirmation de la capacité territoriale à produire son développement passe par la mise en œuvre à long terme du Schéma de Développement Stratégique. Pour renforcer la cohérence et les synergies entre fonds nationaux et fonds européens consacrés au développement économique, le Conseil territorial s'est donc doté d'une politique de développement intégrée. Le Schéma de Développement Stratégique, parce qu'il est l'outil qui fixe l'orientation et propose une planification pluriannuelle opérationnelle d'investissements et de soutien aux initiatives, permet à la Collectivité Territoriale de conduire dans le temps un développement durable du territoire. Par ailleurs, en fonction des évolutions du contexte socio-économique et de l'environnement de l'Archipel, le SDS, de par sa construction en tranches de programmation, reste un outil souple et sujet à adaptations.

Adopté en 2009, le Schéma de Développement Stratégique 2010-2030 est structuré autour de cinq axes stratégiques interdépendants :

- Accentuer et accélérer l'insertion de l'Archipel dans l'environnement économique régional et international
- Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande à travers
- Promouvoir et valoriser les ressources humaines, renforcer la cohésion sociale
- Conduire un aménagement durable et équilibré du territoire
- Mettre en œuvre une gestion performante du Schéma

Le SDS prévoit un premier Document d'Application focalisé sur les mesures et actions prioritaires pour les premières années de mise en œuvre. Ce document spécifie des objectifs pour chacun des axes et les moyens financiers disponibles.

Pour la seconde de période programmation (2015-2020), le Comité de suivi du SDS a choisi de cibler plus précisément des axes prioritaires de développement, dont le potentiel et les synergies permettraient d'optimiser l'impact de l'intervention publique :

- **Sur l'axe 1 : Attractivité du territoire pour les investisseurs**
- **Sur l'axe 2 : Tourisme durable**
- **Sur l'axe 3 : Culture et développement (dont célébrations du bicentenaire)**
- **Sur l'axe 4 : Énergie durable, pilier d'une gestion intégrée du territoire**
- **Sur l'axe 5 : Stratégie d'innovation et expérimentations territoriales**

Un effort financier partagé.

L'Union européenne constitue un partenaire privilégié du développement économique avec le Fonds Européen de Développement auquel les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) sont éligibles. Sur le premier plan d'action, un appui budgétaire général de 20,6 millions d'euros (10ème FED) a permis d'engranger de premiers succès sur le front du tourisme. A partir de 2016, la Collectivité souhaite mobiliser l'allocation indicative du 11ème FED sur le secteur du tourisme durable, intimement lié à l'accessibilité par voie maritime.

De son côté, l'État français a participé à de nombreuses actions, généralement inscrites au Contrat de Développement État 2007-2013. Le Contrat de Développement conclu avec l'État prévoit une série d'actions qui visent à soutenir les voies de diversification économique et renforcer les infrastructures et les capacités administratives indispensables au développement durable. La grande majorité des crédits correspond à des dépenses incontournables sans lesquelles la vie économique et sociale de l'Archipel serait rendue nettement plus problématique. De même, sur la période 2015-2018, l'État a prévu de maintenir son effort à hauteur d'environ 3 millions d'euros par an en soutenant des projets dans des secteurs variés comme la filière agroalimentaire (23% des fonds budgétés), la filière tourisme (16% des fonds), et le développement numérique (4%). Des projets transverses soutiennent la diversification économique comme la formation professionnelle (15%) et le financement accordé à la pépinière d'entreprises et à l'observatoire économique (5%). Le reliquat est absorbé par les dépenses relatives aux infrastructures (digues, barrage de la Vigie) et aux déchets.

Une ingénierie territoriale qui prend forme, avec un appui technique en phase d'élaboration.

Cinq années après son lancement et le déploiement de la première tranche d'opérations, s'engage la réflexion sur la construction de la seconde phase clé du Schéma avec l'élaboration du plan d'action 2015-2020.

Tout en maintenant un processus d'ingénierie de développement territorial novateur et en garantissant une démarche de construction participative et concertée telle qu'elle a prévalu en 2009 lors de l'élaboration première du SDS, le challenge de cette nouvelle étape du projet de territoire est de transformer le principe d'un développement possible en projets de réussite pérenne permettant la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire autour d'orientations politiques affirmées et incarnées.

La présente mission d'Assistance Technique s'inscrit dans cette temporalité et dans cet attendu de détermination de la nouvelle programmation du SDS pour les cinq années à venir.

Elle confirme également la volonté des Autorités de Saint-Pierre-et-Miquelon d'articuler stratégie de développement, cohérence territoriale durable et appuis institutionnels, techniques et financiers.

Le travail conduit collaborativement entre les experts de la mission, l'équipe coordination du Schéma de Développement Stratégique et les élus et responsables de la Collectivité s'est attaché à :

- tirer les enseignements de la première programmation du SDS, tant dans sa dimension de soutien à l'investissement que dans son animation,

- délimiter et fixer le cadre d'orientations stratégiques de cette nouvelle séquence du SDS,

- élaborer une méthodologie visant l'appui à l'émergence de projets et d'initiatives à travers l'organisation d'un dispositif participatif de concertation territoriale,

- appuyer l'affirmation objectivée des cibles et priorités de développement en privilégiant les segments générateurs d'effets de leviers potentiels entre filières et acteurs,

- formaliser une architecture stratégique et le plan d'action induit,

- proposer et soutenir la mise en place d'une organisation des ressources humaines au sein de la Collectivité garantissant le pilotage tant du SDS que de chacune de ses fiches-actions,

- accompagner le territoire dans une appropriation progressive d'une stratégie d'amélioration continue reposant sur des outils et méthodes d'évaluation centrés sur l'adaptation des actions et projets.

Le document présenté, au regard de l'ensemble des rencontres d'acteurs menées et des séquences de production collective conduites au cours du second semestre 2014, sans être un travail de diagnostic à proprement parler, reprend les éléments significatifs et porte en analyse les facteurs conduisant à l'élaboration de la stratégie de cette nouvelle programmation du SDS 2015-2020.

Une première programmation du SDS pour affirmer les forces du territoire

La mise en place d'un Schéma de Développement Stratégique pour l'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon augure d'une nouvelle approche tant politique que sociétale dans la manière d'aborder les questions premières d'un territoire ; à savoir, le sens et le cap à donner à son développement, son devenir.

Résultat d'un long processus de réflexion et de décision, le SDS est le fruit d'une démarche première et novatrice pour le territoire l'engageant dans une construction prospective de type « bottom up », consacrant les approches participatives et les dynamiques de réseau.

En toute logique, sa première phase de programmation s'inscrit dans un cycle à la fois d'exploration mais aussi d'apprentissage ; exploration de l'identité, des ressources et des opportunités du territoire, apprentissage des incidences complexes des jeux d'acteurs dans un contexte de transformation du paradigme et des schémas organisationnels et de pilotage nécessaires à toute mise en place de projet.

Pour autant, cette phase est nécessaire pour permettre à un territoire de gagner en capacité de concertation, en appropriation méthodologique, en maturité politique.

Ainsi, les premières années de mise en œuvre du Schéma de Développement Stratégique ont révélé des facteurs de force qui sont autant de ressources d'appui et de moteurs de croissance et d'énergie sur lesquels faire reposer l'affirmation et le ciblage de la stratégie territoriale et la prochaine programmation.

La capacité de mise en mouvement et d'engagement des acteurs

L'élaboration du SDS a permis d'introduire une nouvelle pratique du développement en favorisant une dynamique participative impliquant notamment les élus, les partenaires publics et le secteur privé, qu'il soit secteur associatif ou entreprises privées.

L'ensemble des parties prenantes s'est trouvé relié autour d'un même objet commun, celui de la construction partagée d'un renouveau territorial.

Pour ce faire, les promoteurs et acteurs pilotes du SDS ont proposé et initié, tout au long du processus (de l'élaboration d'un diagnostic jusqu'à la formalisation d'une maquette stratégique), des espaces de travail et de réflexion collaboratifs et une dynamique d'animation territoriale interactive plaçant chaque acteur en situation de créativité et de responsabilité dans la démarche de construction de projet.

Cette mobilisation d'ampleur inédite a ouvert de nouveaux espaces de concertation et de reconnaissance entre acteurs, libérant de manière productive les ressentis et les aspirations quant à l'évolution du contexte local et des modes de fonctionnement sur l'Archipel.

L'ensemble des productions et des débats ont ainsi permis :

- d'objectiver la lecture et la compréhension du territoire, notamment sur la réalité des débouchés et d'une relative faible probabilité de relance de la filière pêche, facilitant ainsi l'engagement dans l'analyse d'autres pistes de développement économique,
- d'affirmer l'existence d'autres scenarii possibles pour permettre la création d'emplois locaux et la projection des jeunes générations,
- d'identifier des initiatives novatrices et des suggestions de projets volontaires,
- d'envisager des combinaisons et des croisements d'acteurs et de filières pour générer de la valeur ajoutée entrepreneuriale et territoriale,
- d'amorcer une mutation du territoire dans la réappropriation de ses ressources et caractéristiques intrinsèques.

A travers cet exercice, une énergie humaine différente s'est mise en mouvement sur l'Archipel.

Également, s'est affirmée progressivement une nouvelle génération d'hommes et de femmes, prête à relever le pari de projeter un territoire vers un développement délibérément choisi.

Cette génération, qui regroupe tant des élus, des chefs d'entreprise de tous secteurs, des investisseurs et initiateurs de projets, des responsables professionnels, des agents et cadres des collectivités et des établissements publics, des acteurs associatifs, n'est pas tant en soi une classe d'âges spécifique. Elle a pour trait premier spécifique de réunir et de relier, dans les rôles et missions qui sont les leurs, des acteurs prêts à entreprendre ; c'est à dire, prêts à s'engager dans des actions longues et complexes et à investir des espaces de rencontre et de confrontation pour apprécier et évaluer l'ensemble des idées du territoire et relayer un message politique positif d'une stratégie de développement.

Acteurs révélés par la construction du SDS, ils sont attendus en posture comme des forces motrices de l'enclenchement de la nouvelle programmation et la construction du territoire à moyen terme.

Le capital force du tourisme et de la culture

Les contraintes, réalités et limites des secteurs productifs présents sur l'Archipel ont conduit la Collectivité et les acteurs du développement à porter l'attention sur le secteur tertiaire et ses potentialités d'effet d'entraînement et de dynamisme, et notamment le potentiel de développement d'un tourisme durable.

Une force économique en devenir

Selon l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer (IEDOM), l'activité touristique concerne directement ou indirectement près de 10% de la population active de l'Archipel dans des secteurs aussi divers que l'hôtellerie, la restauration, les activités culturelles, l'artisanat ou le transport.

Sur ces dernières années, elle consacre par ailleurs des investissements importants et devient ainsi un facteur inclusif du développement d'entreprises ou de créations d'activités.

Poids du secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans la démographie des entreprises

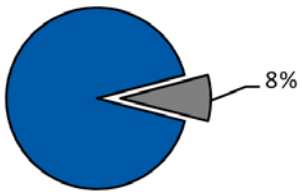

Source IEDOM

Cependant, alors que le Comité Régional au Tourisme travaille en étroite collaboration avec le service de la Police Aux Frontières (PAF), les changements de méthodes récurrents dans la collecte des données chiffrées et de statistiques empêchent l'évaluation exacte, d'une part, de la fréquentation touristique et d'autre part, de son impact économique. Cela s'illustre avec l'exemple de la PAF qui a cessé, en février 2014, d'émettre les fiches de renseignements aux ressortissants français, rendant ainsi impossible d'identifier les raisons du voyage, qu'elles soient professionnelles, familiales ou touristiques.
Il ne sera donc guère étonnant de voir les chiffres du tourisme diminuer étant donné que les français de passage sur le territoire ne sont aujourd'hui plus comptabilisés.

Sur ce point, l'application de la taxe de séjour, outre ses avantages budgétaires, pourrait accroître en partie la visibilité de l'impact du tourisme.

Nombre de touristes entrés sur l'archipel

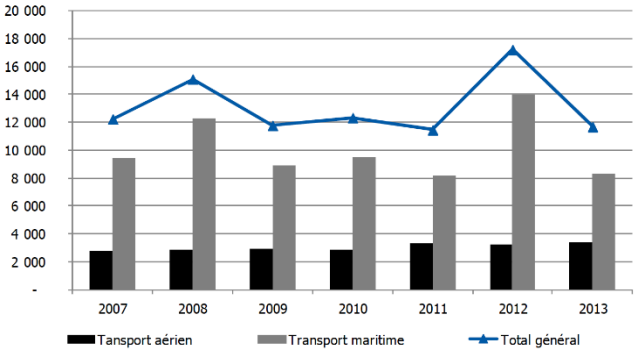

Source : IEDOM / Police aux Frontières

Avec 17.210 personnes, le nombre de visiteurs (non-résidents) entrés sur l'archipel en 2012 au titre de l'activité touristique connaît une augmentation exceptionnelle de 50,3% par rapport à l'année 2011, du fait essentiellement du tourisme de croisière (le nombre de croisiéristes accueillis est multiplié par 5,4).

Toutefois, à ce stade d'organisation du territoire, ce développement reste fragile et sujet à variations non négligeables. Ainsi, en 2013, les chiffres enregistrent un important repli par rapport à l'année précédente (soit une diminution de 32,2%) avec seulement 11.700 visiteurs (non-résidents). Cette baisse s'explique par le recul du tourisme de croisière (2.060 voyageurs croisiéristes en 2013 contre 5.686 en 2012), exceptionnellement élevé en 2012. A l'inverse, le tourisme d'affaires progresse de 3,3%.

La grande majorité des touristes entre sur le territoire par la voie maritime (de 70 à 85%), à l'exception des voyageurs d'affaires qui utilisent à 97% la voie aérienne ; caractéristique qui impacte une nécessaire et attendue régularité et qualité de la desserte maritime de l'Archipel.

Les liens historiques et la proximité entre Saint-Pierre-et-Miquelon, les Provinces Atlantiques (principalement anglophones) ou encore les zones francophones du Canada (Québec, Acadie) génèrent chaque année de nouvelles entrées de touristes, tout comme le développement économique de la région de Terre-Neuve-et-Labrador qui provoque une augmentation du nombre de visiteurs en provenance de cette région. De par sa proximité géographique et les facteurs d'attrait révélés, le marché canadien, cible privilégiée, laisse entrevoir une opportunité territoriale de développement de court terme de premier ordre pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

En outre, le renforcement du secteur du tourisme, au-delà de son impact direct en emplois spécifiques, a pour particularité intrinsèque de générer un effet levier conséquent sur bon nombre d'autres catégories d'activités économiques. Ainsi, par exemple, dans le cadre de la première programmation du SDS, les initiatives accompagnées par la collectivité ont permis de chiffrer cet effet sur le BTP à 7 pour 1. En

effet, pour 1 M€ de fonds publics investis par la Collectivité dans l'hôtellerie, ce sont plus de 7 M€ d'investissements privés réalisés sur l'Archipel depuis 2008. A ce titre, le tourisme est un levier de croissance opportun à saisir pour amorcer une stratégie de redimensionnement des activités économiques.

Des projets de diversification et d'amélioration de l'offre touristique enclenchés

L'implication du secteur privé a ainsi eu pour conséquence première l'amélioration et l'extension en gamme de l'offre d'hébergement, avec l'ouverture des hôtels Nuits Saint-Pierre et Jacques Cartier et des opérations de rénovations d'établissements existants (l'Hôtel Robert par exemple). Sur Miquelon, illustration complémentaire, la création de l'Auberge de l'Île constitue une autre nouvelle offre attractive.

A la fin 2014, l'Archipel compte au total une capacité d'accueil de 132 chambres.

Bien que la moyenne des nuitées par touriste reste estimée encore relativement faible, l'offre d'hébergement peut afficher des limites en haute saison.

Parallèlement, l'offre en restauration s'est également étoffée (neuf établissements étant ouverts tout au long de l'année, contre un creux à quatre établissements en 2008).

Autant d'engagements d'acteurs et d'investisseurs sur ce segment du tourisme, soutenus en ce sens à la fois par l'appui et l'abondement de la Collectivité d'une part et par les réflexions et les orientations stratégiques indiquées par le Schéma de Développement Stratégique d'autre part.

Ce renforcement sectoriel reste une source d'opportunités aujourd'hui, notamment de par la nécessaire poursuite du renforcement qualitatif et de la diversification de l'offre d'hébergement (autour des habitats légers de loisirs, chambres d'hôtes ou pensions de famille, et établissements de haut de gamme en réponse aux attentes de nombreux voyageurs nord-américains et au tourisme d'affaires) mais aussi pour soutenir et conforter les mises en mouvements des acteurs et investisseurs qui ont nourri et amplifié l'incidence de la première tranche opérationnelle du SDS.

Un territoire riche de son patrimoine, de son histoire et de sa culture

Plus que de ses atouts, il est plus exact de faire état d'une identité et d'une authenticité de valeur en ce qui concerne le patrimoine, les patrimoines de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Fort de son histoire et de ses origines, l'Archipel reste un berceau d'accueil pour les régions qui l'entourent. Terre d'asile lors du « Grand Chambardement » qui a marqué la déportation de populations acadiennes au 18ème siècle, carrefour de trafics durant les temps de la Prohibition, port de halte et d'avitaillement pour nombre de pêcheurs du Grand Nord, Saint-Pierre-et-Miquelon a toujours cultivé ouverture au monde et hospitalité.

Terre naturelle d'exception et de contrastes sauvages dans ses paysages, entre criques rocheuses, landes et forêt boréale, Saint-Pierre-et-Miquelon, terre ultramarine à quelques encablures des côtes canadiennes, offre tous les reflets de la culture de France, arts, culture, gastronomie, tout en les combinant avec un certain art de vivre local, dans lequel la solidarité, la convivialité et la simplicité paisible se déclinent au quotidien.

Des traits d'architecture spécifique aux folklores et traditions liées aux origines de ses premiers occupants, basques notamment, c'est un territoire dans son ensemble qui fait corps et sens.

Cette marque de caractère singulier, pour lequel les populations sont en attachement vécu, peut être un vecteur d'image à part entière mais surtout une ressource intrinsèque à valoriser dans le cadre du développement touristique projeté et accompagné par la Collectivité.

Moteur d'attractivité certain pour une fréquentation touristique renforcée, la culture et le patrimoine saint-pierrais et miquelonnais n'en sont pas moins des facteurs de mobilisation, d'implication et de dynamisme pour les populations locales, et ce dans une logique intergénérationnelle, participative et sensible.

En l'espèce, ce bien commun qu'est l'identité est un support d'appartenance et de reconnaissance déjà partagé par toutes les parties prenantes s'engageant dans la démarche du SDS. Sa communication et le renforcement de sa mise en libre appropriation par tout un chacun doivent être aussi considérés comme autant de leviers incitatifs pour chaque conjecture d'initiative et de mise en projet et le maintien d'un processus participatif autour du projet de territoire.

Une volonté politique de cibler le tourisme et d'initier une gouvernance génératrice de développement

Développer l'Archipel par l'essor du tourisme est une idée relativement récente dans l'histoire de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les attractions, animations et événements culturels et touristiques, se développent sur le territoire notamment pour valoriser l'attachement à la mer, à l'industrie de la pêche, à l'histoire du territoire (par exemple, à travers la période de la Prohibition) et à l'appartenance française dans un environnement régional canadien.

Longtemps sous-estimé ou ramené à un rôle secondaire, le tourisme est aujourd'hui le segment de développement visé prioritairement par les acteurs et décideurs du territoire. Sans être analysé ou interprété comme élément de réponse exclusif au développement de l'Archipel, il n'en est pas moins le levier prioritaire permettant à court terme d'impulser une dynamique de différenciation positive de Saint-Pierre-et-Miquelon, d'enclencher un processus de « contagion par l'action » sur d'autres secteurs d'activités et d'initier une stratégie de positionnement territorial de plus grande envergure.

En préambule du schéma de développement touristique 2012-2015, sous-titré « 48 mois pour agir », le secteur du tourisme est considéré comme un des seuls domaines d'activités qui peut conjuguer création d'emplois, aménagement du territoire et développement économique. Ce document s'inscrit aujourd'hui pleinement dans les productions du SDS et les travaux visant à renforcer l'identité de Saint-Pierre-et-Miquelon, terre de France dans un environnement maritime.

En la matière, le choix de ce ciblage stratégique, au regard de l'expérience et des enseignements tirés de la programmation précédente du SDS, relève de la décision politique, soutenue en ce sens par les acteurs du secteur et partenaires du monde associatif et culturel.

Cette orientation, pour prendre tout son sens et produire des résultats efficients en matière de « locomotive » économique territoriale, doit parallèlement s'accompagner d'une structuration marquée de la filière autour d'une gouvernance de même autorité et responsabilité politiques ; une gouvernance qui doit impliquer un maximum d'acteurs et coordonner leurs actions et leurs missions autour d'objectifs communs.

Une gamme d'équipements et de services territoriaux en appui d'une stratégie de développement

La politique d'aménagement préalablement conduite par la Collectivité et confortée par la précédente programmation du SDS permet aujourd'hui au territoire d'être pour partie doté d'un premier niveau d'infrastructures d'accueil et services d'appui en concordance avec la mise en opération d'actions significatives de court terme, notamment dans le secteur touristique.

La constitution et l'exploitation de ce premier palier socle d'infrastructures et de services évitent ainsi à la Collectivité de devoir conditionner l'ensemble du lancement de son plan d'actions stratégique à des mises en aménagement d'équipements d'immédiate nécessité.

Ainsi, les questions d'aménagement, d'adaptation, de mise en complémentarité dans une approche de multi-usages durable pourront être abordées par phases au fil du

déploiement du SDS, de manière progressive, concertée et combinée au regard des objectifs de développement fixés.

Une offre d'équipements et de services attractive

L'élaboration d'un « Schéma de référence pour le culturel, artistique, sportif et jeunesse 2013-2016 » marque l'expression et l'orientation de la politique de la Collectivité territoriale en appui des initiatives structurantes et portant incidence sur la stratégie de développement touristique.

Document relais du SDS, ce schéma directeur fixe cinq axes prioritaires :

- Affirmer l'identité culturelle et le patrimoine de Saint-Pierre et Miquelon
- Favoriser l'accès aux arts, à la culture et au patrimoine
- Développer la concertation et les partenariats
- Renforcer l'accès aux activités sportives pour tous
- Favoriser l'implication des jeunes dans leur territoire

Il permet aujourd'hui d'établir une relation étroite d'interdépendance positive entre la filière tourisme et une partie des équipements, animations et services à destination de la population, amenant le territoire à partager entre des publics de nature différente une même mise en usage des activités sportives ou culturelles.

Avec un budget de fonctionnement de 4.100.000 € par an, et à travers ses structures que sont le Centre Culturel et Sportif (lequel deviendra bientôt le Centre des Jeunes, des Sports et de la Culture), l'Arche-Musée et Archives, la Maison des Loisirs et la Maison de la Nature et de l'Environnement, la Collectivité Territoriale assure un soutien direct conséquent à la vie et au dynamisme local. Elle intervient également avec l'Office des Sports et de la Culture auprès des jeunes talents et par des aides directes aux nombreuses associations sportives, culturelles et de jeunesse, preuve d'une vitalité territoriale sans peu d'égale.

Pleinement actrice de ses compétences en la matière, la Collectivité s'applique parallèlement à mettre en correspondance et en concordance l'ensemble des opportunités d'activités, d'expression, d'enrichissement et d'épanouissement des populations tout en assurant une valorisation continue de l'identité et des particularismes de l'Archipel.

A noter que cette posture politique affirmée fait d'elle une entité pleinement portée sur la question de la responsabilité sociétale et actrice humaine de développement durable, plaçant le territoire dans une aptitude novatrice quant à la capacité à relier stratégie économique et dynamique sociale.

S’ajoute à cette mise en illustration, l’existence de nombreux équipements sportifs et culturels animés et développés par des associations et contribuant à la cohésion sociale : terrains de tennis couverts, club d’équitation, piscine, patinoire, fronton de pelote basque, trinquet, terrains de football, salle multisports... Autant de possibilités pour inciter au développement de la pratique sportive, par ailleurs, dans bon nombre de cas, accessible à des populations porteuses de handicaps ou les publics seniors.

La diversification des activités de loisirs disponibles et l’importance des équipements, des services et des activités organisées mettent en relief à minima une capacité du territoire à produire des espaces d'intérêt à vivre, complétant ainsi son potentiel attractif, et pouvant avoir un niveau en traduction d'emplois directs et indirects à souligner.

Des structures d’appui au développement mobilisables

La construction du Schéma de Développement Stratégique en 2009 a permis au territoire de prendre conscience de l'intérêt d'une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques de développement, d'accompagner progressivement le renforcement des services et des ressources humaines, les positionnant en disponibilité et en appui d'un processus de développement territorial et d'une ambition de soutien aux porteurs de projets.

L’expérimentation d'une Cellule d'Ingénierie et d'Animation Territoriale (CIAT), reliant les structures motrices du développement (agence de développement - SODEPAR, chambre consulaire - CACIMA, Maison de la Nature et de l'Environnement - Conseil Territorial, organisme de formation professionnelle - AFC) a renforcé les compétences locales nécessaires à la maturation d'une dynamique participative, concertée et incitatrice, permettant l'expression des idées et projets des parties prenantes de l'Archipel, et son appropriation de ce que sous-tend un projet de territoire.

Ce faisant, sur les cinq dernières années, s'est initié un processus d'apprentissage de l'exigence que le territoire devait se fixer pour son propre développement ; soutenu en ce sens par une structuration plus opérationnelle des services de la Collectivité et une évaluation affirmée et objectivée du tissu partenarial et des attendus en résultats des délégations qu'elle peut initier auprès de structures relais.

Aujourd'hui, le territoire se trouve en capacité de saisir pleinement son ambitieux programme de développement en valorisant la logique projet aux différents échelons décisionnels et opérationnels.

La construction d’un terrain favorable pour l’émergence d’initiatives privées demeure un sujet d'attention plus suivi et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des pratiques institutionnelles et professionnelles.

Le territoire et la Collectivité sont animés par une volonté de durabilité de leur développement. Preuves en sont, pour exemples, et dès la phase de l'élaboration de cette seconde programmation stratégique du SDS, l'organisation du schéma autour d'un directeur et d'un chef de projet d'une part et d'un coordonnateur de la démarche d'autre part ; la mise en responsabilité d'agents de la Collectivité sur les différents axes déployés et de référents internes sur chacune des fiches-actions ; la décision de renforcement des moyens humains et des compétences pour garantir la structuration et l'efficience des filières stratégiques (à commencer par le tourisme) ; la construction et l'appropriation d'une démarche d'évaluation ambitieuse pour assurer le suivi du phasage et d'engagement des opérations et surtout générer une capacité pour le territoire d'analyser et de partager l'incidence du SDS sur son évolution et sa mise en mouvement dans le sens du changement stratégique décidé.

La capacité d'adaptation et de projet des entrepreneurs locaux et les opportunités économiques

Des acteurs en idées d'entreprendre dans un territoire responsable

Les entrepreneurs et forces vives de l'Archipel, depuis la fin de la période de croissance liée aux activités de pêche et d'avitaillement portuaire, ont été tenus de se positionner en adaptation permanente, et de maintenir un appareil économique de production de biens et de services leur permettant de perdurer.

L'affirmation du relais généré par la commande publique et l'aménagement du territoire sur la base du lancement de grands chantiers en bâtiments et travaux publics a permis de produire une assise temporaire mais elle-même fragile car en logique de réponse à la commande et marquant le territoire d'une nouvelle forme de mono-dépendance et actuellement incertaine à long terme, compte tenu de la taille du territoire et des contraintes financières s'imposant aux structures publiques.

Le lancement du Schéma de Développement Stratégique a auguré d'une nouvelle dynamique révélant une capacité locale certaine à impulser un « fourmillement d'idées » multi-champs en matière de pistes de développement possibles. Ainsi, le pari a été relevé dans le secteur du tourisme, les services ou l'agroalimentaire par exemple, avec l'engagement et l'investissement d'opérateurs privés nouveaux et conscients d'un besoin de diversification de leurs activités originelles.

La conjonction de ce potentiel entrepreneurial investissant de nouvelles activités sur le territoire avec la Collectivité fixant le cap et les orientations, donne au territoire toute l'envergure nécessaire au challenge d'initier un nouveau modèle de croissance et de création d'emplois durables sur Saint-Pierre-et-Miquelon.

Parallèlement, afin de promouvoir la mise en application des initiatives privée et citoyenne, la Collectivité s'est engagée à construire un espace de concertation responsable et de processus participatif, invitant par exemple le Conseil Économique, Social et Culturel, ainsi que la Chambre inter-consulaire ou d'autres structures territoriales, et en proposant de les associer de plein droit aux différents stades de l'élaboration du SDS et dans le portage de certaines de ses actions. Charge à ces parties prenantes de s'approprier le dispositif et de déterminer leur niveau d'engagement et de coresponsabilité dans la réflexion, la formulation, puis dans la mise en œuvre et le suivi des initiatives.

D'ores et déjà, cette dynamique de relais d'intérêt et d'actions est opérationnelle sur le champ de la culture et de l'affirmation de l'identité territoriale avec la délégation opérationnelle de l'ingénierie, du pilotage et de l'animation des événements liés à la commémoration du bicentenaire du rattachement à la France à l'association Célébrations 2016.

Des atouts et des perspectives d'opportunités économiques

Traditionnellement dominée par l'activité halieutique, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon a été durement touchée par la diminution de sa zone économique exclusive (ZEE) en 1992, ainsi que l'imposition de quotas sur les espèces pêchées en 1994. Par conséquent, au début des années 1990, les exportations se sont effondrées de 95% (produits de la pêche et opération d'avitaillement). L'économie locale repose, depuis, sur l'emploi public, la commande publique (et sa traduction en termes de volume d'activités de la filière des bâtiments et travaux publics) et la consommation des ménages (économie résidentielle).

Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale

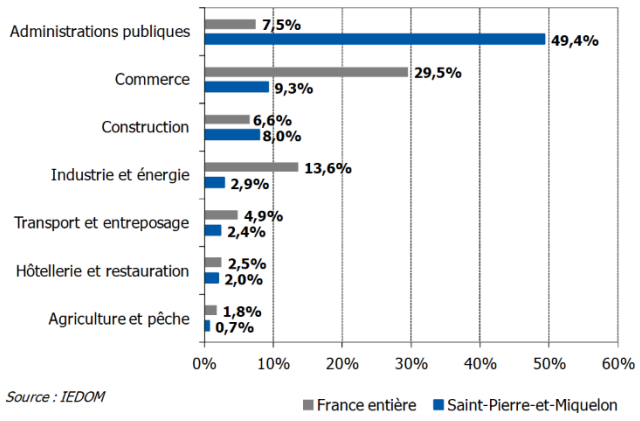

Source : IEDOM

Sur le marché intérieur, même si les effets de volume et de valeur resteront d'un niveau correspondant à l'échelle du territoire et à la réalité induite de ses débouchés en l'état, des activités émergentes sont à enregistrer autour de l'agroalimentaire dans une logique de substitution aux importations, sur des produits à forte valeur ajoutée (coquilles Saint-Jacques, foie gras, plats cuisinés).

Le décryptage concerté des atouts et caractéristiques du territoire, au regard notamment des tendances de demande et de consommation touristique, associé au dynamisme des différents opérateurs du secteur, et compte tenu de son potentiel effet de levier, a de fait placé le développement du tourisme comme ciblage stratégique prioritaire.

A court terme, ce secteur (à décliner entre tourisme de proximité, tourisme de croisières, voire tourisme d'affaires) présente aujourd'hui le meilleur rapport d'adéquation entre atouts et perspectives d'opportunités économiques pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

A moyen terme, la gamme des possibles pour une stimulation et une croissance renforcées de l'Archipel offre un panorama sectoriel relativement large : la filière des technologies de l'information et de la communication, l'univers des jeux en ligne, les activités de e-business et le cybercommerce, les services aux entreprises, les activités portuaires de hub de transbordement, la filière de formation professionnelle… et, secteur non négligeable, du fait même de la situation naturelle géographique de l'Archipel et de l'importance de la dépendance et de la facture énergétique du territoire, celui des énergies renouvelables.

Loin d'être pleinement exhaustif, ce panel offre autant de champs exploratoires qu'il convient d'aborder et d'analyser de manière approfondie afin d’accompagner le territoire vers une adaptation différenciée de son modèle économique.

La transformation possible du paysage économique et du potentiel de croissance de Saint-Pierre-et-Miquelon est d'autant plus envisageable que la Collectivité a possibilité et autorité de flécher et d'appuyer ses orientations de développement à travers des éventuelles évolutions du Code Local des Investissements et de son système fiscal et douanier.

Enfin, sous la Présidence de Saint-Pierre-et-Miquelon, l’association des Pays et Territoires d’Outre-Mer a lancé en 2013 son projet pour des Stratégies Territoriales d’Innovation dans les PTOM. Les objectifs du projet sont de :

- soutenir le renforcement des capacités des PTOM et de l’OCTA en termes d’innovation,
- développer une approche commune et améliorer les liens entre les principales innovations,
- créer le cadre et les outils appropriés pour soutenir les PTOM dans la formulation et la mise en œuvre de leurs stratégies pour l’innovation.

Cette ouverture sur une dynamique de territoire innovant permettra d'affirmer et d'asseoir une image positive différenciée de l'Archipel, plaçant ainsi le territoire dans une pleine autonomie de produire son scénario de devenir entre modernité, authenticité et durabilité.

Une vulnérabilité structurelle de l'archipel

L'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon présente, sous certains égards, une configuration que connaissent bon nombre de territoires semi-ruraux périphériques, marqués par des difficultés de fixer durablement les jeunes et/ou futures populations actives.

Problématiques de vieillissement des populations, mobilité, systèmes et infrastructures de communication permettant de maintenir des liens continus avec et entre les territoires-centres et les pôles d'attractivité et d'intérêt environnants, perspectives d'emplois locaux durables sont des questions à enjeux qui peuvent se révéler quand elles sont subies comme autant de mises en contraintes fragilisâtes.

Saint-Pierre-et-Miquelon n'échappe pas à la règle en la matière.

Toutefois, la spécificité insulaire du territoire rend ces facteurs tendanciels plus prégnants encore et constituent un défi majeur de la justification et de la cohérence d'un Schéma de Développement Stratégique mais aussi de ses conditions intrinsèques de réussite et d'incidence réelle.

Mutations démographiques et vieillissement de la population

Lors du dernier recensement effectué par l'INSEE à Saint-Pierre et Miquelon en 2010, la population totale était estimée à 6.080 habitants dont 5.456 à Saint-Pierre et 624 à Miquelon et Langlade.

En 2006, selon l'INSEE, les ménages de l'Archipel comptaient en moyenne 2,4 personnes. Le vieillissement de la population et la baisse de la natalité expliquent la diminution de la taille moyenne des ménages, qui était de 2,6 personnes en 1999.

Pyramide des âges en 2010

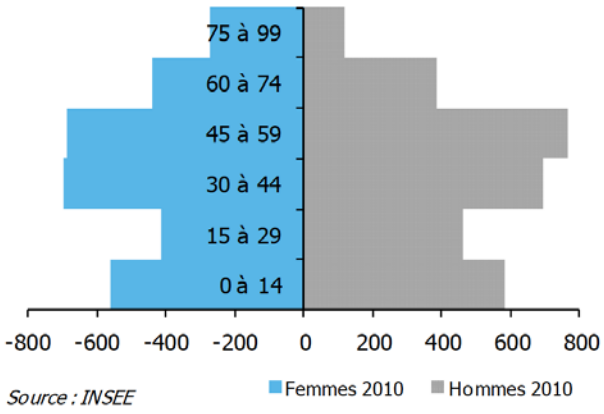

Plus lourd de conséquences dans une dynamique de développement à court-moyen terme, la pyramide des âges révèle un déficit pour la tranche d'âge des 20-30 ans alors que la part des moins de 20 ans est sensiblement la même qu'en métropole (24,8% contre 25%). Selon l'IEDOM, la nécessité de quitter le territoire pour suivre des études supérieures et le retour parfois difficile sont à l'origine de ce déficit. Le vieillissement de la population se poursuit, les plus de 60 ans représentant 17,8 % en 2006 contre 15,5% en 1999.

Selon l'INSEE, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la croissance de la population est lente mais continue, soutenue d'abord par le trafic lié à la prohibition de l'alcool en Amérique du Nord, puis par des conditions favorables à la pêche.

Quel que soit le léger repli actuel, d'un point de vue historique, l'Archipel a pratiquement retrouvé son maximum de population atteint il y a un peu plus d'un siècle (6.482 habitants en 1902 selon le premier recensement réalisé).

L'Archipel accueille peu de nouveaux arrivants : 82,1% des habitants sont nés dans l'Archipel et seulement 10,2% des habitants n'y résidaient pas cinq ans auparavant.

Cette structuration démographique du territoire présente une dimension d'enjeux à deux niveaux.

D'une part, elle nécessite pour la Collectivité un niveau de vigilance accrue et un engagement conséquent pour garantir pour tous les jeunes du territoire une capacité à se projeter en emploi et en schéma de vie sur l'Archipel afin d'éviter que les départs pour des engagements et des poursuites de cursus de formation ne soient des départs définitifs du territoire.

D'autre part, au regard des compétences de la Collectivité, le vieillissement de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon et son corollaire - à savoir l'accentuation des phénomènes de fragilisation et de dépendance - est à terme un facteur qui mettra en contrainte supplémentaire tant l'orientation des budgets publics sur l'accompagnement des prises en charge et les financements allocataires que le type d'investissements en infrastructures d'accueil, équipements et services dont il faudra doter le territoire.

En 2009, le territoire enregistrait la présence d'un seul assistant social.

D'ores et déjà, en 2014, la Collectivité Territoriale comptabilise 10 travailleurs sociaux. Cet engagement exprime à la fois une forte volonté de mise en conformité avec la Loi du 11 février 2005 ainsi que les services et infrastructures y afférents, mais aussi un trait même du caractère intrinsèque de Saint-Pierre-et-Miquelon, sa propension spontanée à produire de l'engagement sur les questions de solidarité et du bien vivre ensemble.

Un territoire encore enclavé

La mise en construction et le déploiement d'une stratégie offensive de développement centrée sur une politique de qualité ciblée d'attractivité, d'accueil de populations (touristiques notamment) et d'entreprises ou de porteurs de projets, nécessitent des modalités et systèmes de pleine accessibilité territoriale.

L'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon reste à ce jour encore dans un niveau d'enclavement certain, au niveau de son schéma de desserte maritime et de son alimentation en réseaux numériques, pénalisant tant ses ambitions que sa capacité à proposer des conditions de durabilité pour le développement économique et l'épanouissement de ses populations.

La connexion du territoire à son environnement de proximité et au monde représentent aujourd'hui des défis et des enjeux de premier rang pour la Collectivité tout en symbolisant l'image même du développement initié de par le SDS ; la construction d'un territoire en mouvement, ouvert sur son avenir.

Le transport maritime, une forme de continuité territoriale

Le port de Saint-Pierre représente la plaque tournante pour le mouvement des biens. Il est également essentiel pour assurer le transport des personnes entre les îles, et des touristes qui arrivent principalement par voie maritime (exception faite comme nous l'avons mentionné du tourisme d'affaires).

Le port de Saint-Pierre, port d'intérêt national, a connu depuis les années 2000 un important programme de rénovation et d'adaptation des infrastructures existantes.

A Miquelon, l'aménagement du bassin intérieur et le renforcement de la digue de protection permettent d'accueillir les plaisanciers et les petits navires de croisières.

En termes de sécurité maritime, l'Archipel dispose d'un dispositif complet d'aide à la navigation (phares, balises, feux de chenal, houlographe, marégraphe) surveillé en temps réel et entretenu par le Service des phares et balises.

Parmi les infrastructures, on notera :

- le quai en eau profonde pouvant accueillir des navires de 300 mètres de long et de 9,5 mètres de tirant d'eau avec prise d'eau et de fuel ;
- le Môle du commerce où des travaux sont en cours pour reconstruire le hangar sous douanes et libérer des surfaces de terre-plein pour le stockage ;
- le Môle frigorifique avec une surface de stockage de 7.000m^2 ;
- Les quais intérieurs et le port de plaisance ;
- La cale de halage d'une capacité de 500 tonnes ;
- Le port de Miquelon avec un quai principal pouvant accueillir des navires de 105 mètres et de 5 mètres de tirant d'eau.

Avec l'ambition affirmée de développer le tourisme de proximité, des travaux sont engagés depuis 2013 pour améliorer l'accueil des passagers en provenance notamment de Terre-Neuve et de Miquelon.

La nouvelle gare maritime offrira une salle d'attente de 215 m^2 ainsi qu'une organisation optimale des services douaniers et d'accueil touristique. L'aménagement du site comprendra une aire de stockage et un quai dédié au futur ferry pour passagers et voitures.

L'amélioration de l'accueil des grands navires de croisière a été rendue possible à la suite d'importants travaux menés sur le quai en 2010. Toutefois, le bâtiment frigorifique des anciennes pêcheries, construit en 1917 et aujourd'hui sans forme d'exploitation, nécessitera une réflexion spécifique quant à sa valorisation potentielle ou sa transformation éventuelle afin d'appuyer une mise en première image positive de l'Archipel pour les croisiéristes.

Parallèlement à la réflexion et à la programmation dédiée du Schéma de Développement Stratégique, il nous semble important de spécifier la mise en hypothèse d'un projet structurant, sous initiative d'acteurs privés, de construction d'un hub maritime de transbordement (transfert et éclatement) à conteneurs sur Saint-Pierre. Projet qui pourrait permettre de conforter la mutation en emplois du territoire et replacer l'Archipel dans un rôle de carrefour maritime, en toute concordance et cohérence à travailler néanmoins avec le positionnement et l'ambition de Saint-Pierre de s'affirmer en territoire durable et éco-responsable.

Pour autant, si la mise en illustration des équipements et infrastructures démontre le potentiel du territoire à déployer sa stratégie d'accueil et assurer une promotion positive de son capital attractif, la question même de la capacité de desserte maritime perdure en sujet en tension, et ce tant dans la connexion de l'Archipel aux terres canadiennes voisines que sur le plan des rotations entre Saint-Pierre, Langlade et Miquelon d'une part, et son cœur d'histoire, l'Île-aux-Marins d'autre part.

L'absence de solution en navire ferry de type multimodal est aujourd'hui un frein premier à l'affirmation et la matérialisation en résultats des efforts et des engagements des professionnels de la filière touristique, soutenus en ce sens par la Collectivité, et à terme un facteur de risque d'inefficience d'une politique globale de développement territorial qui vise à ancrer investisseurs et porteurs de projets dans un rapport de proximité aux marchés nord-américains par exemple.

Une ambition de désenclavement numérique

Cette problématique de connexion du territoire en un niveau garanti et fiable d'usage n'est pas seulement strictement la question de la desserte maritime ; en effet, le raccordement numérique de Saint-Pierre génère en complément un nombre certain de freins à différentes pistes de positionnement possible du territoire sur le segment des services de type tertiaire.

A ce titre, le projet d'accroissement du débit numérique dans l'Archipel étant un préalable à toute ambition d'avantage comparatif territorial, la Collectivité a retenu dès 2012 la fibre optique comme technologie cible pour réduire la fracture numérique et appuyer ainsi la mise en mouvement des initiatives de tout un chacun sur le segment du e-développement. En septembre 2013, le dossier de câble numérique a été déclaré éligible par le Premier Ministre au titre du grand emprunt.

Ainsi, afin d'offrir une politique favorable à l'installation de sociétés de services de l'Internet et pour clarifier ces opportunités, le Conseil territorial et la SODEPAR ont porté une étude sur le développement économique lié aux NTIC. Une fois la fibre optique installée, un cadre incitatif restera à introduire en lien avec les autorités locales et nationales pour concrétiser un potentiel en la matière.

Ce faisant, la Collectivité affirme son rôle premier d'aménageur légitime du territoire et de promoteur d'un développement accessible à tous, proposant ainsi d'une certaine manière un schéma de rupture avec le modèle précédent d'inclinaison privée sur l'ordonnancement des choix de décision politique.

Une structure économique insuffisamment diversifiée et très marquée par la commande publique

Le secteur économique du BTP, regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non et des infrastructures telles que les routes, les canalisations et les ouvrages.

La réponse privilégiée des autorités publiques depuis la crise de la filière pêche, a consisté à moderniser les infrastructures et équipements publics, notamment l'aéroport de Saint-Pierre, les réseaux d'assainissement et plus récemment le centre hospitalier livré en 2013.

Aussi, le secteur du BTP a, jusqu'ici, permis de temporiser les effets négatifs de l'effondrement de l'emploi sur l'Archipel.

Plus récemment, les travaux de la centrale EDF contiennent mais n'empêchent pas d'observer une contraction de la commande publique qui atteint son plus bas niveau depuis 2007. Ainsi, les travaux réalisés diminuent de 30,8% en 2013 et s'établissent à 13,8 millions d'euros. Ils restent principalement orientés vers le bâtiment (68%) bien que cette activité diminue presque de moitié par rapport à l'année précédente (7,84 millions d'euros en 2013 contre 13,56 millions en 2012). Les travaux publics demeurant, pour leur part, assez stables (5,96 millions d'euros en 2013 contre 6,39 millions en 2012).

Répartition de la commande publique

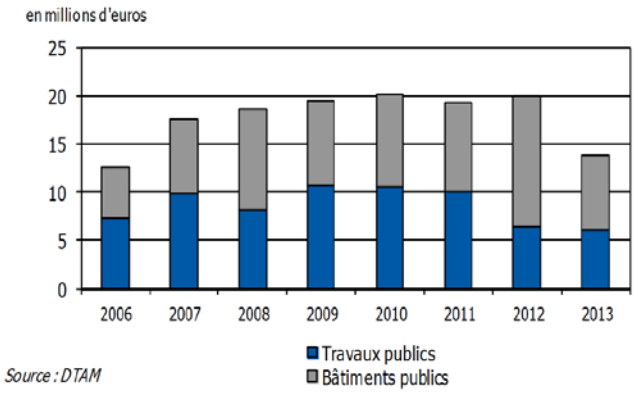

Source : DTAM

Cette diminution s'explique en partie essentielle par l'achèvement des grands chantiers précités, mais préfigure aussi progressivement des incidences de la constriction de la dépense publique étatique actuellement déjà fortement marquée en métropole.

En miroir de ce constat de situation de la filière première du territoire, l'étroitesse du marché de l'Archipel en termes de débouchés pour le commerce et les services, l'absence de tissu industriel marqué en volumétrie induite d'emplois, la fragilité et dorénavant faible capacité contributive du secteur de la pêche, la caractéristique de nature résidentielle de l'économie locale, marquent d'autant plus la volonté et l'enjeu que fixent la Collectivité à spécifier de nouveaux moteurs de croissance territoriale.

Pour l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration du Schéma de Développement Stratégique, il y a nécessité d'appuyer l'élargissement des périmètres et projections d'action des acteurs économiques, qu'ils soient privés ou publics, et ce en tenant compte des évolutions de l'environnement régional en tout premier lieu.

La focale stratégique opérationnelle posée sur la filière touristique comme levier d'appel répond en intelligence de cette logique.

Une image territoriale à parfaire et une stratégie marketing à construire

Le besoin d'un marketing touristique opérationnel à court terme

En dépit d'avancées en termes de promotion touristique et de supports de communication, l'image marketing du territoire reste largement à développer et à structurer. Les éléments identitaires tels que l'appartenance à la France et à la culture française dans un environnement canadien ou encore l'attachement à la mer, méritent encore d'être précisés, puis valorisés dans des logiques de produits. L'aspect isolé, archipélagique, doublé d'une culture de l'hospitalité et d'un certain art de vivre mêlant des aspects de sérénité et des ambiances de nature atypiques ou climatologiques constituent des pistes de réflexion soulevées lors des travaux préparatoires du SDS et à approfondir. Il en est de même pour la dimension du rapport aux origines ou de certaines périodes fondatrices de l'Archipel. A n'en pas douter, la perspective de célébration du Bicentenaire du rattachement à la France constitue en l'espèce un sujet pivot d'une réflexion concertée sur les traits de culture et d'identité locale et leurs espaces ou traductions en tant qu'éléments constitutifs d'une stratégie de développement touristique.

Il y a indéniablement une mise en valeur de la culture locale - entendu comme ensemble des productions collectives émanant d'un peuple et se transmettant de générations en générations - à construire.

Cette mise en marketing appropriée de l'offre territoriale fait écho au besoin de court terme de structuration, de coordination, de professionnalisation et d'organisation de l'ensemble de la filière, des opérateurs privées aux acteurs et structures positionnés en mission d'appui et de développement de ce secteur.

Ce faisant, la dynamique déjà engagée par ces derniers permet envisager un retour sur investissement favorable à travers le soutien envisagé du SDS.

Alors que la Commission Canadienne du Tourisme s'est donnée pour défi de « captiver le cœur et l'esprit des voyageurs » dans une offre de tourisme expérientiel, il importe que les produits de Saint-Pierre et Miquelon se démarquent de leurs homologues canadiens, et ce avec d'autant plus d'aisance que l'identité et l'authenticité des territoires et de ses populations ne sont pas les mêmes.

La construction d'une stratégie de marketing territorial et la mise en innovation de l'archipel

Consciente du besoin d'élaborer et d'affirmer une image positive, factuelle, entière, mobilisatrice et incitatrice de l'Archipel, au-delà du seul segment touristique, la Collectivité doit se doter d'une approche construite et analysée tant des marchés et opportunités associées, des évolutions et projections de l'environnement régional mais aussi de ses potentialités propres.

Sur cette base objectivée et prospective, viendra se scénariser une stratégie de marketing territorial permettant non seulement d'appuyer un processus de décision concertée sur les orientations et inclinaisons à donner au territoire mais aussi de décliner et programmer actions et aménagements en correspondance de cette stratégie politique.

Cette phase d'élaboration préparatoire est intrinsèquement liée au maintien d'une posture ouverte et engagée des décideurs, appuyé par des séquences de benchmarking d'une part et des séquences de production collaborative avec les parties prenantes du territoire volontaires d'une approche collective non partisane d'autre part.

Il y a pour Saint-Pierre-et-Miquelon nécessité de produire un changement de paradigme affirmant les mots clefs de « l'entreprendre » et du « politique ».

Ce faisant, l'Archipel a parallèlement toute vocation et aptitude à évoluer vers une configuration de territoire d'innovation ; c'est-à-dire, un territoire qui, au regard de son contexte et de son potentiel développe, propose et expérimente d'autre façons de porter réponses à ses enjeux propres.

Cette posture peut être activée par la sphère publique et une dynamique partagée entre cette dernière, les acteurs privés et la société civile.

Les champs d'investigation pilotes sont nombreux : processus de gouvernance en projet participatif, traitement de la dépendance et du vieillissement hors champs des institutions spécialisées, numérique et systèmes d'information, économie collaborative, compétences et capital humain territorial, culture et cohésion sociale, ressources et durabilité… Autant d'items de responsabilité et de légitimité de la Collectivité qui pourraient initier, à la suite du tourisme, d'autres vecteurs de croissance territoriale et d'emplois durables pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Conclusion

Le cheminement participatif dans la réflexion, la projection et l'élaboration de cette seconde génération de programmation du SDS ont été marqués par une mobilisation et un engagement de valeur de l'ensemble des parties prenantes locales. Cette implication et le processus de concertation impulsée par la Collectivité ont permis de fixer une ambition à la fois plus prospective mais aussi plus opérationnelle et plus offensive pour le projet de territoire.

Première traduction de cette dynamique, le choix de procéder à un ciblage d'investissements et de soutien à la mise en initiative territoriale sur un secteur générateur d'effets d'entraînement, le tourisme, et ce en s'appuyant sur sa composante la plus large et la plus globale des réalités d'acteurs, des atouts et de l'identité de l'Archipel.

Cette orientation est engagée en visant de manière responsable une recherche de synergie et de complémentarité d'incidences et d'usages des équipements renforcés ou créés. En effet, si le cœur de la mise en mouvement à court terme a pour objet premier le tourisme, le projet de territoire reste un outil support devant renforcer l'équilibre social et la satisfaction des populations locales. Ainsi, à travers le SDS, il ne saurait être de domaine d'investissement réservé qui n'aurait de correspondance ou d'intérêt aussi dans le quotidien ou l'amélioration du bien être des habitants de l'Archipel.

Ce faisant, en outre, la Collectivité génère un processus de rationalisation et d'efficience maximisée de ses engagements budgétaires et financiers, ne pénalisant pas ainsi sa capacité d'aménagement et d'appui à moyen terme sur des sujets ou projets d'intervention que notamment la réflexion prospective marketing ou la poursuite de l'accompagnement de la stratégie touristique au regard des résultats obtenus nécessiteraient.

La seconde traduction du processus de travail initié réside dans le choix de positionner le développement du territoire dans une dynamique de durabilité d'une part et d'innovation d'autre part.

Au delà de l'application dédiée à la question des énergies durables, la Collectivité s'engage plus globalement dans une application de son schéma directeur de développement à produire du sens de l'effet afin de :

- lutter contre le changement climatique,
- préserver la biodiversité des milieux et des ressources,
- soutenir la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle,
- favoriser l'épanouissement des habitants,
- appuyer le développement de modes de production et de consommation responsables.

A travers les prochains mois d'enclenchement du programme d'actions du SDS, et donc de sa matérialisation opérationnelle, la Collectivité veut enclencher un processus vertueux de démonstration mobilisateur et incitatif pour tout acteur et partenaire du territoire. Actrice d'un changement majeur de paradigme pour l'Archipel, changement qui s'articule autour du symbole d'entreprendre, elle ambitionne l'enclenchement d'un processus de « contagion par l'action ».

Pour ce faire, le territoire devra se doter d'une organisation et d'une coordination des moyens humains et des compétences en correspondance des enjeux territoriaux et de la mise en scène du Schéma de Développement Stratégique. Pari pour partie engagé du côté de la Collectivité avec la formalisation d'une architecture pragmatique pour la construction des fiches-actions, leur animation et le pilotage de l'ensemble de la démarche de projet.

Également, de manière plus affirmée que sur la première programmation du SDS, la mise en information et la communication des orientations stratégiques et leviers d'actions retenus deviennent des objectifs à part entière du projet, facilitant sa lisibilité, son appropriation partagée, son suivi et l'évaluation de ses effets et impacts.

C'est aussi une telle modalité d'ouverture et de transparence qui permettra et maximisera la mobilisation continue attendue des parties prenantes et leur accompagnement pour gagner en effet levier et en relais d'initiatives.

In fine, l'ensemble de l'exercice de révision et de construction du plan d'action stratégique 2015-2020, conduit en cohésion participative, donne aujourd'hui au territoire la pleine mesure de son potentiel, de ses opportunités et de ses ambitions pour conduire l'action publique et privée dans la mise en œuvre volontaire de cinq axes stratégiques :

- **Attractivité du territoire pour les investisseurs**
- **Tourisme durable**
- **Culture et développement (dont célébrations du bicentenaire)**

- **Énergie durable, pilier d'une gestion intégrée du territoire**
- **Stratégie d'innovation et expérimentations territoriales**

Parallèlement, au regard du contexte et des évolutions, d'autres thèmes pourront être amenés à faire l'objet d'une attention soutenue et d'un traitement spécifique dans des forums d'échanges existant ou en cours de proposition. Il peut en être le cas notamment pour les thématiques de la pêche, de l'agriculture, de la jeunesse ou encore de la formation. A ce titre, d'ailleurs, si cela n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique à part entière dans cet exercice de seconde programmation du SDS, il n'en demeure pas moins que ces deux derniers sujets, parce qu'ils sont l'un et l'autre moteurs intrinsèques d'une capacité territoriale à produire son développement à moyen et long terme, sont de priorité transverse intégrée dans toute réflexion du projet de territoire pour les élus de la Collectivité.

La mise en œuvre du Schéma de Développement Stratégique et l'affirmation des orientations de développement marquant le devenir de l'Archipel doivent en effet permettre à la Collectivité d'initier un dispositif d'accompagnement et de gestion prévisionnelle des compétences territoriales, tant pour elle-même que pour l'ensemble des jeunes et actifs du territoire. Gage de cohésion sociale, ressource indispensable pour une concrétisation de la durabilité et de l'équilibre de la démarche de développement, cette dynamique configurera Saint-Pierre-et-Miquelon comme un territoire apprenant et innovant.

La combinaison de l'ensemble de cette stratégie et de sa mise en action guide Saint-Pierre-et-Miquelon vers l'affirmation d'une terre à vivre, créatrice de valeurs et d'emplois durables.

La dynamisation de l'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, à travers l'engagement de son Schéma de Développement Stratégique, est aujourd'hui attendue par l'ensemble des acteurs du territoire.

Symbole d'une aspiration de devenir positif différencié, vecteur d'identification et de reconnaissance entre les parties prenantes forces vives de l'Archipel, modalité locale vécue et appropriée de concertation et de processus participatif, le SDS, dans le cadre de la projection de sa programmation 2015-2020, doit permettre d'enclencher et d'instaurer de manière pérenne une capacité autonome du territoire à penser et produire par lui même sa prospective et son développement.

Pour marquer sa réussite dans le temps et produire les effets attendus d'un nouveau paradigme générateur de valeurs ajoutées cumulatives, la Collectivité Territoriale, en tant qu'acteur décideur et pilote du Schéma de Développement Stratégique, se doit de marquer sa posture et son image de quatre traits de caractère principaux.

Ceux-ci peuvent se traduire en des mots clefs, repères pour la mise en action et la responsabilité partagée pour les cinq années à venir, qui sont :

L'affirmation et la communication des choix ; ou comment développer un argumentaire objectif des décisions stratégiques précisant les orientations choisies pour le développement de Saint-Pierre-et-Miquelon et en faire un objet ouvert de communication politique continue auprès de chaque acteur, partenaire du projet, et plus globalement de l'ensemble de la population.

La rigueur dans le maintien du cap ; ou comment, tout en initiant une démarche d'évaluation globale et une stratégie d'amélioration continue du projet visant à adapter actions et objectifs spécifiques aux évolutions de contexte, perdurer dans l'engagement du cap stratégique prospectif.

La démonstration et l'opérationnalité immédiate ; ou comment enclencher dès 2015 le lancement d'opérations et d'initiatives estampillées « Schéma de Développement Stratégique de Saint-Pierre-et-Miquelon » et faire de ces projets des incitations à la « mise en entreprendre » du territoire.

L'expérimentation ; ou comment accompagner la mise en innovation du territoire afin de produire l'émergence de nouveaux secteurs d'activités, de nouvelles formes de gouvernance stratégique et d'une identité renouvelée de l'Archipel.

Sections stratégiques

Axe 1 : Attractivité pour les investisseurs

Contexte

Les collectivités locales sont aujourd'hui pour la quasi-totalité d'entre elles engagées dans des stratégies globales multiformes de promotion territoriale, plaçant la compétition et la communication des « faire savoir » et « faire valoir » territoriaux dans une dynamique de marketing global. Villes, départements et régions rivalisent toutes d'ingéniosité et d'accroches diverses pour accueillir de façon ciblée touristes, populations et investisseurs d'une part, mobiliser et dynamiser ressources et parties prenantes locales d'autre part.

Depuis quelques années, le marketing territorial entre lui aussi dans une nouvelle ère d'adaptation avec l'apparition et la banalisation des réseaux sociaux. La montée en puissance de Facebook (80% des villes y sont présentes actuellement contre seulement 30% en 2010) et autre Twitter, ainsi que la généralisation des blogs et sites internet interactifs jouent en effet dorénavant un rôle essentiel dans ces nouvelles stratégies de « city branding ».

Les rencontres participatives menées par la Collectivité Territoriale dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Développement Stratégique ont confirmé et ont permis de structurer la volonté commune des acteurs publics et privés de jouer un rôle actif offensif en termes de développement et de positionnement différenciés de l'Archipel au sein de l'espace régional.

En misant sur ses atouts spécifiques, en capitalisant sur ses points forts et en affirmant le potentiel d'opportunités associé à sa mise en mouvement et à son volontarisme politique, marqués tant par la disponibilité et l'engagement des structures d'appui au développement économique qu'à travers la gamme des différentes aides et incitations financières et fiscales déjà mobilisables, le territoire a matière à franchir un cap dans l'affirmation stratégique de son identité et ainsi à se forger un nouveau scénario de devenir.

Pour ce faire, la Collectivité Territoriale a décidé de développer une stratégie promotionnelle d'accueil exogène et de mobilisation endogène de haute qualité, impliquant acteurs publics et privés, coordonnant réflexions, investissements, actions et

initiatives vers un même objectif commun ; à savoir, la valorisation positive des caractéristiques de l'Archipel et des leviers de développement qui y sont associés.

Cette stratégie de développement doit être construite dans une approche de marketing global combinant à la fois un processus de décision et de hiérarchisation stratégique des cibles et des enjeux économiques sur lesquels marquer le positionnement du territoire, une mobilisation de moyens et de ressources de communication portant le faire savoir des opportunités locales, une structuration et un renforcement en cohérence des différents leviers financiers et fiscaux appuyant la création d'entreprises ou leur mises en projet sur l'Archipel.

Pour mémoire, dès 2009, dans sa première projection, le Schéma de Développement Stratégique soulignait cet impact majeur des choix stratégiques qui seraient faits collectivement, notamment en termes de secteurs d'activité cibles, autant pour les entreprises extérieures et investisseurs que l'Archipel cherche à attirer, que pour les entreprises locales, et ce d'autant plus que ces dernières s'inscriront dans des logiques de prospection et de partenariat avec les porteurs de projets venus de l'extérieur.

A ce jour, le capital des possibles pour une attractivité renforcée de l'Archipel offre un panorama sectoriel relativement large : la filière des technologies de l'information et de la communication, l'univers des jeux en ligne, les activités de e-business et le cybercommerce, les services aux entreprises (pour illustration, mentionnons le machin d'entreprises et l'accompagnement de ces dernières dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange), le tourisme (et notamment sur des segments de niche tels que le tourisme d'affaires), les activités portuaires de hub de transbordement, le secteur des énergies renouvelables, la filière de formation professionnelle (sanitaire et social par exemple)… Loin d'être pleinement exhaustif, le panel de ces items offre autant de champs exploratoires qu'il convient d'aborder et d'analyser de manière approfondie, sauf à courir le risque d'un affichage territorial par trop dispersé et donc d'un insuffisant guidage stratégique dans le développement économique nécessaire à la création d'emplois durables.

Parallèlement, l'arsenal de mesures et de dispositifs d'appui au développement économique soutient déjà cette mise en perspective de nouveaux espaces de projets (réduction d'impôts pour les souscriptions numéraires au capital des entreprises investissant dans les énergies nouvelles, déductions fiscales en accompagnement d'investissements productifs réalisés dans les secteurs du tourisme, de la pêche, de l'industrie ou des énergies durables, dispositifs d'exonération puis d'abattements dans le cadre de créations d'entreprises…). Son repositionnement et sa restructuration en concordance avec les objectifs stratégiques territoriaux permettraient au territoire d'affirmer en précision son attractivité d'un « nouvel entreprendre ».

Pour s'assurer les conditions de réussite de cette démarche, la Collectivité Territoriale a choisi d'initier une méthode collaborative pour construire une stratégie prospective partagée avec l'ensemble des parties prenantes, revisitant le territoire dans ses potentialités, déterminant au regard des marchés et des secteurs d'activités stratégiques ses propres segments de positionnement et prospects cibles, afin de déployer un plan de marketing territorial et d'accompagnement des entreprises en cohérence avec les choix et les enjeux d'une attractivité nouvelle cohérente et décidée.

Ambitions et objectifs

La mise en construction d'une stratégie économique pleine et entière dont le volet marketing territorial traduit un aboutissement opérationnel tant interne qu'externe affirme l'engagement de l'Archipel et de ses instances décisionnaires vers une ambition résolue : la mise en capacité du territoire à orienter et impacter positivement la création d'emplois durables, et l'affirmation de devenirs possibles pour tout acteur, jeune, salarié, chef d'entreprise de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette ambition est alimentée d'objectifs relais que sont la construction d'une image de l'Archipel en cohérence avec son identité et ses choix économiques, environnementaux et sociétaux d'une part, et l'amélioration de sa visibilité dans l'environnement régional et de sa compétitivité en tant que territoire d'accueil d'autre part.

Le processus d'élaboration puis de déploiement de cette architecture stratégique est intrinsèquement lié à la mobilisation et la coordination des différents acteurs publics et privés autour d'une prise de conscience objectivée des atouts de l'Archipel, et, à leur capacité à définir et partager des enjeux de valeur supérieure aux stratégies individuelles ; à savoir, les enjeux du territoire.

De même, il se nourrit d'un changement progressif, de culture des acteurs économiques, changement nécessaire pour le développement de l'Archipel, afin de permettre d'enclencher une dynamique de reconnaissance et de valorisation des initiatives et de renforcer une logique d'ambition, de moyens, d'autonomie, de compétences et d'aptitudes à l'acte d'entreprendre.

La reprise en adéquation et en cohérence avec ce cadre stratégique des outils et dispositifs d'appui financiers et fiscaux d'une part, et des modalités d'accompagnement de la sphère entrepreneuriale d'autre part, participera pleinement de cette mutation économique territoriale.

La détermination de cette stratégie de stimulation, d'attractivité et de marketing territorial, et plus globalement la mise en place d'un schéma stratégique de développement économique couvrant de l'accueil à l'appui aux projets des entreprises, en spécifiant promotion et valeur image du territoire, permettra en outre de tirer

ressources, d'amplifier et d'animer dans une culture de réseau les liens avec la diaspora de Saint-Pierre-et-Miquelon au profit de tous les acteurs économiques locaux.

Le programme opérationnel

L'axe relatif à l'attractivité et à la stimulation économique du territoire est la composante du Schéma de Développement Stratégique pour laquelle le déploiement opérationnel est le plus élevé en exigence d'expertises externes associées.

En effet, si les instances dirigeantes de l'Archipel se sont engagées avec application et une certaine autonomie dans un processus de réflexion sur la question de l'intelligence économique territoriale et la pré-identification de segments de développement et de positionnement possibles, la mise en place d'une stratégie globale de marketing territorial dont les déclinaisons irrigueront l'ensemble des secteurs d'activités du territoire procèdera en point de démarrage par le recours à experts pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage.

La mise en valeur, l'attractivité du territoire, est indissociable du choix des secteurs d'activité à privilégier, du fait de leur fort potentiel de développement et des atouts de l'Archipel au regard de la concurrence régionale et internationale.

Cette démarche de marketing territorial repose en amont sur un approfondissement du diagnostic partagé du territoire pour guider la détermination des atouts et points d'appui permettant l'affirmation d'une identité positive spécifique évaluable.

Elle nécessite une concertation étroite entre les pouvoirs publics et les acteurs privés pour construire une vision commune et croiser les approches d'analyse et de prospective par filières afin de :

- délimiter in fine les segments de marché sur lesquels envisager le(s) option(s) de positionnement(s) de l'Archipel
- et d'initier par la suite un plan d'action de prospection ciblé et les aménagements potentiellement nécessaires à réaliser concourant positivement aux enjeux tout en ayant vocation d'utilité ou d'incidence positive pour les activités existantes ou secteurs déjà en développement.

Une fois cette étape de production collaborative validée, la phase de mise en œuvre des outils et dispositifs de soutien économique prend alors toute sa mesure de cohérence et d'efficience territoriales ; qu'il s'agisse, comme envisagé dans cet axe du Schéma de Développement Stratégique, du développement d'un outil cartographique du foncier et

de l'immobilier disponible, du zonage et de la spécialisation des pôles d'activité, de l'adaptation et du renforcement des dispositifs directs et indirects d'appui aux porteurs de projets (subventions, avances remboursables, exonérations fiscales ou douanières), ou de la méthodologie de conseil en accompagnement des entreprises existantes ou en devenir.

L'ensemble des actions et initiatives concourant à cette stratégie d'une attractivité et d'une stimulation économique territoriale renouvelée et renforcée devra fortement impliquer tous les partenaires de la Collectivité Territoriale dans la durée et reposer sur une coordination formalisée et structurée.

Ainsi, l'outil d'accompagnement des initiatives privées est l'exemple par excellence d'un projet de travail de réseau et de relais collaboratifs associant acteurs privés et publics dans la constitution d'un « groupe consultatif » positionné en amont de la présentation de dossiers de projets sollicitant un financement public, puis dans son prolongement à travers une dynamique de type « plate-forme des accompagnateurs » pour appuyer le mise en opération des projets.

Dans cette conjecture, ce groupe consultatif d'analyse et d'appui, composé des organismes de financement publics et privés, ayant la possibilité de s'adjoindre des expertises professionnelles, aura pour rôle d'identifier les points forts et les points faibles des projets, d'analyser leur faisabilité et viabilité, puis de proposer un suivi ad hoc. De son côté, la plate-forme d'accompagnement réunira les techniciens et conseillers en développement économique (principalement CACIMA, services du Pôle Développement Économique de la Collectivité Territoriale, SODEPAR) pour porter appui, conseil et expertise aux porteurs de projets ; en outre, elle pourra faciliter, au regard des opportunités, une connexion et une mise en lien avec des soutiens de la diaspora de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Donner de nouvelles clés de réussite aux initiatives et aux hommes et femmes qui s'affirment et s'engagent en dynamique d'entreprendre, de s'investir et d'investir sur l'Archipel, pour relever le pari d'un territoire attractif synonyme de réussite durable, tel est l'engagement politique qu'initie le Schéma de Développement Stratégique.

Pour ce faire, l'axe 1 se centrera donc sur les objectifs-actions pragmatiques et opérationnels suivants :

- définir une stratégie de promotion du territoire et déployer une méthodologie de conquête d'investisseurs,
- informer les investisseurs sur l'offre immobilière et foncière pour faciliter l'implantation et/ou le développement d'entreprises,
- identifier les dispositifs et déterminer leur impact sur le développement des entreprises et de l'emploi,
- et mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement d'entreprise pour appuyer un développement économique diversifié de l'Archipel.

FICHES ACTIONS AXE 1 – ATTRACTIVITE		
AXE 1 **ATTRACTIVITE**	**1.1**	Engager une stratégie de marketing territorial et de mobilisation des investisseurs
	1.2	Initier un schéma d'aménagement foncier et d'immobilier d'entreprise
	1.3	Développer une gamme cohérente et ciblée de dispositifs d'aides directes et indirectes à l'entreprise
	1.4	Orienter le territoire vers un nouveau modèle d'accompagnement des initiatives privées

Dispositif et suivi d'évaluation de l'axe attractivité

La Collectivité Territoriale a acté qu'un Comité de Pilotage de l'axe Attractivité regroupera le Directeur d'axe, les chefs de projets associés aux Fiches-Actions, et le coordonnateur du SDS, pour garantir la mise en œuvre du programme opérationnel et l'analyse de l'évolution des indicateurs proposés.

Cet axe bénéficiera des compétences d'analyse technique apportées par le Directeur des Douanes et le Directeur des services fiscaux.

Les indicateurs stratégiques de suivi et d'évaluation de l'axe Attractivité se concentreront sur l'impact des politiques promotionnelles sur la création d'entreprises et d'emplois durables, ainsi que sur le dynamisme et la faisabilité de projets, dont le nombre de projets évoluant positivement vers des activités créatrices de croissance, traduira le niveau de confiance des porteurs de projets dans le développement pérenne de l'Archipel.

L'évaluation quantitative du nombre de projets sera complétée par des indicateurs opérationnels qui permettront à la collectivité territoriale et aux partenaires locaux de juger l'état d'avancement des activités des fiches-actions, et dresser un tableau de bord interne.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Mode de mesure	Valeur initiale 2014	Valeur cible 2020	Entité ressources des statistiques
Nombre de création d'entreprises				
Nombre d'emplois créés				
Nombre de projets présentés auprès des organes de suivi/appui et de financement				
Nombre de projets d'implantation ou d'extension envisagés et/ou développés				

Axe 2 : Tourisme durable

Contexte

Le tourisme est un secteur de croissance, le plus souvent, opportun et prometteur pour le développement et le dynamisme économique des petits États insulaires. Dans les très petites îles, il offre l'une des rares opportunités accessibles de diversification économique, ce notamment du fait de ses nombreux liens et interactions positives avec plusieurs autres secteurs de l'économie (construction, marchand, services, énergie). En intégrant correctement cette interdépendance et en stimulant des effets leviers propices dans les stratégies territoriales de développement, il peut contribuer à la progression de toutes les activités qui lui sont liées, marquant ainsi son rôle premier de moteur de développement.

Pour autant, le tourisme n'est une option de développement pertinente qu'à la condition qu'il soit adapté aux besoins et aux réalités du territoire, y compris dans la préservation de ses ressources naturelles, et qu'il soit démocratisé de manière à ce que les communautés locales participent à la définition, la promotion et à la mise en œuvre des activités, et que celles-ci soient pilotées et coordonnées par des organismes et opérateurs professionnels compétents.

La filière de la pêche, et ses services induits tels que l'avitaillement, florissante à Saint-Pierre-et-Miquelon jusqu'en 1992 ne constitue plus aujourd'hui un moteur de croissance. Pour preuve l'évolution du taux de couverture des importations par les exportations de l'Archipel qui de plus de 50 % dans les années 90 est passé à 20 % au début des années 2000 et 2 % en 2013 et 2014 (sachant que les exportations sont constituées exclusivement de produits de la mer ou d'opérations d'avitaillement de navires). De fait, le territoire est dans une obligation de repenser son modèle de développement économique, et de s'orienter vers une nouvelle combinaison d'activités supports motrices créatrices d'emplois.

En décembre 2009, le Conseil Territorial adopte un Schéma de Développement Stratégique qui sert de cadre et de fil conducteur, tant pour la définition des orientations prioritaires de développement, la programmation pluriannuelle d'investissements en aménagements de moyens supports au développement économique, que pour la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes autour d'un nouveau défi territorial.

Pour la période 2015-2020, les élus ont ainsi décidé de faire du tourisme le principal défi pour un renouveau de l'Archipel, et ainsi bénéficier de l'appui sectoriel majeur de l'Union Européenne (allocation indicative de 26,35 millions d'euros pour le 11ème FED).

En le fléchant comme secteur prioritaire de concentration des crédits et des investissements, le tourisme est positionné comme un secteur pilier à partir duquel se déploie une politique territoriale d'aménagement et d'équipements énergétiquement durables et se relayent politiques culturelles et stratégie de promotion territoriale.

Avec une situation géostratégique favorable sur la voie maritime des lignes de croisières du Canada Atlantique, l'Archipel se trouve en excellente situation pour répondre à une tendance à la hausse dans le domaine des croisières à créneaux ou spécialisées. La région compte plusieurs petits ports situés hors des trajets habituels offrant la possibilité de découvrir une culture unique ou de vivre une expérience remarquable. De plus, le port d'Halifax a adopté une stratégie de port d'attache qui encourage ces compagnies à proposer des croisières dans toute la région de l'Est du Canada et de la Nouvelle-Angleterre dont le départ et l'arrivée se feraient à Halifax. La région offre d'ailleurs de plus en plus aux compagnies de croisières du marché à créneaux de nouveaux choix d'itinéraires et des raisons convaincantes d'y naviguer. La loi canadienne sur le cabotage offre une incitation supplémentaire à faire une escale dans un port étranger au Sud de Terre-Neuve.

Par ailleurs, la position de Saint-Pierre-et-Miquelon, se situant à moins de deux heures d'avion ou de ferry des métropoles de New-York, de Montréal, ou des villes canadiennes de Moncton, d'Halifax et de Saint-Jean, est propice à une réflexion stratégique ambitieuse sur la déclinaison touristique des potentialités du territoire. Plus précisément, la toute proximité de Terre-Neuve et Labrador, qui bénéficie d'une fréquentation de près de 500 000 touristes par an, représente pour l'Archipel une opportunité directe en termes de parts de marché à développer.

Culturellement enrichissant et socialement valorisant, les sites, monuments et autres aspects du patrimoine bâti et naturel qui caractérisent l'identité de Saint-Pierre-et-Miquelon sont le reflet d'une histoire et d'un mode de vie qui méritent d'être découverts par les visiteurs externes au territoire, et ce au-delà des 11.500 touristes étrangers recensés déjà annuellement dans l'Archipel (moyenne sur les 5 dernières années).

Enfin, malgré une croissance économique s'annonçant relativement moins favorable, le marché du tourisme d'affaire maintient sa régularité, et reste à l'écoute de propositions originales pouvant marier qualité et coûts abordables ; il représente donc un marché de niche à analyser avec attention pour marquer davantage Saint-Pierre-et-Miquelon comme terre d'exception conjuguant modernité et authenticité.

In fine, face au déclin démographique constaté, le tourisme et son large éventail d'activités et d'emplois à tous niveaux de qualification est le prérequis de la relance économique de l'Archipel et du maintien, voire de la progression de la population, et notamment de sa jeunesse. Il est l'affirmation d'un champ des possibles à explorer, exploiter et valoriser pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ambitions et objectifs

La politique de promotion territoriale peut valoriser la position géostratégique au cœur d'un bassin régional en pleine expansion économique et touristique, en s'appuyant sur la culture ''France'' aux portes du Canada.

Le plan de développement touristique durable défini, à l'issue d'un processus participatif visant tant l'appui à l'émergence de projets que la concertation entre acteurs, se traduit par un programme d'investissement global et structuré proposant des réponses en matière d'équipements (desserte maritime et accessibilité territoriale), d'infrastructures (quais et gare maritime, capacité et qualité de l'hébergement), d'offre de services (packages découverte, activités sportives et loisirs culturels) et d'ingénierie touristique et de promotion du territoire (plan de marketing territorial et études d'analyse concurrentielle régionale).

Au-delà de ce programme d'investissements d'appui à la filière et d'aménagements correspondants du territoire, les objectifs ambitieux de développement du secteur touristique (doublement de la fréquentation touristique à l'horizon 2030 et de sa part dans le PIB de l'Archipel, avec un objectif intermédiaire de +25 à 30% d'ici 2020) nécessiteront un renforcement de ressources humaines dédiées pour impulser une dynamique et coordonner les acteurs, et pour adapter la main d'œuvre locale aux profils et compétences nécessaires.

En outre, l'utilisation double (population locale et touristes) des aménagements et équipements disponibles et projetés permettra d'améliorer la rentabilité et une efficience cohérente des investissements publics et privés en répartissant les flux, et d'accentuer leur appropriation par les habitants de l'Archipel.

La consolidation et le développement de l'offre touristique à court terme doivent permettre à ce secteur de devenir l'un des piliers du développement économique de Saint-Pierre-et-Miquelon, et, compte tenu de son fort potentiel d'effet de levier, de

s'affirmer comme un vecteur direct de croissance et un élément moteur des filières BTP, loisirs et commerce.

Pour rappel, les programmes précédemment accompagnés par la collectivité ont permis de chiffrer cet effet de levier sur le BTP à 7 pour 1. En effet, pour 1 M€ de fonds publics investis dans l'hôtellerie, ce sont plus de 7 M€ d'investissements privés réalisés sur l'Archipel depuis 2008.

Enfin, à travers le ciblage et la concentration de moyens en accompagnement du développement de la filière touristique et l'engagement d'investissements en aménagements partagés conséquents pour une stratégie gagnante de ce secteur, c'est une autre ambition qui se dessine pour le territoire. Celle d'une valorisation positive de son identité, de son histoire, de son potentiel humain, et à travers cette conjecture de construction de nouvelles valeurs repères de réussite, différentes de l'économie de la pêche, l'activation d'une résilience territoriale partagée.

Le programme opérationnel

Les rencontres participatives conduites par la Collectivité Territoriale ont abouti à l'identification d'actions qui, juxtaposées et interconnectées, vont permettre de structurer une offre de produits et services de manière intelligente pour la rendre lisible et attractive.

L'axe du tourisme durable nécessite en premier lieu le renforcement des services d'ingénierie touristique et de marketing qui sont de plus en plus utilisés comme outils d'aide à la décision par les équipes désignées par le pilote du projet.

Le marketing n'est pas une science destinée à vendre tout à n'importe qui. Son objectif est de répondre aux désirs et quelque part aux « idéaux », exprimés ou non, avec une vision centrée sur le client. La connaissance de celui-ci permet donc de mieux répondre à ses attentes afin de tester des nouvelles manières d'accueillir, de communiquer, de commercialiser, d'introduire des offres (produits et/ou services) par des techniques différenciatrices.

Cependant, une offre touristique et marketing n'a de clé de réussite que si elle est portée et soutenue par les professionnels du secteur, les politiques publiques associées mais aussi la population. Ce qui implique une interaction entre tous ces acteurs, la mise en place de processus d'échanges et d'évaluation transparents et partagés, une communication et une concertation continue sur les enjeux du territoire, et la valorisation des initiatives réussies pour maintenir une mobilisation et une stimulation des parties prenantes.

La stratégie d'intervention du SDS sur l'axe du tourisme durable procèdera donc d'un cheminement par étapes d'engagements et de structuration des moyens pour parvenir à

l'élaboration et la mise en œuvre d'une pleine stratégie de développement marketing du territoire.

En point de départ, il s'agira de doter la collectivité de ressources humaines appropriées afin qu'elle puisse piloter et parachever un processus de coordination et d'organisation des acteurs de la filière tout en impulsant une première mise en marché de packages touristiques autour des points de force originels que sont les créneaux « nature », « patrimoine et architecture », et, « histoire de l'Archipel » et sur lesquels les acteurs privés sont déjà positionnés.

Parallèlement, doivent être soutenus d'une part le renforcement des capacités d'hébergement, tant en entrée de gamme que sur le segment du haut de gamme, et, d'autre part, la capacité du territoire à tirer profit du tourisme de croisières déjà existant.

Cette première mise en mouvement verra également se déployer l'ensemble des initiatives et investissements visant à l'amélioration de l'accessibilité maritime et des conditions d'accès au territoire, au renforcement de l'attractivité des équipements culturels, sportifs et de loisirs, et à la valorisation et la préservation des patrimoines bâtis ou naturels.

Enfin, le territoire finalisera son positionnement stratégique en initiant une démarche volontaire d'analyse d'opportunité et d'étude de faisabilité de projets en matière de tourisme d'affaires et en déployant une stratégie de marketing et de promotion territoriale globale.

A travers cet ensemble d'actions portées en initiative dans l'axe tourisme durable du Schéma de Développement Stratégique, le Conseil Territorial, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, partenaires et opérateurs de l'Archipel, vise précisément des objectifs pratiques et concrets de développement :

- Mettre en marché des produits repères Co-construits et « marketés », amorce d'une stratégie continue d'ingénierie de développement touristique ;

- Caractériser et valoriser les potentialités spécifiques du territoire pour en faire des points socles de la politique touristique de l'Archipel ;

- Adapter le contexte logistique et renforcer l'animation commerciale pour maximiser les opportunités offertes par le tourisme de croisière ;

- Doter le territoire d'une pleine capacité d'accueil touristique, y compris en hébergements de qualité pour développer sa stratégie d'accueil d'investisseurs ;

- Aménager le territoire afin de lui permettre d'atteindre un niveau et une qualité d'équipements modulables partagés écoresponsables et de développer des conditions d'usages appuyant la dynamique associative locale et répondant aux enjeux du développement touristique visé ;

- Garantir une pleine accessibilité de l'Île-aux-Marins, cœur touristique de Saint Pierre ;

- Développer la clientèle touristique Terre-neuvienne tout en désenclavant l'Archipel ;

- Étudier l'ouverture d'un nouveau segment de développement du territoire et travailler au positionnement de l'Archipel en tant que territoire à haute valeur ajoutée.

FICHES ACTIONS AXE 2 – TOURISME DURABLE		
AXE 2 TOURISME DURABLE	**2.1**	Déployer une stratégie offensive de coordination des acteurs, d'ingénierie et de marketing touristiques
	2.2	Accompagner la mise en marché d'une première gamme de produits sur les créneaux Nature ; Architecture/Patrimoine ; Histoire/Prohibition
	2.3	Organiser et développer le Tourisme de croisière
	2.4	Renforcer le positionnement du territoire sur le segment du Tourisme d'affaires
	2.5	Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et architectural
	2.6	Valoriser et développer les équipements et évènements sportifs et culturels (multi-publics et multimodal)
	2.7	Développer les capacités d'hébergement en entrée de gamme
	2.8	Développer les capacités d'hébergement haut de gamme
	2.9	Assurer la desserte de l'Ile Aux Marins
	2.10	Renforcer la desserte maritime de Miquelon et de Terre Neuve

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'axe tourisme durable

La Collectivité Territoriale a acté qu'un Comité de Pilotage (CP) de l'axe Tourisme Durable regroupera le Directeur d'axe, les chefs de projets associés aux Fiches-Actions, et le coordonnateur du SDS, pour garantir la mise en œuvre du programme opérationnel et

l'analyse de l'évolution des indicateurs proposés. Cet axe bénéficiera particulièrement de l'assistance d'un Chargé de Mission placé sous l'autorité du DGS.

Les 5 indicateurs stratégiques de suivi et d'évaluation de l'axe Tourisme Durable traduisent les effets et impacts économiques de la politique de promotion touristique, qui sera doublée d'indicateurs opérationnels au niveau de l'exploitation de chaque Fiche-Action.

Reflétant directement la croissance du territoire en termes de revenus issus des activités touristiques, la part du secteur hôtellerie-restauration dans le Produit Intérieur Brut (PIB) sera suivie de manière régulière avec l'IEDOM (les études sur le PIB ont lieu environ tous les 5 ans). La création d'un indicateur « nombre de nuitées » permettra un suivi plus précis de la fréquentation touristique dans les hôtels, campings, et autres hébergements collectifs ou individuels. Il estimera le taux de remplissage, et ainsi la performance globale des structures d'hébergements. La Collectivité Territoriale et ses partenaires locaux pourront suivre, voire ajuster qualitativement et quantitativement, les caractéristiques des opérations devant mener aux résultats escomptés. Enfin, un travail de suivi des flux touristiques sera opéré avec la Police Air Frontières (la PAF qui comptabilise les entrées de visiteurs étrangers) et la Régie des Transports Maritime (la RTM qui comptabilise le nombre de passages sur ses navires).

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Précisions sur le mode de mesure	Valeur initiale (moyenne 2010-2014)	Valeur cible 2020	Entité ressources des statistiques
Part de l'hôtellerie-restauration dans le PIB	Le PIB est mesuré environ tous les 5 ans et fait ressortir la part de ce secteur corrélé au tourisme	2% (chiffre 2008)	3%	IEDOM
Nombre de nuitées	Déclaratif des structures d'hébergement agrégé par l'IEDOM	Création en 2015	+20%	IEDOM
Nombre de croisiéristes	Moyenne des entrées et sorties de croisiéristes comptabilisés par la PAF	3 263	+20%	PAF
Nombre d'entrées de touristes (non métropolitains) par voie maritime (hors croisiéristes)	Nombre de tickets vendus pour des passages entre l'archipel et Terre-Neuve	6 647	+20%	RTM
Nombre de rotations entre Saint-Pierre, Miquelon et Terre-Neuve	Touchers entre les 3 destinations	682 (2011-2014)	+20%	RTM
Accroissement des capacités d'hébergement par le secteur privé	Chambres à louer pour les touristes	115 (2015)	+20%	Conseil territorial

Axe 3 : Culture et développement

Contexte

L'articulation entre culture et développement est au cœur de nombreuses stratégies territoriales. Vecteur de mobilisation locale, support de créativité et de mise en initiatives, elle est un enjeu pleinement relevé lors du processus d'élaboration participatif du Schéma de Développement Stratégique qui vise à conjuguer de manière ambitieuse histoire, tradition, modernité, innovation et création d'emplois durables.

Facteur déterminant d'identité, d'attractivité et de durabilité d'un territoire, la culture, au-delà du sens, de l'attachement et de la résonance qu'elle insuffle aux populations locales, est aussi une ressource, une valeur non délocalisable, un capital patrimonial et humain créateur de richesses, notamment dans une démarche de valorisation à vocation touristique, mais également de rayonnement culturel et d'attractivité territoriale.

Saint-Pierre-et-Miquelon fait partie intégrante de ces territoires conjuguant histoire originelle singulière, particularisme géographique régional, traditions, patrimoines vécus et dynamisme artistique.

C'est cet ensemble qui a fait de la culture, dans toutes ses dimensions (y compris l'art de vivre français, la gastronomie et les traditions d'hospitalité), le socle d'une offre touristique riche et authentique ; c'est ce même ensemble de déterminants qui alimente les réflexions de la Collectivité Territoriale et la conduit à cibler prioritairement le tourisme comme secteur pivot d'une démarche de diversification économique. Dès les années 1990, ces atouts ont constitué un terreau propice au développement du Francoforum, institut linguistique qui attire les Canadiens souhaitant se perfectionner dans la seconde langue officielle de leur pays, en immersion dans une communauté française. Cet outil au service du développement se trouve aujourd'hui en perte de vitesse face aux nouveaux besoins des communautés voisines et à la concurrence d'instituts québécois.

Le développement envisagé pour Saint-Pierre-et-Miquelon, vecteur d'équilibre entre impératifs économiques et cohésion sociale, trouve des points d'appui sur son histoire, sur l'attachement à sa culture. L'exemple de l'ensemble des initiatives organisées autour des célébrations du bicentenaire du rattachement de l'Archipel à la France illustre bien cette dynamique : un héritage français qui mobilise à la fois les habitants de l'archipel

mais également les touristes curieux de cette « exception française » au milieu de leurs eaux.

La Collectivité territoriale s'implique fortement dans une démarche de mise en cohérence de toutes les initiatives qui capitalisent sur la culture en général et des évènements historiques en particulier pour construire un développement économique et humain durable. C'est dans ce cadre que le Conseil territorial soutient l'organisation de diverses commémorations permettant à la population de découvrir ou de redécouvrir son histoire, restauration des éléments de patrimoine jusqu'ici ignorés ou pour partie délaissés. En termes de moyens, la Collectivité peut s'appuyer sur le Centre Culturel et Sportif et le Musée de l'Arche, et elle apporte des moyens financiers importants à l'association Célébrations 2016.

Dans ce contexte, l'image de l'Archipel est sujette à une mise en valeur différenciée positive, pour ses populations d'une part, mais également pour les non-résidents incités à la visite et aux découvertes. A noter que l'environnement régional de l'Archipel est particulièrement sensible à cette dimension historique et culturelle. Beaucoup de Canadiens francophones gardent notamment la mémoire des moments difficiles du « Grand Dérangement» où nombre d'exilés ont trouvé refuge à Saint-Pierre-et-Miquelon. Beaucoup ont plaisir à revenir sur les lieux où leurs ancêtres ont vécu, à retrouver des espaces préservés comme l'Île-aux-Marins. Les célébrations du bicentenaire de 2016 font pleinement écho à ce champ d'aspiration.

Ainsi, la valorisation d'une dynamique culturelle avérée contribue directement à la cohérence des objets stratégiques du Schéma de Développement de Saint-Pierre-et-Miquelon, en confortant et en alimentant une politique touristique et d'offre de loisirs ciblée pour un public désireux et curieux de tourisme événementiel, voire même expérientiel ; plaçant la culture comme moteur relais de développement.

Ambitions et objectifs

A travers cet axe Culture et Développement, l'ambition de la Collectivité Territoriale est à la fois de dynamiser une énergie créatrice et mobilisatrice pour les acteurs de l'Archipel et de préfigurer un schéma permanent de valorisation des ressources humaines, historiques et sociologiques, générateur d'impacts et d'initiatives en matière de développement économique.

De manière plus spécifique, les actions portées en projets viseront :

1. La réappropriation par la population et la diaspora de son histoire et de son patrimoine, pour lancer une dynamique de construction de projets d'avenir et d'émulation culturelle ;

2. La mobilisation des forces actives de l'Archipel autour d'identifiants et de valeurs culturelles partagés, notamment à l'occasion des célébrations du bicentenaire ;

3. La participation de la culture en tant que support constitutif d'un renforcement d'une offre touristique renforcée et revisitée, et ce, afin de répondre au mieux aux nouvelles tendances et actes d'achat du tourisme ;

4. Le renforcement de la notoriété du territoire et de son potentiel artistique.

L'ensemble des initiatives développées sur ce segment de valorisation des ressources culturelles (qu'il s'agisse de l'univers des évènementiels, de l'entretien et de la restauration du patrimoine, des métiers d'arts) permettra en outre, de par l'implication et l'engagement d'acteurs relais tels que l'Éducation Nationale, des organismes de formation professionnelle et des acteurs de l'insertion et de l'accompagnement de projets des jeunes, d'envisager de nouveaux espaces de devenir et de construction de compétences pour les populations locales, et notamment les jeunes générations.

Le programme opérationnel

En premier lieu, la démarche de projet scientifique et culturel structurera l'action du territoire dans ce domaine et explicitera la contribution de la culture aux différentes politiques territoriales (fiche-action 3.1). Les autres actions de cet axe concrétisent la façon à capitaliser sur la culture pour créer de la valeur, du développement économique et de la cohésion sociale : la semaine de l'Europe travaille les volets coopération au développement, éducation et promotion de la culture au travers de l'identité européenne (fiche-action 3.2). Les commémorations du bicentenaire du rattachement de l'archipel à la France (fiche-action 3.3) sont une occasion d'augmenter l'attractivité touristique de l'archipel et de se réapproprier l'identité et le patrimoine local. Par ailleurs, le développement du territoire et de son potentiel artistique passe par l'accroissement de sa visibilité et de l'émulation culturelle, thématiques principales des fiches-action 3.4 « Promouvoir la culture et l'identité de Saint-Pierre-et-Miquelon en métropole », et 3.5 « Créer une résidence d'artistes ». Enfin, cette stratégie en faveur de la culture et du développement est l'opportunité d'accompagner le Francoforum dans la relance de son activité dans un contexte régional en constante évolution.

L'ensemble des initiatives déployées permettront au territoire de prendre la pleine mesure de son potentiel et du dynamisme impliqué des acteurs de la filière culturelle au sens large, d'en faire un objet de concertation et d'enclencher une phase de structuration et de valorisation pérenne dont la traduction prendra la forme du projet scientifique et culturel. Celui-ci permettra de déterminer des orientations de développement culturel partagées et d'inscrire, dans une démarche partenariale inter-acteurs et institutions, une programmation pluriannuelle des événements, des manifestations, des initiatives et des thématiques de recherche appliquée à valoriser.

Ce faisant, la Collectivité sera en toute aptitude d'élaborer un schéma directeur correspondant et d'affirmer plus nettement encore à travers ce dernier un positionnement identitaire territorial à forte valeur ajoutée.

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'axe attractivité

La Collectivité Territoriale a acté qu'un Comité de Pilotage de l'axe Culture et Développement regroupera le Directeur d'axe, les chefs de projets associés aux fiches-actions et le coordonnateur du SDS, pour garantir la mise en œuvre du programme opérationnel et l'analyse de l'évolution des indicateurs proposés.

FICHES ACTIONS AXE 3 – CULTURE ET DEVELOPPEMENT		
AXE 3 **CULTURE** **ET** **DEVELOPPEMENT**	**3.1**	Mettre en place un projet culturel territorial (à dimension scientifique et culturelle)
	3.2	Initier une semaine de l'Europe
	3.3	Commémorer le bicentenaire du rattachement de l'Archipel à la France
	3.4	Promouvoir la culture et l'identité de Saint-Pierre-et-Miquelon en métropole
	3.5	Créer une résidence d'artistes
	3.6	Développer le Francoforum

Le pilotage intégrera le suivi de la convention d'objectifs et de moyens liant la Collectivité et l'Association Célébrations 2016, qui bénéficie à ce titre de financements annuels de 50 000 euros en moyenne.

Les quatre indicateurs stratégiques d'impact de suivi et d'évaluation de l'axe Culture et Développement sont en étroite interaction avec les effets de la stratégie de promotion touristique, et font intervenir, pour leur évaluation, aussi bien les « promoteurs » des projets culturels, que les organisations en charge du tourisme et les structures d'État fournissant à fréquence régulière des éléments statistiques.

La mesure quantitative du nombre de visiteurs étrangers, du nombre et du contenu des produits complets ou forfaits vendus, et de l'intérêt des Saint-Pierrais et Miquelonnais pour les activités développées incluant des événements culturels, que ce soit dans le cadre du bicentenaire, du Francoforum ou de la semaine de l'Europe, traduira l'impact de la culture sur le tourisme dans l'Archipel, et le niveau d'appropriation par les populations locales.

Des indicateurs opérationnels apparaîtront au niveau de l'exploitation de chaque fiche-action, et permettront à la Collectivité et aux partenaires locaux de suivre, voire d'ajuster qualitativement et quantitativement, les caractéristiques des opérations devant mener aux résultats escomptés.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Mode de mesure	Valeur initiale (moyenne 2010-2014)	Valeur cible 2020	Entité ressources des statistiques
Nombre de visiteurs étrangers		11 553	+20%	PAF / IEDOM
Nombre d'évènements soutenus par les Pouvoirs Publics	Annuelle	0	6	Nombre d'évènements soutenus par la CT, les mairies et l'Etat
Nombre de produits complets ou forfaits vendus incluant des événements culturels	Indicateur à construire			CRT
Nombre de produits complets ou forfaits vendus incluant les visites guidées des musées	Indicateur à construire			CRT

Axe 4 : Energie durable, pilier d'un aménagement intégré du territoire

Contexte

L'Union Européenne s'est fixée comme objectif cible dans son Agenda 2020 d'augmenter de 20% l'efficacité énergétique à l'horizon de ce dernier. Afin d'atteindre cet objectif, l'UE a adopté la directive 2012/27/UE (modifiant les directives de 2009 et 2010) qui impose aux distributeurs d'énergie, dénommés dans ce cadre les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fuel domestique et nouvellement les carburants pour automobiles), une obligation de réalisation d'économies d'énergie.

En France, cette ambition de générer impacts et réponses appliquées en matière de lutte contre le changement climatique et d'accompagnement vers une transition écologique se traduit principalement à travers deux lois, les lois Grenelle I (2009) et II (2010). Celles-ci prévoient, par rapport au niveau de 1990, de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050, et précisent notamment qu'à partir de 2020, tous les nouveaux bâtiments devront être à « énergie positive » (il s'agit de bâtiments à très basse consommation d'énergie qui intègrent des équipements de production d'énergie permettant de produire plus d'énergie que les besoins dudit bâtiment).

L'ensemble de cette mise en mouvement du cadre réglementaire et des orientations publiques a pour finalité première de réduire de moitié les émissions de CO_2, et ainsi de limiter l'émission des gaz à effets de serre, jouant un rôle dans le réchauffement du climat. La Loi sur la Transition Énergétique avec huit titres dont un sur la politique énergétique française et un sur la rénovation énergétique des bâtiments (dont la rénovation obligatoire des logements énergivores lors des achats ou ventes en 2030) a été adoptée en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale le 26 mai 2015.

Par ailleurs, les projections mondiales indiquent que d'ici 2050, la demande d'énergie devrait doubler. Dès lors, au niveau de l'Archipel, un des principaux leviers d'action, accessible et soutenable à l'échelle du territoire, est de mettre en œuvre des solutions d'efficacité énergétique ; c'est à dire, de maîtriser et d'améliorer le rapport de l'énergie produite sur l'énergie consommée, dit en d'autres termes, faire mieux et plus, avec moins de ressources.

Cette mise en évolution des rapports et des usages d'énergies peut trouver des déclinaisons simples impactant toutes les typologies de consommateurs, entités publiques, entreprises, particuliers, à travers par exemple :

- des mesures d'efficacité énergétique passives qui concernent le bâti (l'enveloppe du bâtiment) pour éviter les déperditions en renforçant la performance technique du bâtiment (isolation murs, toitures et vitrages, règles de construction),
- des solutions d'efficacité énergétique actives agissant sur l'exploitation et l'optimisation des flux énergétiques via l'utilisation d'appareils performants et de systèmes intelligents de mesure, de contrôle et de régulation des consommations,
- des actions de sensibilisation à destination des utilisateurs (ménages, secteurs public et privé) sur leur empreinte environnementale qui devraient permettre une diminution significative de leurs consommations.

Pour relever ce challenge d'une transition énergétique et écologique réussie, deux éléments sont pour autant majeurs ; la sensibilisation, l'information et la formation de tout un chacun aux gestes écoresponsables d'une part, la mise en application et en démonstration par les collectivités et entités publiques d'autre part.

C'est dans cette dynamique de durabilité que la Collectivité Territoriale, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'Archipel, a fait le choix de se positionner de manière responsable et de configurer son Schéma de Développement Stratégique dans un modèle de territoire et de développement économique moins intensif en énergie.

Cette orientation prend appui sur une réalité caractéristique de l'Archipel au regard de ses deux principales sources d'énergie, le fuel et l'électricité, toutes deux comptant pour 57 % de la consommation énergétique totale, exploitées principalement pour le chauffage.

L'électricité consommée sur l'île de Saint-Pierre, où se concentre 90 % de la population de l'Archipel, est produite jusqu'à présent par des moteurs diesel dont les plus récents datent de 1986. Les conditions climatiques difficiles et la grande dépendance de l'île vis à vis de la production électrique exigent une excellente qualité de fourniture. EDF investit pour cela dans un réseau électrique de distribution entièrement construit en souterrain et dans des moyens de production d'électricité fiables, robustes et réactifs.

Durant le deuxième semestre de 2015, EDF inaugurera une nouvelle centrale qui, tout en développant une même puissance, présente des avantages notables du point de vue technique et environnemental, avec une amélioration significative du rendement des groupes diesel passant de 33% à 40 %. De plus, la réduction de 12 % de la consommation combustible des moteurs économisera 1000 tonnes de fuel, soit l'équivalent de 3120 tonnes de CO_2 émis par an.

Ambitions et objectifs

A travers la poursuite de deux objectifs principaux que sont l'accompagnement du territoire et de ses acteurs vers plus d'efficacité énergétique et la réduction progressive du recours aux énergies fossiles, la Collectivité Territoriale veut impacter durablement projets d'aménagement, gestion des équipements et usages locaux.

La réduction de la facture énergétique globale constitue le premier effet mesurable recherché et attendu à court terme.

Cette logique d'une gestion raisonnée de la consommation énergétique sera un point pivot transverse devant alimenter la réflexion et la mise en œuvre des actions de chaque axe de la programmation 2015-2020 du SDS.

Par ailleurs, un parc éolien ayant déjà été expérimenté et exploité à Miquelon, une réflexion participative sera relancée afin de définir les meilleures options que pourraient prendre la Collectivité pour fixer ses objectifs de développement en matière d'énergies renouvelables.

S'engageant ainsi dans une stratégie ciblée, démonstrative et pragmatique de « contagion par l'action », la Collectivité souhaite contribuer positivement à la préservation de son environnement premier et participer ainsi activement au défi de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le second effet visé est celui de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement durable, permettant, au-delà de la seule question énergétique, d'aborder l'ensemble des engagements et des politiques publiques (développement économique, mobilité, formation, culture, cohésion sociale...).

Cette mise en œuvre doit permettre, comme le souligne la définition du développement durable, de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le Comité de Suivi du SDS a souhaité débuter la mise en action de l'axe 4 par la thématique de l'efficacité énergétique. De fait, si une gestion globale énergétique responsable est un premier palier à franchir pour conduire un processus de développement territorial visant une certaine qualité environnementale, la Collectivité Territoriale construit une volonté plus nette encore d'une exemplarité insulaire durable, visant à moyen et long terme le bien-être économique, social et environnemental de l'Archipel ; l'ensemble guidant l'affirmation d'une identité comparative responsable de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le programme opérationnel

Les séquences de production participative du SDS conduites par la Collectivité Territoriale ont abouti à l'identification de pistes de travail précises et à une première série d'actions pour accompagner progressivement la mutation énergétique de l'Archipel.

Tout d'abord, la Collectivité augure un projet de mise en alimentation énergétique différenciée des bâtiments et espaces publics. S'appuyant sur la nouvelle centrale EDF, un système de réseau de chaleur public va être déployé avec une économie en fuel potentielle estimée à 1,4 millions de litres, soit l'équivalent de 3640 tonnes de CO2 par an.

Ce projet, soutenu par l'ADEME, et piloté par la SODEPAR qui en sera le gestionnaire et l'exploitant à partir de la sortie chaudière EDF, permettra de proposer un modèle de substitution au chauffage actuel des bâtiments administratifs. Ce dispositif de récupération de chaleur innovant pourrait porter le rendement des groupes de 40 à 60 %.

Parallèlement aux investissements directs appuyant une meilleure efficacité énergétique des espaces publics, et afin de faciliter l'accès à l'information des particuliers et des entreprises sur les économies d'énergie et sur les énergies renouvelables, la Collectivité Territoriale prévoit la création d'un Point Info Énergie (PIE). Animé par un chargé de mission PIE en relation directe avec les utilisateurs, cet espace proposera au grand public, aux professionnels et aux pouvoirs publics, trois principales missions :

- un espace de conseil sur les aménagements, équipements et usages contribuant à une gestion maîtrisée et efficace des énergies,
- un espace d'animation (salons, foires, événements, ateliers…),
- un espace de documentation (brochures, guides pratiques, fiches techniques…).

Des informations gratuites, objectives et de qualité sur l'ensemble des solutions, aménagements, équipements et usages contribuant à une gestion maîtrisée et efficace des énergies.

Génératrices d'économies directes en matière d'intrants énergétiques, ces mises en projets ont un effet multiplicateur d'incidence économique positif. En effet, les travaux nécessaires dans la réfection et l'isolation des différents parcs immobiliers (appartenant à des particuliers, entreprises, collectivités) représentent des opportunités de marchés pour le secteur du bâtiment.

Pour accompagner et valoriser ce défi énergétique territorial, les opérateurs seront amenés à renforcer leurs capacités en termes d'utilisation de nouvelles technologies applicables à la construction, couplées à des actions d'information et/ou de formation pour doter l'Archipel d'un réseau de compétences internes et externes lui permettant de faire face à ce nouveau cadre technique, réglementaire et commercial.

Par ailleurs, compte tenu des caractéristiques naturelles du territoire, et dans la perspective de dépasser la stricte dépendance en énergies fossiles, le segment de l'éolien continue de susciter un intérêt marqué parmi les investisseurs et décideurs de l'Archipel. Malgré son manque de maturité, la technologie hydrolienne a fait aussi l'objet d'échanges lors des travaux participatifs et réunions de concertation.

Ces deux pistes feront l'objet de mise en chantiers d'innovation territoriale, appuyées en ce sens par l'apport en expertises directes ou en relais du Point Info Énergie.

Enfin, même si cette dimension n'est pas en tant que telle marquée par une action dédiée, la mise en place de ces gammes d'opérations complémentaires, contributives à une politique énergétique territoriale d'ensemble, permettra d'entretenir, d'alimenter et d'accentuer une dynamique de réflexion et d'inventivité en durabilité locale des acteurs parties prenantes de façon coordonnée et concertée. En résumé, autant de mises en initiatives qui toutes visent à répondre à l'ambition territoriale de :

- gagner en efficacité énergétique,
- réduire progressivement le recours aux énergies fossiles,
- créer des emplois durables.

FICHES ACTIONS AXE 4 – ENERGIE DURABLE		
AXE 4 ENERGIE DURABLE	**4.1**	Déployer un réseau de chaleur alimentant les bâtiments publics
	4.2	Mettre en place un Point Info Énergie
	4.3	Appuyer le lancement de chantiers locaux pour « De l'éolien demain » et la valorisation d'autres énergies durables
	4.4	Initier un plan de formation territorial d'accompagnement et de montée en compétences multi acteurs

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'axe énergie durable

La Collectivité Territoriale a acté qu'un Comité de Pilotage (CP) de l'axe Énergie Durable regroupera le Directeur d'axe, les chefs de projets associés aux Fiches-Actions, et le coordonnateur du SDS, pour garantir la mise en œuvre du programme opérationnel et l'analyse de l'évolution des indicateurs proposés.

Les 4 indicateurs stratégiques de suivi et d'évaluation de l'axe Énergie Durable traduisent les effets et impacts socioéconomiques de la politique d'efficacité énergétique.

Les services de la Douane suivront et rendront compte de l'évolution de la consommation totale de fuel. EDF, consommateur de carburant mais aussi distributeur d'énergie, pourra fournir la mesure sur sa propre consommation et la part d'énergie renouvelable intégrée et distribuée à travers son réseau.

Les actions d'information, de sensibilisation et de conseils du PIE seront évaluées à partir de l'impact sur les changements de mode de consommation et d'acquisition d'équipements ou de systèmes moins énergivores acquis ou envisagés par les utilisateurs.

L'évolution du mode de consommation pour tendre vers une meilleure efficacité énergétique s'accompagne de compétences techniques à créer ou à renforcer au sein des entreprises locales, et mesurables à travers le nombre de formations et de techniciens formés pour répondre à une probable demande croissante.

La Collectivité Territoriale et ses partenaires locaux bénéficieront également d'indicateurs opérationnels permettant de suivre, voire d'ajuster qualitativement et quantitativement, les caractéristiques des opérations devant mener aux résultats escomptés.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	**Mode de mesure**	**Valeur initiale 2014**	**Valeur cible 2020**	**Entité ressources des statistiques**
Suivi de la consommation de fuel total sur l'archipel	Tonnage annuel importé	20 136 tonnes	17000 tonnes	Douanes
Suivi de la consommation du fuel par EDF	Tonnage annuel			EDF
Quantité d'énergie renouvelable produite injectée dans le réseau	Indicateur à construire	0%	15%	EDF
Enquête – suivi des contacts ayant décidé de modifier les achats envisagés ou d'enclencher des travaux post-visite PIE	Indicateur à construire	0		PIE
Nombre de techniciens formés	Indicateur à construire	0		CT (Pôle formation)

Axe 5 : Stratégie d'innovation et expérimentations territoriales

Contexte

« *L'innovation territoriale peut se définir comme une réponse nouvelle (ou transférée dans un contexte nouveau) à une problématique et/ou à un besoin identifiés collectivement dans un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable* » (in. Akim Oural - Rapport Service Général pour la Modernisation de l'Action Publique - Avril 2015 - « L'innovation au pouvoir ! : pour une action publique réinventée au service des territoires »).

Défini ainsi, le processus d'innovation, qu'il se porte en innovation de produit, de procédé, de commercialisation ou d'organisation[1], s'envisage dorénavant comme un levier de développement important aux mains des collectivités territoriales, à la fois pour renforcer leur propre processus d'adaptation mais également pour appuyer et impulser une dynamique continue de prospective et de reconfiguration territoriales.

Le développement de l'innovation constitue de fait un enjeu majeur pour la compétitivité économique des entreprises et des territoires et le positionnement induit en appui et en accompagnement des services publics. Parce qu'elle est à la fois changement de culture et processus progressif et appliqué de transformation et de création nouvelle, l'innovation participe directement de la détermination de réponses différenciées à des enjeux sociétaux et donc de l'évolution d'un territoire.

Ainsi, pour l'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'élaboration d'une stratégie d'innovation doit permettre au territoire de relever notamment deux de ses défis majeurs de moyen et long terme que sont :

- le vieillissement de la population et l'émigration des jeunes,
- l'attractivité et la stimulation entrepreneuriale du territoire.

En correspondance de ces enjeux, les segments d'application et d'exploitation d'une économie innovante et novatrice sont nombreux ; citons ainsi pour exemples accessibles au territoire.

[1] Selon le Manuel d'Oslo de l'OCDE.

Innovation et numérique

Le 21ème siècle est avant tout considéré comme l'époque majeure de la révolution numérique qui a considérablement modifié les interactions sociales et économiques de nos sociétés. Les outils numériques représentent une nouvelle forme de communication basée sur l'accès à la connaissance, l'ouverture au monde, la multiplicité des échanges… et ce, de manière réactive et interactive. Cette innovation peut être un formidable outil s'il est maîtrisé, réfléchi et utilisé de manière efficiente.

Innovation et développement durable

Les autorités françaises (Grenelle de l'environnement) et européennes, pour faire face à l'urgence qu'impose le défi du changement climatique et de la transition énergétique, imposent une réglementation de plus en plus stricte en matière de protection de l'environnement. Le contexte réglementaire apporte deux opportunités majeures pour Saint-Pierre-et-Miquelon : la possibilité d'une part de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'Archipel et de s'inscrire à moyen et long terme dans une logique de développement durable (opportunité environnementale), et d'autre part, de maintenir l'activité du BTP (20% des demandeurs d'emploi en 2014, source IEDOM), via une politique en matière d'économie d'énergie incitant à des travaux de rénovation énergétique des bâtiments par exemple (opportunité économique).

Innovation sociale

Cohésion sociale et amélioration du bien-être, économie sociale et solidaire, dynamiques d'échanges et de transferts culturels, liens intergénérationnels, accès aux loisirs, à la connaissance partagée, démocratie locale et processus de développement participatifs… Les collectivités territoriales sont de plus en plus parties prenantes d'innovation sociale.

Innovation et pouvoirs publics

Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer pour diffuser l'innovation au sein de leur territoire :

- diffuser la culture de l'innovation : les collectivités se doivent d'être tenues informées des technologies innovantes pour tenter de les généraliser sur leur territoire et d'en faciliter une appropriation large et partagée ;
- soutenir des projets de recherche et développement : elles peuvent également accompagner les porteurs de projet innovant dans leur démarche en appuyant un renforcement de compétence, en apportant une assistance technique, juridique ou financière (les entreprises sont souvent confrontées à des barrières financières et/ou matérielles qui les freinent voire les font renoncer à développer leur innovation) ;
- montrer l'exemple : en tant que responsable et pilote des actions publiques en faveur de l'emploi, elles se doivent d'assurer une démonstration de processus organisationnels différenciés en innovant dans le fonctionnement de leurs

propres services (e-administration, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, management en mode projet, entre autres).

Sur ce segment également, Saint-Pierre-et-Miquelon a déjà enclenché la construction de solutions novatrices, permettant à la collectivité de tirer des ressources disponibles davantage de valeur ou une valeur différente, de se donner et de générer d'autres moyens, donc d'autres ressources, et surtout de se différencier positivement dans l'acte.

Ambitions et objectifs

Le présent axe propose une première série d'initiatives pragmatiques visant à débrider, soutenir et généraliser l'innovation pour améliorer durablement et de manière soutenable :

- l'efficience de l'intervention publique ;
- l'énergie créatrice et inventive du territoire et de ses acteurs, parties prenantes ;
- le développement économique et social de l'Archipel ;
- l'attractivité du territoire.

La stratégie d'innovation doit permettre d'impulser une nouvelle dynamique et donc de générer un nouveau souffle à l'Archipel, marqué par des antécédents de politiques économiques contraignants, notamment le moratoire sur la pêche et le déclin programmé d'une commande publique axée sur des grands chantiers d'aménagement du territoire.

L'Archipel doit s'orienter vers de nouvelles perspectives économiques innovantes pour diversifier ses activités et ne plus être dépendante d'un seul ensemble dominant fragilisant. Pour cela, les mots clefs combinés du territoire, à travers la stratégie d'innovation et d'expérimentations territoriales, doivent se formuler autour de l'information, de l'imagination et de l'initiative.

Saint-Pierre-et-Miquelon, de par les ressources spécifiques et singulières à disposition et son positionnement géographique, offre un panel de nouveaux secteurs et un champ large de possibles, susceptibles d'être exploités de manière pragmatique et avec succès.

La politique de développement, à travers le Schéma de Développement Stratégique, peut créer les conditions pour favoriser l'innovation en appuyant les projets moteurs et créer un écosystème favorable dans la durée, soutenir la création d'espaces collaboratifs (entrepreneurs, étudiants, chercheurs...) et ainsi permettre un changement de paradigme affirmant avantages comparatifs du territoire et dynamique de création continue de valeur ajoutée durable.

Il est important de noter en outre que l'innovation apportée dans un secteur ciblé peut créer un effet d'entraînement sur d'autres secteurs et donc une dynamique économique

beaucoup plus large. Par exemple, apporter une assistance technique aux porteurs de projet stimule les idées créatrices et donc l'entrepreneuriat de manière générale. Se sachant aidés et accompagnés dans leur démarche, les entrepreneurs se sentent davantage en confiance et sont plus enclins à prendre des risques pour proposer de nouveaux produits et/ou services. Autre exemple, une innovation dans le domaine des nouvelles technologies peut être exportée pour acquérir de nouveaux marchés nationaux et internationaux et améliorer les transferts de compétences d'une région à une autre.

Le programme opérationnel

Pour sa mise en œuvre, la Collectivité s'appuie sur le programme de l'OCTA « Stratégies Territoriales d'Innovations » (financement européen spécifiquement dédié aux PTOM, pour les accompagner dans l'élaboration de stratégies stimulant l'innovation) qui prévoit un premier appel à projets européen du 10ème FED (fin 2015/début 2016). Cette échéance à court terme constitue une opportunité pour catalyser la capacité d'innovation de l'Archipel.

Afin de répondre à cette logique de construction, chaque secteur d'innovation investi procédera du même engagement mobilisateur et participatif de la collectivité et d'un cheminement méthodologique architecturé comme suit :

- Changer de posture, passer des habitudes à une habitude de la curiosité ;

- Identifier précisément les ressources, enjeux et besoins spécifiques du territoire ;

- Mettre en mouvement les acteurs du territoire dans le cadre d'une démocratie participative renouvelée ;

- Gérer et manager différemment les ressources humaines au sein de la collectivité, consacrer systématiquement le fonctionnement en mode projet ;

- Accompagner les porteurs de projets avec une ingénierie territoriale, des outils et compétences adaptés ;

- Soutenir les démarches d'innovation territoriale et développer de nouveaux modèles économiques ;

- Évaluer les impacts de l'innovation territoriale ;

- Diffuser largement et communiquer sur les bonnes initiatives.

Les segments stratégiques prioritaires retenus pour l'engagement d'un processus dynamique opérationnel d'innovation sur Saint-Pierre-et-Miquelon lors du Séminaire d'Innovation participatif de juin 2015 se centrent sur trois dimensions prospectives complémentaires ; à savoir, la formation de la jeunesse, les TIC et les usages numériques, la valorisation de l'image de l'entrepreneuriat et de l'acte d'entreprendre, l'ensemble

étant alimenté et soutenu par la mise en œuvre d'un dispositif de veille créative territoriale. Ces secteurs viennent compléter les initiatives innovantes déjà envisagées en matière de tourisme durable et d'énergie durable qui forment les axes 2 et 4 du Schéma de Développement.

De par cette dynamique d'innovation, la Collectivité confortera son évolution vers un rôle d'accompagnateur et de tiers de confiance qui collabore « horizontalement » avec l'ensemble des acteurs territoriaux pour une croissance durable de l'Archipel.

FICHES ACTIONS AXE 5 – STRATEGIE D'INNOVATION ET EXPERIMENTATIONS TERRITORIALES		
AXE 5 **STRATEGIE D'INNOVATION ET EXPERIMENTATIONS TERRITORIALES**	**5.1**	Engager un dispositif de mobilités formation tutorées
	5.2	Valoriser et changer l'image de l'entrepreneuriat
	5.3	Initier un processus de veille créative territoriale
	5.4	Définir un Schéma Territorial Directeur d'Aménagement du Numérique

Dispositif de suivi et d'évaluation de l'axe innovation

En premier lieu, la stratégie d'innovation fera l'objet d'un suivi au sein d'un comité de pilotage ou « conseil de l'innovation » regroupant le Directeur de l'Innovation et les différents chefs de projets des actions opérationnelles. Ce comité est rattaché au Comité de suivi du Schéma de Développement Stratégique qui pilote le projet territorial. Le Directeur d'Innovation participera également aux comités de pilotage des autres axes du Schéma de développement stratégique sur (1) l'attractivité territoriale, (2) le tourisme durable et la desserte, (3) la culture et le développement et (4) l'énergie durable.

Par ailleurs, il est envisagé de stimuler une veille créative territoriale par la mise en place de groupes informels de réflexion sur l'entrepreneuriat et l'innovation (avec des acteurs économiques et publics de l'Archipel, des forces vives d'horizon divers). Le Directeur Innovation structurera et animera la gouvernance et le pilotage de la démarche en concertation avec le Directeur du projet territorial.

Une première série d'indicateurs marquant les incidences des projets des Fiches-Actions est précisée ci dessous ; il appartiendra au Conseil de l'Innovation de partager et de

déterminer ensemble par la suite une dynamique d'évaluation centrée elle sur la stratégie d'innovation et la mise en mouvement du territoire.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	**Mode de mesure**	**Valeur initiale 2014**	**Valeur cible 2020**	**Entité ressources des statistiques**
Nombre de jeunes candidats au programme de mobilités tutorées	Annuelle	-	-	
Nombre de nouveaux créateurs d'entreprises	Annuelle	-	-	
Nombre de binômes de mentorat / créateurs d'entreprise initiés et actifs	Annuelle	-	-	
Débit Internet observé	Annuelle	2Mo/sec	10Mo/sec	Opérateur

Annexe
Fiches actions

Fiches actions SDS

Fruit d'un processus participatif approfondi, les 28 fiches-actions ont été rédigées par la SODEPAR en lien étroit avec les Directeurs d'axes et les chefs de projet.

Ci-après sont présentées ces 28 fiches actions labellisées par le Comité de Suivi du Schéma de Développement Stratégique.

AXE 1	ATTRACTIVITE	
	FICHE-ACTION 1.1	Engager une stratégie de marketing territorial et de mobilisation des investisseurs privés
	Objectif	Définir une stratégie de promotion du territoire et déployer une méthodologie de conquête d'investisseurs

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** L'effondrement de l'économie de la pêche dans les années 1990 et, aujourd'hui, l'amenuisement progressif, du poids du secteur du BTP, nécessite de trouver de nouveaux relais de croissance endogènes et exogènes. Les acteurs publics et privés de l'Archipel doivent engager une réflexion profonde sur les atouts du territoire et sur son positionnement afin de fixer et de conduire une politique volontariste dont l'objectif premier est la création d'emplois durables. Cette affirmation d'une stratégie partagée doit permettre à l'Archipel de capitaliser sur ses points forts (notamment son potentiel de développement touristique) et d'affirmer ses possibilités de positionnement sur de nouveaux secteurs porteurs (comme les services aux entreprises). Plus qu'une simple question de communication et de promotion, il est nécessaire d'établir et de scénariser une approche globale de marketing territorial. Cette approche doit coordonner et engager initiatives privées et publiques, hiérarchiser cibles et priorités et faire acte d'engagement pour tout acteur ou partie prenante du développement de Saint-Pierre-et-Miquelon. D'ores et déjà, le travail de concertation effectué dans le cadre de la programmation 2015-2020 du SDS a confirmé l'émergence de secteurs prioritaires et/ou de secteurs supports : - Le secteur du tourisme, identifié comme axe premier de diversification ; qui, dans sa version déjà existante autour des dimensions patrimoine, culture, histoire et nature, mais aussi sur les segments du tourisme de croisière, doit pouvoir bénéficier d'une attention particulière pour valoriser les initiatives en cours et accompagner le développement d'offres complètes et cohérentes répondant aux attentes de la clientèle ciblée, mais aussi le tourisme d'affaires, nécessitant lui un travail d'étude de marché et de faisabilité pour initier une stratégie adaptée. - Le secteur des services autour des filières TIC et informatique. - Le secteur de la formation, pour lequel le territoire de Saint-Pierre a vocation à valoriser son identité française au cœur des relations outre-Atlantique. - Le secteur des services portuaires internationaux. Autant de segments de développement possibles, pour partie déjà engagés dans des processus d'ingénierie renforcée et de croissance, pour lesquels des compléments d'études et d'analyses sont nécessaires et sur lesquels asseoir une stratégie marketing offensive. Pour cela, la Collectivité et ses partenaires devront définir un plan d'actions clair, partagé et ciblé et se doter d'outils et d'évaluation de l'attractivité du territoire afin de générer des opportunités de marchés internes et externes prenant en compte la perspective de l'entrée en vigueur d'accords de libre-échange régionaux. A travers cette mise en stratégie structurée, c'est l'image de Saint-Pierre-et-Miquelon qui s'affirmera, se différenciera, dans

	une forme singulière, en cohérence de son identité, de ses particularités et de ses choix environnementaux, économiques et sociaux.
RESULTATS ATTENDUS	• Renforcement de l'image et de la visibilité de Saint-Pierre-et-Miquelon • Affirmation de la capacité du territoire à produire ses choix de développement sur la base de ses potentialités et des initiatives associées • Valorisation des énergies créatrices du territoire et de la richesse du capital humain local • Augmentation de la fréquentation touristique sur l'ensemble des segments visés • Accroissement du nombre d'entreprises et d'activités génératrices d'emplois durables

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES – FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	 Collectivité Territoriale - DGS Collectivité Territoriale - Directrice de Pôle Attractivité	 Arnaud POIRIER Marine LAFFONT
ANIMATION FICHE **Chef de Projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	 Collectivité Territoriale - SODEPAR	 Malika HALILI

PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Collectivité Territoriale Services de l'État IEDOM MEDEF CACIMA Comité Régional du Tourisme Conseil Économique et Social CCI Franco Canadienne Opérateurs emploi, compétences et formation Porteurs de projets et entreprises Banques
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Travail d'étude Marketing territorial à mener en parallèle ou en incluant la coordination et le développement de la politique touristique** (Fiche Action 2.1) **et la mission d'analyse d'opportunité et de positionnement Tourisme d'Affaires** (Fiche Action 2.4) **2015** Constitution du groupe-projet axe 1 de 5 à 10 membres Ciblage des secteurs d'avenir et organisation d'un séminaire innovation Arbitrages par les élus (orientations stratégiques données) Élaboration d'un cahier des charges du plan d'action marketing pour appel d'offres d'un bureau d'études spécialisé Lancement de la consultation **2016 - 2017** Réalisation et suivi de l'étude-action Scénarisation des modèles et options de développement **2018** Processus de concertation et de décision stratégique et, au regard des conclusions de l'étude, enclenchement d'un programme d'actions

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 1.1				**120 K€**
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018 - 2020
AMO pour diagnostic/étude-action « Marketing Territorial »	120 K€			

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	**Fréquence d'utilisation**	**Valeur initiale**	**Valeur cible**
Nom de l'indicateur			
Mobilisation d'acteurs publics et privés lors de la phase d'analyse stratégique sur l'innovation	Spécifique	-	-
Nombre de connexion sur les sites de promotion du territoire (SODEPAR)	Spécifique	-	-

AXE 1	ATTRACTIVITE	
	FICHE-ACTION 1.2	**Initier un schéma d'aménagement foncier et d'immobilier d'entreprise**
	Objectif	**Informer les investisseurs sur l'offre immobilière et foncière de Saint-Pierre-et-Miquelon et faciliter l'implantation et/ou le développement d'entreprises**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** En lien avec la stratégie de territoire, la communication vers les investisseurs, qu'ils soient locaux ou étrangers, passe par une présentation accessible via internet des conditions d'implantation et une description de l'économie de l'archipel dans son environnement. En amont d'un accompagnement personnalisé des investisseurs, un premier niveau d'information via un outil cartographique permet de donner les disponibilités en termes de foncier et d'immobilier d'entreprise, les caractéristiques des différents pôles d'activité présents sur le territoire, une présentation du tissu économique et des dispositifs d'aides directes et indirectes mobilisables. Les ateliers participatifs de décembre 2014 ont permis d'identifier les niveaux de réponse possibles à court terme, face à ces besoins : Un outil cartographique d'information en ligne sur la base des règles d'urbanisme actuelles, première étape d'un schéma d'aménagement du foncier et de l'immobilier d'entreprises qui nécessitera un travail plus prospectif Un contenu qui donnera de la visibilité à l'offre foncière et immobilière publique, étape d'un outil qui pourrait à terme s'ouvrir à l'offre privée. Cet outil (développé à partir de logiciels libres en open source, configuré sous forme de base de données bilingue français/anglais), sera dimensionné en fonction des besoins déterminés par la collectivité et ses partenaires, et élaboré de telle sorte qu'il puisse permettre de suivre en continu les différents aménagements, projets et orientations de structuration du territoire. Ce premier niveau de réponse sera suivi d'une réflexion à plus long terme. En effet, cette objectivation cartographique du potentiel et des réalités territoriales, appuyée techniquement par la DTAM, s'intègre dans une démarche prospective plus large initiée par la Collectivité Territoriale pour élaborer un Schéma d'Aménagement Territorial avec toutes ses dimensions (espaces naturels, paysages, zonage agricole, habitat, gestion de l'énergie, programme de lutte contre les effets du changement climatique et des risques littoraux, zonages pour l'artisanat le commerce et l'industrie, gestion des réseaux (eau, assainissement), des infrastructures de communication (télécommunications, routes, port, aéroport), et des déchets. Cette fiche-action permettra : - l'identification et le zonage des différents pôles d'activité (commerces, artisanat, industrie) et des règles d'urbanisme afférentes, - l'information en ligne sur la disponibilité du foncier à vocation économique, de l'immobilier et des conditions de leur acquisition ou location, - la visibilité sur les terrains agricoles disponibles pour des porteurs de projets sur ce segment d'activités primaires (données essentielles nécessaires pour Miquelon notamment), - la communication sur les prix pratiqués dans le cadre d'un observatoire des prix publics, - l'information sur la disponibilité et capacité des réseaux (réseaux électriques, informatique, eau), - la présentation des grands projets d'aménagement ou d'équipement en cours (comme par

	exemple, le projet de Grand Port) ou à venir et la possibilité de renvoyer vers leur présentation ou l'étude ad hoc, - la présentation des entreprises locales sur lesquelles un projet d'implantation peut s'appuyer (partenaires, sous-traitants), - des informations sur les aides locales et dispositifs relais sur les bâtiments. Autant d'éléments indispensables pour organiser et structurer le développement économique de l'archipel sur son volet foncier et immobilier, assurer une promotion ciblée du territoire et mettre en acte une stratégie marketing économique globale de Saint-Pierre-et-Miquelon.
RESULTATS ATTENDUS	➢ Amorce de définition **du volet économique du** Schéma d'Aménagement Territorial ➢ Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du monde économique sur une stratégie partagée et objectivée du développement de l'archipel ➢ Déploiement d'une stratégie de marketing territoriale offensive ➢ Renforcement des opportunités d'installation de nouvelles unités économiques et activités sur le territoire ➢ Optimisation des modalités d'accès à l'information des investisseurs : simplification et raccourcissement des délais d'obtention des données ➢ Amélioration des conditions d'installation pour favoriser la création / reprise d'entreprise

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES – FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	 Collectivité Territoriale– DGS Directeur de Pôle Attractivité	Arnaud POIRIER Marine LAFFONT
ANIMATION **Chef de projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	 Collectivité Territoriale– Municipalités de Saint Pierre et de Miquelon DTAM SODEPAR CACIMA MEDEF	 Prisca PERRIN
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Municipalités de Saint Pierre et de Miquelon DTAM SODEPAR CACIMA FEABTP Organismes de représentation des autres filières professionnelles Porteurs de projets et entreprises	

ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1** : **Préparation des données (recensement, acquisition, retraitement.)** - Communication des données existantes et modalités de diffusion entre les différentes collectivités, structures parapubliques et services de l'État (Convention entre la Collectivité territoriale et la DTAM en cours avec finalisation prévue avant fin 1er semestre 2015, convention entre la Collectivité Territorial et les Mairies d'ici 2016) - Mise en œuvre d'une cartographie interactive de type SIG du territoire sur la base de l'intégration valorisée des données existantes sur le serveur de la DTAM puis extension de la mise en ligne sur le site de la Collectivité territoriale **Phase 2 : Développement et mise en œuvre de l'outil** • Analyse des besoins supplémentaires/complémentaires et répartition des rôles et responsabilités de l'équipe projet • Collecte et transfert des données nouvelles pour alimentation de la base de données du logiciel • Liens avec d'autres sites relais (SODEPAR par exemple) **Phase 3 : Gestion et évolution de l'outil** • Définition de la procédure de mise à jour des données • Engagement de l'ensemble des partenaires publics/privés sur la diffusion des données essentielles à l'actualisation de la base de données

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 1.2				**XXX euros**
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Disponibilité et nombre de consultations de la documentation d'urbanisme	Semestrielle	A créer	-
Nombre de projets d'implantations ou d'extensions envisagés et/ou développés	Annuelle	A créer	-

AXE 1	Attractivité	
	FICHE-ACTION 1.3	**Dispositifs d'aides directes et indirectes à l'entreprise**
	Objectif	**Identifier les dispositifs et déterminer leur impact sur le développement des entreprises et de l'emploi**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Afin de soutenir le développement et la croissance d'un territoire, il existe un certain nombre d'aides publiques à la création et au développement d'entreprises et d'emplois. Ces dispositifs, mis en place à l'initiative de l'Etat ou des collectivités territoriales, peuvent prendre différentes formes, les principales étant : - les aides financières, - les allègements fiscaux, - les exonérations de charges sociales, - l'assistance technique et l'accompagnement conseil, - la mise à disposition de locaux ou de services partagés. Le code local des investissements, le code local des impôts de Saint-Pierre-et-Miquelon couplés au code général des impôts couvrent en majorité les différentes formes d'aides. Tout en respectant certains principes généraux (exemple : libre jeu de la concurrence), la Collectivité Territoriale a un rôle à jouer pour orienter et accompagner les acteurs économiques sur les activités porteuses d'avenir (activités à forte valeur ajoutée, intensives en emplois et économes en énergie, positionnées sur les exportations). Les dispositifs d'aides pourraient être également diffusés sur la future cartographie du territoire (version interactive du schéma d'aménagement du foncier et immobilier d'entreprises : FA 1.2) et faire l'objet d'une campagne de promotion locale et internationale et notamment des actions de Formation / Information pour les porteurs de projets non seulement sur l'application des règles de l'aide publique aux entreprises, mais surtout sur les opportunités de marché (veille, valorisation des études de l'observatoire économique mis en place entre les Provinces Atlantiques et Saint-Pierre-et-Miquelon), avec un appui une assistance technique et un accompagnement conseil La Collectivité Territoriale (contrairement aux collectivités de métropole) est souveraine en matière de fiscalité et de taxes douanières, ce qui est un atout considérable dans le contexte actuel de mondialisation. Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis : ▪Simplification (la superposition des aides (règles générales + aides sectorielles ne va pas dans le sens d'une bonne visibilité du système pour les investisseurs extérieurs) ; ▪Cohérence des dispositifs avec les priorités repérées (investissements dans les secteurs d'avenir pour l'archipel, fléchage de l'épargne vers les entreprises, économies d'énergie). Préconisations en vue d'adapter le système d'aide au regard de son impact, ce qui suppose la mise en place d'une évaluation des politiques publiques (avec le développement d'un modèle standard de comptabilité analytique, outil d'aide à la décision et de suivi évaluation des mouvements financiers de la Collectivité, qui

	permettra de traiter les données et de bénéficier des techniques de dématérialisation, pour développer des outils de simulation).
RESULTATS ATTENDUS	• Analyse d'impact de la politique publique d'aides aux entreprises • Propositions en vue d'une optimisation des dispositifs d'aides aux entreprises • Mise en place d'outils de suivi

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	Collectivité Territoriale– DGS Directeur de Pôle Attractivité	Arnaud POIRIER Marine LAFFONT
ANIMATION **Chef de projet Coordinateur** **Acteurs Ressources**	- COLLLECTIVITE TERRITORIALE……. - ÉTAT/ COLLLECTIVITES…….. - CACIMA / MEDEF……	Nicolas CORDIER (chef de projet) Christine CHAMPDOIZEAU (coordinateur)
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- CESC - BANQUES - PORTEURS DE PROJETS ET ENTREPRISES	

ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 :** Identification des aides publiques aux entreprises applicables à Saint-Pierre-et-Miquelon **Phase 2 :** Analyse de la politique publique d'aides aux entreprises **Phase 3 :** Préconisations d'aides aux entreprises

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 1.3 DISPOSITIFS D'AIDES DIRECTES ET INDIRECTES A L'ENTREPRISE				15 K€ euros
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018
Etudes		15 K€		

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	+ +	+ + +	+	+ +	+ + +	+	+ +	+ + +	+	+ +	+ + +	+	+ +	+ + +

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Avancement de l'inventaire des aides	spécifique	-	100 % de réalisation
Etude d'impact et Préconisations	spécifique	-	100 % de réalisation

AXE 1	ATTRACTIVITE	
	FICHE-ACTION 1.4	Orienter le territoire vers un nouveau modèle d'accompagnement des initiatives privées
	Objectif	Mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement d'entreprise et appuyer un développement économique diversifié de l'archipel

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Le modèle de développement économique de Saint-Pierre-et-Miquelon est, depuis la fin du schéma de spécialisation du territoire autour des activités de la pêche, fortement marqué par la constitution d'une filière du BTP dynamique, alimentée par les besoins en aménagement et en infrastructures de l'archipel, et donc de la commande publique. Depuis plusieurs années, les activités liées au tourisme et au développement des services associés offrent des opportunités en matière de renouvellement de la sphère entrepreneuriale. Les réflexions partagées entre la sphère publique, politique et professionnelle, dans le cadre de l'élaboration du SDS, ont nettement réaffirmé cette orientation et cette nécessité d'une diversification de l'activité économique de l'archipel. Cette stratégie passe notamment par le soutien à la création d'entreprises. A ce titre, l'accompagnement des entrepreneurs est un préalable indispensable à la réflexion et au déploiement des outils de financement dédiés aux entreprises, ceci notamment pour faire évoluer la façon d'appréhender l'entrepreneuriat et renforcer le goût et l'intérêt d'entreprendre. L'un des enjeux identifiés dans les espaces de concertation alimentant la projection du SDS est d'améliorer l'offre d'accompagnement pour les porteurs de projet, et d'en faire un dispositif simple d'accès, global et collaboratif incluant tous les acteurs de l'accompagnement de la création (dont la Collectivité Territoriale, l'État, les organismes de financement privés, la CACIMA et des organisations professionnelles locales) de manière à faciliter la mutualisation d'expertises et des expériences entrepreneuriales. L'autre enjeu posé dans cette mise en changement du paradigme économique est une acceptation par les porteurs de projet de la nécessité d'amener leur projet à maturation, et d'y consacrer un niveau d'engagement personnel et financier minimum ; posture en cohérence avec la logique de retour sur investissement attendu de tout projet d'entreprise. Pour permettre et relayer cette variation de la culture économique locale, des actions de sensibilisation/adhésion des porteurs de projets à la démarche sont à initier. De la même manière, une structuration territoriale du développement économique pourrait consacrer : - La constitution d'un **groupe consultatif** formel et de concertation neutre, positionné en amont de la présentation des dossiers de demande de financement (travail fondamental sur l'émergence de projets). Celui-ci, composé des organismes financeurs publics et privés, ayant la possibilité de s'adjoindre des expertises professionnelles, aurait pour rôle d'identifier les points forts et les points faibles des projets, puis de proposer un accompagnement ad hoc (notamment le coaching par des pairs). - La mise en réseau des structures d'accompagnement à travers une **plateforme des accompagnateurs.** Elle réunirait des techniciens (CACIMA, IEDOM, services instructeurs du Pôle développement économique de la Collectivité Territoriale, SODEPAR) et pourrait faciliter, au regard des opportunités, une connexion et une mise en lien avec des « témoins/parrains » de la diaspora de Saint Pierre et Miquelon. **-** La création d'un **guichet unique** impliquant les acteurs publics et privés permettant un accompagnement de qualité des porteurs de projets, pour générer une réponse à la fois globale et sur mesure aux porteurs de projet, pour harmoniser les supports de plans d'affaires, les techniques d'analyse des projets , et pour initier une stratégie de traçabilité et de suivi des entrepreneurs au plus tôt de la phase amont de leurs projets. Ce guichet unique pourrait à terme prendre la forme d'un portail internet permettant aux entrepreneurs (i) d'accéder aux dispositifs d'accompagnement – en ligne (pour sa simplicité d'accès) sans pour autant exclure le volet présentiel avec des entrepreneurs et conseillers, (ii) de déposer les demandes d'agrément nécessaires à l'application du régime fiscal favorable de l'Archipel, (iii) de procéder aux enregistrements

	administratifs (ex : Greffe du Tribunal de Commerce), et (iv) de postuler au dispositif de financement participatif de l'Archipel (cf. Fiche Action 5.2).
RESULTATS ATTENDUS	➢ Développement de la dynamique entrepreneuriale et de la culture de l'entreprenariat ➢ Renforcement de la viabilité des projets de création d'entreprise ou d'activité proposés en demande soutien financier ➢ Amélioration de la durabilité des entreprises créées ➢ Élargissement du champ des possibles pour la projection des jeunes de l'archipel et l'élaboration de leurs projets personnels et professionnels ➢ Diversifier les activités économiques génératrices de richesse ➢ Faciliter les démarches administratives de l'entreprise

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES – FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	 Collectivité Territoriale– DGS Directeur de Pôle Attractivité	Arnaud POIRIER Marine LAFFONT
ANIMATION **Référent** **Acteurs ressources (hors CT)**	 SODEPAR CACIMA MEDEF SODEPAR IEDOM	 Danièle PETITEAU
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	CACIMA et organismes professionnels SODEPAR Services de l'État Conseil Économique et Social Banques et autres organismes de financement IEDOM Acteurs et organismes de la formation professionnelle Diaspora SPM Porteurs de projets et entreprises Mairies de Saint-Pierre et de Miquelon	

ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 :** Constitution du groupe consultatif de pré-étude de financement et de faisabilité des projets, de la plateforme accompagnement des entreprises et des modalités de fonctionnement du guichet unique d'accueil en réseau des porteurs de projets (que ce soit des investisseurs locaux ou extérieurs). Un travail sera nécessaire pour trouver la bonne articulation entre un point d'entrée informatisé et l'accompagnement présentiel pour, d'une part éviter toute exclusion de type « fracture numérique », et d'autre part, permettre les échanges contradictoires, entre porteurs de projets et conseillers, de manière à faire avancer la faisabilité des projets. Le groupe consultatif permet de coordonner les différentes structures parties prenantes, et de sortir d'un processus séquentiel d'analyse des dossiers d'entreprises.) **Phase 2 :** Élaboration partagée d'outils d'analyse et d'évaluation des projets économiques de création, reprise, développement d'entreprises, sans oublier les démarches visant l'adaptation des entreprises aux mutations de leur environnement. Ces outils et savoir-faire partagés seront autant d'éléments pour anticiper les difficultés rencontrées lors du démarrage d'une activité et la délicate transition vers un fonctionnement classique, une fois les aides terminées. **Phase 3 :** Enclenchement des séquences d'accompagnement des porteurs de projets pour consolidation du dossier de projet et/ou lancement et mise en œuvre des activités de développement des entreprises. **Phase 4 :** Evaluation de la pertinence du dispositif d'accompagnement à la fois en moyens humains et en termes de dispositifs d'aides en lien avec la FA 1.3 (évolution vers des conditionnalités plus fortes, notamment sur les exigences de formation, étude d'une évolution du dispositif d'aide au fonds de roulement vers une aide au conseil). Le dispositif d'accompagnement a vocation à s'adapter notamment aux besoins des nouvelles générations d'entrepreneurs, l'exemple des entrepreneurs dans les TIC illustrant des besoins plus centrés sur des locaux partagés pour créer un écosystème innovant, et faisant appel à de nouveaux modèles économiques qui associent très largement le client à la création de valeur. **Phase 5 :** Définition et programmation des animations et informations de sensibilisation à l'entreprenariat au sein des organisations professionnelles et structures relais (en lien avec la FA 5.2).

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 1.4				**60 000 euros**		
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etudes et temps agent des partenaires du guichet unique	10 K €	10 K €	10 K €	10 K €	10 K €	10 K €

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre de projets présentés auprès des organes de suivi/appui et de financement	trimestrielle	-	-
Nombre de nouvelles entreprises créées ou projets de diversification mis en œuvre	Annuelle	-	-

AXE 2	TOURISME DURABLE	
11ème FED	FICHE-ACTION 2.1	**Déployer une stratégie offensive de coordination des acteurs, d'ingénierie et de marketing touristiques**
	Objectif	**Consolider et développer l'offre touristique pour en faire l'un des piliers du développement économique**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Avec un potentiel aujourd'hui activé autour de nombreuses initiatives et de supports de produits, générant près de 2 % du PIB et touchant près de 10 % de la population active, le développement de la filière touristique est l'un des enjeux premiers du territoire. Ceci tant pour son effet direct en termes de création d'emplois que pour son impact en effet de levier de la dynamique d'autres secteurs d'activités, principalement la filière du BTP, mais aussi pour son pouvoir intrinsèque d'accompagner la mise en faire savoir et en valorisation de l'image de l'archipel, de ses atouts et de ses potentialités pour appuyer la construction d'une stratégie économique de plus grande ampleur. Secteur pivot de la programmation du Schéma de Développement Stratégique sur la période 2015 – 2020, le tourisme doit en priorité se traduire par des résultats en termes de recettes touristiques et d'emplois durables.

	Plus que d'inventivité et de dynamique des parties prenantes, ce secteur est en besoin de structuration, de coordination stratégique et de pilotage pour gagner en performance. Les travaux d'animation et de concertation conduits dans le cadre de l'élaboration du SDS ont permis à la fois de clarifier les axes de progression pour l'affirmation d'une politique touristique volontaire et cohérente et également d'impulser une mise en synergie et en correspondance : - des atouts et caractères spécifiques du territoire (patrimoine, histoire, culture, cadre naturel) pouvant alimenter une ingénierie renouvelée, - des points d'étape permettant l'élaboration et la formalisation de packages touristiques complets, - des rôles et missions attendues de chaque partie prenante, - des besoins en investissements et en aménagements à programmer au regard des stades de développement visés et atteignables pour le territoire. Sur la base des orientations et des choix fixés par les élus de l'archipel, les acteurs du tourisme, qu'ils soient opérateurs privés, structure d'organisation et de promotion de la filière, tiers partenaires, doivent ainsi parachever et mettre en scène une stratégie de marketing mix tant à l'échelle des produits qu'au niveau d'une approche plus globale du territoire, pour concrétiser et amplifier les gains de croissance identifiés. Pour ce faire, le Conseil Territorial envisage de se doter de moyens humains compétents spécifiques afin d'assurer à court terme un pilotage stratégique de la filière et d'appuyer le lancement de produits touristiques revisités dès la saison 2015, pour générer à moyen terme le cadre et les conditions permettant d'initier un processus d'ingénierie touristique plus élaboré, ambitieux et pérenne. Parallèlement, sous l'impulsion de la collectivité, d'une part, les rôles et missions dévolus aux autres acteurs seront précisés et conventionnés en cohérence de cette dynamique stratégique, et, d'autre part, sera commanditée une mission d'assistance technique visant la détermination de la politique marketing territorial.
RESULTATS ATTENDUS	➢ Processus d'ingénierie en offre touristique permanent, suivi et évalué ➢ Structuration de la filière et professionnalisation de l'ensemble des acteurs parties prenantes ➢ Augmentation de la fréquentation et des recettes touristiques ➢ Affirmation du positionnement et de l'image de Saint Pierre et Miquelon en tant que territoire de valeur à découvrir ➢ Développement de l'emploi local sous effet d'incidence du développement de la filière touristique

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE SDS **Chef de Projet** **Directeur d'axe**	 Conseil Territorial - DGS Conseil Territorial – DGS	 Arnaud POIRIER
ANIMATION **Référent** **Acteurs ressources (hors CT)**	 Conseil Territorial CRT SODEPAR	 Malika HALILI

PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	CRT SODEPAR Opérateurs touristiques CACIMA, Le Phare Acteurs de la culture et des loisirs, MNE	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 – Mise en opérationnalité de la saison 2015** - Recrutement d'un chargé de mission Développement et Stratégie Touristiques par le Conseil Territorial - Finalisation des productions et formalisation des initiatives d'acteurs relevées lors des ateliers participatifs et mise en package des produits touristiques tests – campagne 2015 - Organisation des acteurs publics et privés sur l'enclenchement de la campagne 2015/2016 - Renforcement des outils de communication et marketing adaptés produits/cibles touristiques, et formalisation d'une feuille de route campagne de promotion, intégrant indicateurs de suivi et d'évaluation et processus/modalités d'adaptation en continu **Phase 2 – Détermination de la stratégie de marketing territorial et d'ingénierie touristique** - Mobilisation des acteurs parties prenantes et sensibilisation de la population aux enjeux de la campagne touristique et à la construction d'uns stratégie globale - Lancement de l'étude-action Marketing territorial (voir Fiche Action 1.1 « Engager une stratégie de marketing territorial et de mobilisation des acteurs privés et investisseurs locaux et extérieurs) **Phase 3 – Déploiement du Plan Marketing** - Programmation annuelle et mise en œuvre des actions de communication multi-supports et multimédias	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 2.1						**780 K€**
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunération Chargé de Mission Tourisme	80 K€	80 K€	80 K€	80 K€	80 K€	80 K€
Campagnes de communication et de promotion		60 K€	60 K€	60 K€	60 K€	60 K€

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	**Fréquence d'utilisation**	**Valeur initiale**	**Valeur cible (2019-2020)**
Nom de l'indicateur			
Nombre et type de packages touristiques vendus /an	Annuelle	A créer	-
Poids de l'« hôtellerie-restauration » dans le PIB	Annuelle	2% *(chiffres 2008)*	3%
Nombre d'emplois dans les entreprises de la filière tourisme créées après 2014	Annuelle	0	-

AXE 2	**TOURISME DURABLE**	
11ème FED	**FICHE-ACTION 2.2**	**Accompagner la mise en marché d'une première gamme de produits sur les créneaux Nature, Histoire, Architecture/Patrimoine**
	Objectif	**Mettre en marché trois produits repères co-construits et « marketés », amorce d'une stratégie continue d'ingénierie de développement touristique**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Le travail d'animation des ateliers de production du Schéma de Développement Stratégique a été l'occasion de partager une remise en question globale de la stratégie, des process d'ingénierie, du rôle attendu et de la coordination des acteurs. Le travail engagé s'est centré sur la construction d'une première gamme de produits exploitables et commercialisables à court terme, prenant de fait appui sur une partie des ressources aujourd'hui déployées et des services proposés aux touristes et/ou aux résidents en termes de lieux ou d'activités de loisirs et de découverte. Les trois créneaux de positionnement thématique visés sont : - La nature - L'histoire de l'Archipel - L'architecture et le patrimoine La concertation initiée s'est appuyée sur une méthodologie permettant d'assembler les différents matériaux touristiques existants en packages touristiques d'une durée standard de trois jours (chaque élément composant le produit pouvant être en lui-même une activité ou un sous-produit à part entière pour des exploitations à la journée ou à la demi-journée afin de répondre aussi à des réalités de temps de présence et de disponibilité de populations de passage de courte durée sur le territoire, personnels techniques et administratifs en mission sur l'archipel ou résidents de Terre Neuve en visite sur un week-end par exemple). Le travail d'assemblage et d'ingénierie touristique s'est également inscrit dans une commande globale, reliant autour des activités suggérées, les questions de restauration, d'hébergement et de mobilité intra-archipel. De facto, l'enjeu pour le territoire, à travers la configuration et la mise en marché de ces produits, est d'orienter durablement les acteurs parties prenantes du tourisme dans une dynamique de travail collaboratif permettant : 1. De construire collectivement, d'évaluer et d'adapter les produits phares de l'archipel, en se coordonnant sur les rôles et places de chacun (pilotage de l'ingénierie, promotion touristique, accueil et animation locale). 2. D'expérimenter en continu des produits/niches de clientèle. 3. D'augmenter la durée moyenne de séjour, mais aussi surtout de développer une offre hors saison (de janvier à avril et sur les mois de novembre et de décembre), suffisamment souple dans sa programmation pour s'adapter aux conditions météorologiques par exemple.
RESULTATS ATTENDUS	1 Augmentation de la fréquentation touristique 2 Augmentation de la durée moyenne de séjour 3 Variation positive de l'attractivité globale du territoire 4 Organisation, structuration et coordination des acteurs et organismes de la filière 5 Inscription du tourisme et des loisirs comme l'une des options possibles pour des investisseurs et chefs d'entreprise locaux d'une part, et pour des projets de professionnalisation et d'emploi pour la population locale, jeune notamment, d'autre part. 6 Valorisation permanente de l'histoire, de l'identité et du patrimoine local, comme éléments socle et éléments de valeur pour un développement durable local 7 Variation positive de l'image et de la représentation du tourisme au sein de la population de Saint Pierre et de Miquelon

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL

<table>
<tr><th></th><th colspan="3">STRUCTURE- FONCTION</th><th>PERSONNE REFERENTE</th></tr>
<tr><td>PILOTAGE SDS

Directeur de Projet

Chef de Projet</td><td colspan="3">Conseil Territorial -DGS

Conseil Territorial - DGS</td><td>Arnaud POIRIER</td></tr>
<tr><td>PILOTAGE AXE 2 TOURISME DURABLE</td><td colspan="3">Conseil Territorial -</td><td></td></tr>
<tr><td>ANIMATION

Référent

Acteurs Ressources (hors CT)</td><td colspan="3">Conseil Territorial

Comité Régional du Tourisme</td><td>Florence BRIAND</td></tr>
<tr><td>PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION</td><td>Produit Nature
CT
CRT
Municipalités
Maison Nature et Environnement
Associations sportives
Professionnels du tourisme</td><td>Produit Histoire Pêche Prohibition
CT
CRT
Municipalités
Professionnels du Tourisme
Musée de l'Arche
ADIACAL
Associations culturelles</td><td>Produit Patrimoine Architecture
CT
CRT
Municipalités
Professionnels du Tourisme
Musée de l'Arche
Associations culturelles et du patrimoine
Habitants</td><td></td></tr>
<tr><td>ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS</td><td colspan="3">Cette opération se positionne dans l'architecture stratégique de l'axe comme un premier élément de mise en mouvement appliqué des acteurs de la filière ; elle est de fait intrinsèquement liée à la Fiche-Action 2.1 (« Déployer une stratégie offensive de coordination des acteurs, d'ingénierie et de marketing touristiques ») et aux premiers attendus de réalisation et de mission du chargé de mission du Conseil Territorial et du repositionnement en performance du Comité Régional du Tourisme.

Phase 1 (deuxième trimestre 2015) : Finalisation de la version 2015 des produits cibles, organisation et coordination des acteurs (analyse des différentes alternatives possibles : centrale de réservation, mobilisation des agences de voyage de l'archipel pour la commercialisation des packages)

Phase 2 (second et troisième trimestre 2015) : Lancement de la campagne de commercialisation et de communication, déroulement des produits, évaluation des produits tests, en s'appuyant sur les acteurs de la filière selon des modalités adaptées

Phase 3 (fin 2015, 2016 et années suivantes) : processus de réingénierie permanent et d'extension de l'offre produits, développement des outils supports relais (communication et stratégie marketing, centrale de réservation) et formalisation d'un plan de développement touristique global en lien avec le programme de valorisation des équipements culturels, touristiques, sportifs et d'appui à la création d'hébergements</td><td></td></tr>
</table>

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 2.2	
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015 - 2020
Investissement dans une centrale de réservation Fonctionnement Budget de commercialisation des produits packagés	

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale 2014 (moyenne 2010-2014) pour le nombre de touristes étrangers	Valeur cible	Entité ressources des statistiques
Nom de l'indicateur				
Nombre de produits package commercialisés	Mensuelle	A créer		

Nombre de produits package vendus	Mensuelle	A créer		
Variation de la durée moyenne de séjours	Annuelle	A créer		

AXE 2	TOURISME DURABLE	
11ème FED	FICHE-ACTION 2.3	Organiser et développer le tourisme de croisière
	Objectif	Adapter le contexte logistique renforcer l'animation commerciale pour maximiser les opportunités offertes par le tourisme de croisière

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** La cible des croisiéristes est la seconde cible touristique stratégique après celle des touristes de villégiature en provenance des Provinces Atlantiques. Cette clientèle ne nécessite pas la création de produits touristiques nouveaux en tant que tels mais plutôt l'adaptation spécifique de l'offre existante pour prendre en compte les contraintes de temps des croisiéristes et leur profil de consommation. Animation renforcée, disponibilité, élargissement de l'offre en restauration (y compris sur le segment de la restauration rapide), accueil personnalisé et hospitalité sont en la matière autant de clés de réussite de temps à terre planifiés et organisés en amont. Le potentiel de ce segment est très important. En 2014, ce sont 5 000 touristes qui sont venus sur l'archipel sur ce format ; dont certains, séduits par le caractère atypique de l'archipel, sont autant de prospects clients pour des séjours plus traditionnels de quelques jours. Le positionnement recherché par l'archipel s'inscrit dans un créneau spécifique, alternative au tourisme de masse, avec l'accueil de bateaux de moins de 1 000 passagers, en adéquation avec les capacités de fréquentation instantanée de Saint Pierre (notamment en termes de logistique de transports ou de capacité d'accueil des commerces et restaurateurs). A noter que ce positionnement haut de gamme permettra de continuer à accroître les recettes touristiques, mais que l'impact d'un tel développement ne sera pas pleinement reflété dans les statistiques de flux de passagers. Un exemple de développement peut être mentionné pour illustration : les croisières d'aventure/d'expédition, qui proposent des expériences très exclusives axées sur la découverte des insolites et l'aventure. Ocean Endeavour de la compagnie Adventure Canada fera escale en 2015 (le 23 juin et le 5 juillet 2015 à Saint Pierre, et le 3 juillet à Miquelon), comme ce fût le cas en 2014 avec débarquements et embarquements de passagers. In fine, l'objectif est bien de positionner l'archipel de Saint Pierre et Miquelon comme une terre d'escale, et ce faisant, d'appuyer son identification, son repérage et progressivement sa mise en marché sur l'ensemble des produits touristiques que le territoire est en capacité de scénariser et de déployer à court et moyen terme. A travers le renforcement du tourisme de croisière, l'enjeu pour le territoire et ses parties prenantes est l'affirmation de son potentiel touristique et de son impact direct en termes de développement économique et d'emplois. Cette fiche-action traite plus particulièrement des conditions de l'adéquation entre les attentes de cette clientèle et le développement économique, notamment commercial de l'archipel avec les trois volets qui correspondent aux 3 domaines d'intervention du dispositif FISAC : l'animation, l'aménagement des magasins et les aménagements pour l'accessibilité des commerces. Elle rejoint également une fiche du contrat de développement avec des aménagements du littoral de Saint-Pierre budgété à 630K€.
RESULTATS ATTENDUS	1 Augmentation de la fréquentation touristique des croisiéristes Appui au commerce local et dynamisation du centre bourg Aménagements urbains afin de faciliter l'accessibilité et la mobilité intra-urbaine de Saint pierre Affirmation du tourisme comme vecteur de développement économique générateur d'emplois, et ce faisant, sensibilisation et appui à la mobilisation des initiatives et investissements privés Appui à la stratégie de marketing territorial et accentuation du vecteur d'image positif

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet** **Directeur d'axe**	Conseil Territorial – DGS Conseil Territorial – DGS	Arnaud POIRIER
ANIMATION **Référent** **Acteurs ressources (hors CT)**	Conseil Territorial Comité Régional du Tourisme Le Phare Mairie de Saint Pierre ADIACAL CACIMA	Caroline CECCHETTI
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Pour les questions d'aménagement : Municipalités de Saint Pierre et de Miquelon, Conseil Territorial, CRT, l'Etat Pour la dynamique d'animation ; CACIMA, ADIACAL et CRT Pour le marketing « tourisme de croisière » : CRT et Conseil Territorial	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	Le développement du tourisme de croisière doit s'inscrire dans une dynamique de quatre niveaux parallèles : **1. Amélioration des espaces existants et des modalités logistiques actuelles (objectif d'opérationnalité pour la saison 2015)** Aménager les abords du bâtiment SPEC (reconstitution de salines par exemple pour des lieux d'exposition-vente et points d'information ; initiative à relier avec la Fiche-Action 2.5 Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et architectural) Améliorer et renforcer les solutions d'accès au centre-ville depuis le port en eau profonde, dont notamment l'organisation des transports Agrémenter et embellir la route de desserte Mettre en place une solution de transport en commun sur Miquelon Renforcer et adapter la signalétique touristique et commerciale **2. Animations commerciales et touristiques (objectif : opérationnelles pour la saison 2015)** Adapter les horaires et/ou amplitudes d'ouverture des commerces lors des arrêts et descentes des croisiéristes Renforcer et valoriser la « French touch » des produits proposés, notamment en matière d'offre de restauration, y compris en restauration rapide Organiser des événements pour l'occasion en misant sur le caractère « France » et l'histoire spécifique de Saint Pierre et Miquelon (période de la prohibition, pêche…) **3. Stratégie de vente et de référencement auprès des croisiéristes (pour l'organisation et la promotion de la 2016)** Formaliser une offre « produit croisière » Initier une stratégie de vente et de référencement ciblée. Construire des offres sur-mesure dans le domaine des croisières scientifiques (exemple de la thématique du changement climatique et de	

	l'érosion de l'isthme de Miquelon-Langlade). Développer une action commerciale proactive pour viser des clientèles fortunées (yachts notamment). Approche directe des opérateurs de croisières ciblés pour leur proposer des packages pré vendus Développer des outils d'évaluation qualitative et quantitative de satisfaction et d'impact pour initier une stratégie d'amélioration continue sur le(s) produit(s) proposé(s) **4. Aménagement d'équipements spécifiques pour proposer de nouvelles conditions logistiques (saison 2016 et années suivantes)** Aménager un espace d'accueil public couvert au niveau du quai en eau profonde Enrichir l'aspect visuel du bâtiment SPEC (à relier également aux thématiques de travail de la Fiche-Action 2.5) Inciter à la rénovation de façades des bâtiments anciens du centre-ville

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 2.3				
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018
Aménagement du littoral Bus sur Miquelon	630 K€ 50 K€			

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre total de bateaux et de croisiéristes à terre	Annuelle	-	-
Nombre de croisiéristes à terre/bateau	Systématique à chaque passage de bateau	-	-
Delta supplémentaire de chiffre d'affaires (à partir d'un groupe témoin de commerces et restaurants saint-pierrais volontaires)	Systématique à chaque passage de bateau	Indicateur à créer	-

AXE 2	TOURISME DURABLE	
11ème FED	FICHE-ACTION 2.4	Renforcer le positionnement du territoire sur le segment du tourisme d'affaires
	Objectif	Étudier l'ouverture d'un nouveau segment de développement du territoire et travailler au positionnement de l'archipel en tant qu'espace privilégié de haute valeur

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Sujet à des fortes mobilisations de l'ensemble des parties prenantes de l'archipel et des professionnels du secteur, le développement touristique a été étudié sur des horizons d'enjeux et de temporalités successifs et complémentaires lors des travaux participatifs. Ainsi, si les premières étapes à franchir visent une structuration et un renforcement de l'offre de produits touristiques ancrés sur des valeurs et caractéristiques intrinsèques du territoire (initiatives préalables en matière d'activités composantes des produits à venir, cadre et espace naturel, patrimoine et architecture ou l'histoire de l'archipel), des défis particuliers sur l'augmentation des capacités d'hébergement touristique sont parallèlement en point de mire, et ce sur l'ensemble des gammes en termes de possibilités et de nature des établissements. Au niveau des hébergements haut de gamme, au regard des objectifs de développement touristique, la création d'une vingtaine de chambres est fixée comme objectif à l'horizon 2020. L'initiative privée, accompagnée en partie dans le cadre du SDS, devrait permettre d'y répondre en qualité (cf Fiche Action 2.8) pour répondre aux besoins d'une clientèle exigeante, qu'elle soit d'affaires ou de loisirs. Au-delà du tourisme de « missions » qui devrait se stabiliser dans l'avenir (sauf réalisation de projets structurant majeurs, comme le projet de Grand Port Hub qui ferait venir une clientèle haut de gamme), le développement du tourisme d'affaires suppose d'attirer des séminaires d'entreprises, ainsi que des congrès. Ainsi, se dessine une question sur l'intérêt et la faisabilité de déployer une stratégie ciblée de montée en puissance sur le tourisme d'affaires ; stratégie qui conduirait le territoire à développer un positionnement spécifique de haute valeur et à produire des investissements et aménagements d'ampleur conséquente. Ce faisant, dans l'intervalle, des initiatives privées volontaires pourraient se matérialiser, appuyant sous forme d'actions tests, une étude de marché et de faisabilité complète à mener sur le segment d'un tourisme d'affaires projetable sur l'archipel.
RESULTATS ATTENDUS	1 Clarification des champs de positionnement exploitables en termes de développement économique 2 Détermination d'un segment ciblé d'orientation emploi et de formation professionnelle pour le territoire

	3 Affirmation d'une compétence en prospective territoriale et en intelligence économique pour cibler le secteur des séminaires d'entreprises 4 Mise en perspective de projet structurant générateur d'emplois et d'avantage comparatif (dans l'hypothèse de conclusions positives de l'étude)

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet** **Directeur d'axe**	Conseil Territorial – DGS Conseil Territorial – DGS	Arnaud POIRIER
ANIMATION **Chef de projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	SODEPAR – Directeur Général Délégué	Olivier GASTON
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Maîtrise d'ouvrage de l'étude : Conseil Territorial Assistance technique à maîtrise d'ouvrage : SODEPAR Groupe de suivi de pilotage : État, CACIMA, MEDEF, Conseil Économique et Social, mairies de Saint Pierre et de Miquelon, grands élus	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phasage des temps clés de l'étude d'opportunité et de marché.** 2015 Constitution d'un groupe de suivi-projet de 5 à 10 membres Élaboration d'un cahier des charges pour appel d'offres d'un bureau d'études spécialisé Lancement de la consultation 2016 Réalisation et suivi de l'étude-action Missions parallèles de benchmark ING d'élus et actions de sensibilisation territoriale (parties prenantes et partenaires potentiels) 2ème semestre 2016 Processus de concertation, de décision stratégique et délibération, au regard des conclusions de l'étude, enclenchement d'appel à projets	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 2.4	**90 K euros**

ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016 - 2017	2018
Étude d'opportunité et de marché sur le segment du tourisme d'affaires et missions de benchmarking associées		90 K euros	

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Création d'un Comité de suivi de l'étude et réalisation de l'étude	Spécifique	-	-
Délibération sur un programme d'action spécifique pour le développement du tourisme d'affaires	Spécifique	-	-

Nombre de publications sur le tourisme d'affaires (analyse et promotion du secteur)	Annuelle		

AXE 2	**TOURISME DURABLE**	
11ème FED	**FICHE-ACTION 2.5**	**Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et maritime**
	Objectif	**Caractériser et valoriser les potentialités spécifiques du territoire pour en faire des points socles de la politique touristique de l'archipel**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Les ateliers participatifs inter-acteurs se sont appliqués à produire une vision et une analyse objectives du territoire, de ses enjeux et de ses ressources, et ce notamment pour appuyer la construction d'une stratégie non seulement souhaitée mais possible et novatrice d'une part, mais aussi pour accompagner la mise en énergie et la mobilisation des parties prenantes autour d'un même projet d'autre part. L'un des exercices s'est centré sur la détermination des items partagés permettant de définir l'identité de Saint Pierre et Miquelon. Ceux-ci peuvent se résumer dans les grands traits suivants : - L'insularité - Le climat, entre soleil, brume et neige - Les origines et la notion de « français en Amérique du Nord » - La pêche - L'art de vivre à la française, entre culture, arts et gastronomie - L'art de vivre à Saint Pierre, ente convivialité, calme et solidarité - L'architecture, entre bois et couleurs Autant d'éléments soulignés par les acteurs qui peuvent servir de supports et/ou de leviers à une programmation d'initiatives et d'actions visant à « éveiller » le territoire et à remettre en scène ses caractéristiques intrinsèques pour en faire des avantages comparatifs générateurs d'attractivité et de stimulation locale. Cette dynamique de travail alimente de fait les segments de réflexion stratégique du schéma de développement sur les axes du tourisme durable et de la culture (axes 2 et 3 du SDS

	programmation 2015 - 2020). Les points relevés en termes d'atouts patrimoniaux (à préserver et/ou à valoriser) sont par extension des items de déclinaisons des facteurs identitaires ; on peut ainsi citer, les activités traditionnelles (de construction et de pêche), les éléments spécifiques d'architecture (comme par exemple les tambours ou les salines) ou le patrimoine naturel (Milieu marin/sous-marin, le Grand Colombier, la lagune du grand Barachois ou les zones humides…). La richesse et l'étendue des productions et des pistes de travail soulevées lors des ateliers d'une part, la dimension stratégique de ces items d'autre part, rendent nécessaires un prolongement organisé de la réflexion autour d'un groupe projet constitué de manière spécifique, sous pilotage de la Collectivité Territoriale. Ce faisant, la déclinaison de ces déterminants du territoire en produits touristiques ou en paramètres d'ambiance à vivre renforcera la mise en œuvre d'une stratégie qui, au-delà d'objectifs précis tels que le développement économique et la création d'emplois durables, vise un changement profond de paradigme sur les principes de développement et la mise en autonomie et en mobilisation des parties prenantes locales.
RESULTATS ATTENDUS	➢ Aménagement, préservation et embellissement du cadre de vie des populations ➢ Complétude et cohérence de l'offre touristique et de loisirs ➢ Affirmation d'une image Territoriale positive ➢ Augmentation de la fréquentation touristique ➢ Développement d'activités nouvelles autour de la réhabilitation et de la valorisation du patrimoine (des patrimoines) ➢ Mobilisation et motivation de la population en termes de réappropriation et d'initiatives de valorisation de son cadre de vie

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	Collectivité Territoriale - DGS	Arnaud POIRIER

ANIMATION **Chefs de Projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	Collectivité Territoriale – 2 chefs de projet Collectivité Territoriale - contributeurs Comité Régional du Tourisme Maire de Saint Pierre Mairie de Miquelon DTAM	Lauriane DETCHEVERRY Sylvie ALLEN-MAHE Vicky CORMIER Florence BRIAND Prisca PERRIN
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Collectivité Territoriale Municipalités Préfecture et services de l'État CRT Maison de la Nature et de l'Environnement Arche Musée et Archives Associations à but patrimoniale, culturelles, et sportives Acteurs du patrimoine CACIMA/AFC ADIACAL FEABTP MEDEF Habitants	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**A. Patrimoine bâti :** **L'architecture traditionnelle (tambours, bardage bois)** En partenariat avec la DTAM (gestionnaire des aides à l'habitat financement Etat/Collectivité territoriale), mener une réflexion sur les critères des aides à la rénovation et au revêtement bois. Accompagner la restauration des tambours traditionnels. Créer un « centre de ressources » pour partager les savoir-faire et les techniques permettant de rénover une maison ou des éléments d'architecture traditionnels (en lien avec les fiches actions 4.2 – Point info énergie et 4.4 – Plan de formation et de montée en compétences). Accompagner l'initiative privée de formation et de création d'entreprises dans le domaine de l'artisanat traditionnel. **L'aménagement du centre-ville et des bâtiments classés** Définir un régime local de classement du patrimoine bâti (avec accompagnement et soutien auprès des propriétaires). Adapter le règlement d'urbanisme. Accompagner la rénovation des façades des commerces (lien avec la Fiche-Action 2.3 croisières) d'une part et bâtiments publics d'autre part. Identifier et aménager un lieu permettant de valoriser et de mettre en scène l'époque de la prohibition (espace à vocation touristique) (lien avec Fiche-Action 2.2 « Accompagner la mise en marché d'une première gamme de produits sur les créneaux Nature, Histoire, Architecture/Patrimoine »). Programmer une étude d'opportunité et de faisabilité d'aménagement intérieur, de mise en activités et de rénovation extérieure du bâtiment SPEC (en lien avec l'ensemble des réflexions de l'axe 3, en partenariat avec l'Etat voir Contrat de Développement). Programmer une étude d'opportunité et de faisabilité d'aménagement, de mise en activités et	

	de rénovation de l'Ouvroir et de la Forge Lebailly. **B. Patrimoine naturel :** **La valorisation du patrimoine naturel : vallée du milieu à Saint-Pierre, Miquelon** Lancer un plan de préservation et de valorisation des lieux d'intérêt écologiques et/ou des écosystèmes locaux. Appuyer la mise en information et en sensibilisation des populations et acteurs de la sphère touristique et des loisirs. **C. Patrimoine maritime :** **Salines** Initier un programme de valorisation des anciennes salines et du patrimoine maritime y afférent et initier un programme d'animation. **La valorisation du bord de mer** Créer un parcours pédestre de découverte du bord de mer (patrimoine maritime, pêche…) en lien avec la Fiche-Action 2.3 (tourisme de croisière) et le Contrat de Développement. **L'affirmation du dimensionnement touristique de l'Île aux Marins** (en correspondance avec la Fiche Action 2.2 « Accompagner la mise en marché d'une première gamme de produits sur les créneaux Nature, Histoire, Architecture/Patrimoine ») Baliser les sentiers et installer une table d'orientation (Contrat de Développement). Approfondir la question de l'opportunité d'une structure d'hébergement à l'Île aux Marins. Améliorer les conditions du transit des passagers du débarcadère de l'Île aux Marins. Lancer un programme de rénovation et de mise en valeur des graves sur l'Île aux Marins. Rénover le phare de l'Île aux Marins. La mise en acte de ce champ exploratoire de travail devra procéder d'un déroulement par étapes, séquencé comme suit : - Constitution d'un groupe projet d'une dizaine de membres sous pilotage Collectivité Territoriale - Détermination d'une feuille de route, d'un échéancier 2015/2016 et d'une méthodologie de production intégrant les phases de concertation élargie aux partenaires et autres parties prenantes territoriales - Déroulement des réunions et ateliers de production de projets - Formalisation d'un Programme Pluriannuel d'Aménagement et de Valorisation du capital patrimonial, historique, culturel et naturel de Saint Pierre et Miquelon (en connexion avec et/ou en intégrant la Fiche Action 2.6 « Valoriser et développer les équipements et événements sportifs et culturels » et les Fiches Actions de l'axe 3 du SDS).

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 2.5				**3 050 000 €**
	2015	2016	2017	2018

ENGAGEMENT PREVISIONNEL	600 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	450 000 €

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	**Fréquence d'utilisation**	**Valeur initiale**	**Valeur cible**
Nom de l'indicateur			
Création de nouveaux produits d'informations et de sensibilisation au patrimoine (autoguidé/en libre accès)	Annuelle	0	3
Nombre d'éléments patrimoniaux mis en valeur, réhabilités ou rénovés.	Annuelle	0	5

AXE 2	**TOURISME DURABLE**

11ème FED	FICHE-ACTION 2.6	Valoriser et développer les équipements et événements sportifs et culturels (multi-publics et multimodal)
	Objectif	Doter le territoire d'un niveau et d'une qualité d'équipements modulables partagés éco-responsables et de conditions d'usages appuyant la dynamique associative locale et répondant aux enjeux du développement touristique visé

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, de par sa situation et son contexte insulaires, a construit son développement et sa structuration en initiant une haute politique de dotation en services et équipements à vocation sportive et culturelle. Adossée à un tissu associatif de large amplitude et dynamique, cette configuration se traduit aujourd'hui par la présence, au-delà des infrastructures classiques (de type, terrains de tennis ou stades destinés à des sports collectifs) , d'une maison des loisirs à Miquelon, d'un centre culturel et sportif, d'un centre d'accueil linguistique (le Francoforum), d'une médiathèque, de différents musées, d'une patinoire, d'un fronton basque couvert et ouvert, d'une école de voile, ou encore d'un club de plongée. Plus récemment, la construction d'une Maison de la Nature et de l'Environnement vient compléter cette offre territoriale spécifique offrant à ses populations toute matière possible à la découverte, l'épanouissement, l'enrichissement personnel et à la liberté d'entreprendre en initiatives et animations de vie locale. Pour autant, l'ensemble de ce capital fonctionne parfois par trop sans correspondance et sans cohérence tant dans la programmation des différentes manifestations et événements que dans la recherche d'adaptation des infrastructures pour des usages plus partagés. La stratégie de développement touristique et de maximisation de l'attractivité territoriale, au même titre qu'elle s'appuie sur la valorisation du patrimoine architectural, culturel et patrimonial (thématique de la fiche action 2.5), nécessite un renforcement dans la capacité du territoire à accueillir des populations de passage et à pouvoir leur proposer une gamme de services étendue et de qualité. Il peut s'agir en la matière autant de l'accessibilité à des espaces ou des activités de nature sportive ou récréative que de la disponibilité de salle(s) multi-usages pouvant permettre l'organisation de conférences ou de colloques professionnelles (dans le cadre de tourisme d'affaires par exemple). Ces développements de l'offre des structures culturelles et sportives nécessiteront une évaluation coordonnée des besoins en hébergement, diagnostic qui constituera la base de travail de la fiche action 2.7 sur le développement de l'hébergement d'entrée de gamme. Parallèlement, la projection des manifestations envisagées dans le cadre des Célébrations du bicentenaire du rattachement de l'archipel à la France, doit pouvoir faciliter et appuyer cette réflexion d'ensemble sur la structuration coordonnée de l'offre d'événements et d'équipements territoriaux générateurs de gains de positionnement et d'avantages comparatifs touristiques. Outil central pour mettre en cohérence évènements et équipements, un agenda programmatique sera impulsé par la Collectivité.
RESULTATS ATTENDUS	1 Amélioration de dimensions multimodales et multi-publics des équipements 2 Adaptation de l'offre en équipements dans une approche de Haute Qualité Environnementale

	3 Maintien du dynamisme associatif 4 Rationalisation et maximisation d'efficience de l'investissement public 5 Mise en synergie pérenne des acteurs du sport, de la culture, du tourisme et des loisirs 6 Renforcement de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la mixité et des échanges intergénérationnels

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet** **Directeur d'axe**	Conseil Territorial – DGS	Arnaud POIRIER
ANIMATION **Référent** **Acteurs ressources (hors CT)**	Conseil Territorial Services de l'État Municipalités de Saint Pierre et de Miquelon Centre culturel et sportif territorial	Yannick AROSSAMENA et Suzie BOISSEL
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Municipalités Responsables des équipements sportifs et culturels Ensemble des structures associatives locales volontaires Éducation Nationale Acteurs et organismes sociaux	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	Finalisation du recensement des besoins et usages non satisfaits actuels des équipements existants en différenciant les items liés aux infrastructures de ceux relevant du fonctionnement et de l'organisation des services associés Projection de besoins nouveaux potentiels au regard des axes de développement visés par le Schéma de Développement Stratégique **Pour le volet infrastructures et équipements :** Élaboration de scenarii d'adaptation des équipements existants pour parfaire les réponses attendues et choisies Détermination et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'aménagement éco-responsable des équipements **Pour le volet organisation, animations et fonctionnement des lieux :** Mise en réseau coordonnée des acteurs et des associations Structuration de l'offre de services publics et privés Planification et programmation des manifestations garantissant une accessibilité renforcée et non concurrentielle sur l'ensemble de l'offre territoriale	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 2.6				XXXX euros
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre de salles et/ou d'équipements adaptés en multi-usages	Annuelle	-	-
Nouveaux services ou activités de loisirs	Annuelle	-	-
Fréquentation touristique des équipements culturels ou	Annuelle	-	-

sportifs			

AXE 2	**TOURISME DURABLE**	
11ème FED	**FICHE-ACTION 2.7**	**Développer les capacités d'hébergement en entrée de gamme**
	Objectif	**Doter le territoire de Saint Pierre et de Miquelon d'une pleine capacité d'accueil touristique**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Les travaux des groupes de réflexion ont permis de préciser qu'un accroissement de l'offre d'hébergement touristique devait se faire tant sur le haut de gamme (équivalent 4 étoiles et plus, actuellement 17 chambres) que sur l'entrée de gamme voire moyenne gamme (niveau 1-3 étoiles ou sans étoile, actuellement 135 chambres). Cette augmentation de la capacité d'hébergement territorial doit être réfléchie de manière concomitante au développement d'une politique de produits touristiques ; au regard de la nature des infrastructures existantes, des ciblages publics, taux de remplissage et afin de renforcer une carte identitaire spécifique du territoire, les formules de type pensions de famille, AirBnB, auberge de jeunesse, et emplacements pour le camping ou les hébergements légers de loisirs semblent pouvoir être affirmées comme opportunités complémentaires de ce développement. Pensions de famille et petits hôtels : cette formule, proposée avec authenticité à Saint Pierre, est une composante ancienne de l'offre d'hébergement touristique locale, apportant une réponse intéressante pour certains touristes canadiens et des publics jeunes parfois peu familiers des structures hôtelières. L'annonce de fermeture probable de deux établissements, développant une capacité d'une vingtaine de places, risque de fragiliser globalement la gamme de cet ensemblier d'hébergements en entrée de gamme. Hébergement chez l'habitant (de type AirBnB) : Actuellement 5 maisons de SPM sont sollicitées par les hôteliers lorsqu'ils sont à saturation et un établissement est positionné sur AirBnB. Ce type d'hébergement permet d'accroître les capacités d'accueil et les recettes touristiques, de développer les liens entre habitants et visiteurs, sans nécessiter de dépenses publiques importantes. Dans les villes où le développement massif de ce type d'hébergement a contribué à une hausse de l'immobilier (San Francisco, SF) ou a généré des oppositions des hôteliers, un système d'enregistrement (50$/an à SF) et de taxes sur le chiffre d'affaires (14% du CA à SF) a permis d'augmenter les recettes fiscales. Auberge de jeunesse : Il n'existe pas d'hébergement de type sur le territoire. Fin 2011, le Comité Régional du Tourisme s'était rapproché du réseau des auberges de jeunesse en métropole pour dimensionner le projet (qualité, budget, méthode). Un budget type a été fourni, ainsi que les étapes de mise en œuvre. Une réactualisation de ce travail est nécessaire, une fois les besoins clarifiés avec les associations (Francoforum etc). Campings et/ou Hébergements Légers de Loisirs : dans un premier temps, les besoins pourraient

	être absorbés par la plate forme AirBnB (terrains/tentes chez l'habitant). Un travail de sensibilisation sera opéré à Saint-Pierre et à Miquelon pour tester l'acceptabilité de terrains de campings sur les terrains disponibles. Également, d'autres pistes à étudier ont pu être dégagées au cours des différents ateliers de production, comme par exemple, sur Miquelon ou l'Île Aux Marins, la mise en scène de « salines » à vocation d'hébergement de plein air. Le budget de cette fiche pourra être alloué à des projets de création d'hébergement, quelques soient les perspectives de classement (0 à 5 étoiles).
RESULTATS ATTENDUS	1 Capacité d'hébergement supplémentaire de 25 chambres minimum sur l'entrée de gamme (saturation actuellement en période estivale) 2 Augmentation de la fréquentation touristique 3 Taux de remplissage en augmentation 4 Diversification du type d'hébergements pour répondre aux demandes des associations sportives et culturelles (Francoforum) – en contrepartie, les associations devront s'engager à étaler les événements pour assurer un remplissage en dehors de la saison estivale 5 Accentuation des liens entre population locale et population touristique, et à travers ces derniers, l'affirmation positive marquée d'une identité historique spécifique

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL				
	STRUCTURE- FONCTION			**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet**	Conseil Territorial - DGS			Arnaud POIRIER
Directeur d'axe	Conseil Territorial - DGS			
ANIMATION **Chef de projet**	Conseil Territorial			Julie COX
Acteurs ressources (hors CT)	Comité Régional du Tourisme mairies de Saint Pierre et de Miquelon CACIMA			
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Pensions de famille et AirBnB CRT CT et mairies Habitants SPM 1ère	Auberge de Jeunesse CRT, FUAJ Francoforum Maison des loisirs de Miquelon AFC Associations sportives	Camping et/ou autre HLL CRT CT et Mairies Habitants	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 (2015/début 2016)** **Maintien voir développement de la capacité d'hébergement en pensions de famille /petits hôtels** Analyse du potentiel et des investissements en aménagements nécessaires, définition des critères d'attribution **Création d'hébergements AirBnB** CT : travail préalable sur le volet fiscal (exonérations en dessous d'un certain seuil/ pour les			

	premières années) et simplification des démarches administratives Campagne de mobilisation des habitants : dépliant/guide sur comment faire une offre, démonstration d'utilisation de la plate-forme, témoignages d'utilisateurs relayés par SPM 1ère **Phase 2 (2016)** **Définition du projet d'auberge de jeunesse :** Étude de marché et dimensionnement du projet – Identification du foncier disponible Évaluation du coût du projet - convention avec les entités utilisatrices Lancement des travaux (à confirmer en 2017) **Phase 3** **Création de places de camping et ou structure HLL** Sensibilisation des habitants à l'offre d'emplacements via AirBnB Sensibilisation des habitants et usagers pour évaluer la faisabilité de terrain de campings Étude sur l'opportunité et la faisabilité d'une structure HLL « salines » sur Miquelon Viabilisation de terrain(s) et ouverture de camping(s)/HLL – à partir de 2018

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION				**1250K€ euros**
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018
Phase 1	400 K€	250K€	250K€	250K€
Étude d'opportunité et de faisabilité projets auberges de jeunesse et structure HLL innovante (projets des phases 2 et 3)	20 K€			
Phase 2		Montant à définir au vu des résultats de l'étude		
Phase 3 Viabilisation de terrains pour emplacements camping ou assimilés Investissement réalisation structure HLL innovante		80 K€ Montant à définir au vu des résultats de l'étude		

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre de chambres entrée de gamme	Semestrielle	98	120
Nombre de nuitées	Semestrielle	Indicateur à créer	-

AXE 2	TOURISME DURABLE	
11ème FED	FICHE-ACTION 2.8	Développer les capacités d'hébergement haut de gamme
	Objectif	Doter le territoire d'un niveau d'équipements en hébergements de qualité accompagnant sa stratégie d'accueil d'investisseurs et de renforcement du tourisme d'affaires

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Les ateliers participatifs de concertation et d'émergence de projets ont souligné la nécessité de poursuivre la montée en gamme des hébergements touristiques. Actuellement, on dénombre sur ce segment (équivalent 4 étoiles et plus) un nombre de 17 chambres répartis sur deux établissements récents (12 chambres pour l'hôtel Jacques Cartier, 5 sur les Nuits de Saint Pierre). A l'image de l'ouverture de ces établissements, l'effet levier pour l'investissement (BTP), l'offre de services (salle de réunion) et le développement économique du territoire sont maximisés. L'offre proposée est de qualité et complémentaire tant sur le type que la nature des ambiances d'accueil et des prestations afférentes. Pour autant, au regard des ambitions stratégiques du territoire de doublement des recettes touristiques et d'une recherche d'un positionnement prospectif en matière de tourisme d'affaires, une augmentation de la capacité d'accueil est à la fois attendue et nécessaire à court terme. Cette mise en augmentation de l'offre d'hébergement territorial devra toutefois se faire dans une logique de recherche de cohérence et de maintien de complémentarité de l'offre déjà déployée afin de maintenir la dynamique collaborative des acteurs privés (entre hébergeurs et avec les

	structures d'appui tels que les restaurateurs par exemple) et accentuer une mise en réseau des parties prenantes autour d'une politique marketing coordonnée et co-construite de développement du tourisme de Saint Pierre et Miquelon. Ainsi la création de chambres doit s'accompagner d'une offre de services et divertissements haut de gamme permettant de renforcer l'attrait de la destination en toute saison : salle de fitness, salle de séminaires (en lien avec l'enjeu de développement du tourisme d'affaires), spa/thalassothérapie (en lien avec la valorisation du caractère « nature » de l'archipel et les initiatives associées), salle de jeux de hasard haut de gamme. Pour cette dernière activité, sujette à réglementation, outre la création d'une offre de divertissement en synergie avec d'autres actions (le produit touristique histoire/prohibition, le tourisme d'affaires), elle permet de pallier également au manque d'activités en soirée et de capter une partie des jeux qui s'effectuent aujourd'hui au bénéfice de la FDJ et des jeux en ligne.
RESULTATS ATTENDUS	➢ Capacité d'hébergement supplémentaire de 20 à 25 chambres en segment haut de gamme à horizon 2018 ➢ Développement de l'offre de services commerciaux à destination de la clientèle cible (restauration, commerce, activités de loisirs) ➢ Valorisation des équipements associés à l'accueil et/ou aux activités de ce public cible ➢ Développement du taux de remplissage global et par établissement ➢ Evolution et valorisation de l'image du territoire en termes de territoire de haute qualité touristique et de dynamique économique ➢ Pré-positionnement d'opérateurs sur le développement du tourisme d'affaires ➢ Augmentation de la fréquentation de la clientèle cible

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENT**
PILOTAGE **Chef de Projet** **Directeur d'axe**	Conseil Territorial – DGS	Arnaud POIRIER
ANIMATION **Chef de projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	Conseil Territorial Comité Régional du Tourisme - Directeur SODEPAR – DG ou Chef de projet SDS	Julie COX
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Pour l'analyse partagée de faisabilité et l'appui au montage d'opération : CRT, Conseil Territorial et SODEPAR Pour le soutien au développement promotionnel et l'inscription dans la stratégique marketing touristique globale : CRT Pour la maîtrise d'opération et l'investissement : Acteur(s) privé(s)	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 (2015) :** Finalisation de l'analyse des forces et faiblesses de l'offre haut de gamme existante et qualification objective des opportunités en termes d'extension de capacité en complémentarité, et recensement des projets privés sur le segment du haut de gamme (mars/juin 2015)	

	Phase 2 (2016/2020) : Appui à l'initiative privée et réalisation des investissements en hébergement et en équipements au regard de la mise en complémentarité attendue et ciblée des établissements

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 2.8		**2,4 M euros**
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016 - 2020
Soutien à l'investissement privé Augmentation capacité des structures existantes Création de structure nouvelles		*Sous plafond de 1,6M€ (plafond pertinent en cas de dépassement des objectifs du nombre de chambres créées)* Taux d'intervention : 25 % du coût HT (sous plafond de montant de subvention maximal de 25 K€ /chambre créée) Taux d'intervention : 30 % du coût HT (sous plafond de montant de subvention maximal de 35 K€ euros/chambre créée)
Salle de séminaire haut de gamme pour minimum 80 personnes		Taux d'intervention : 33 % du coût HT (sous plafond de montant de subvention maximal de 400 K€)
Spa/thalassothérapie haut de gamme		Taux d'intervention : 33 % du coût HT (sous plafond de montant de subvention maximal de 250 K€)

Salle de jeux de hasard haut de gamme		Émission d'autorisation d'exploitation des jeux Taux d'intervention : 10% du coût HT (sous plafond de montant de subvention maximal de 50 K€) Financement de la campagne de sensibilisation aux risques d'addiction, interdiction de l'accès aux personnes dépendantes et application de la législation
Salle de fitness équipée haut de gamme		Taux d'intervention : 20 % du coût HT (sous plafond de montant de subvention maximal de 100 K€)

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible

Nom de l'indicateur			
Nombre de chambres haut de gamme	Semestrielle	17	37
Nombre de nuitées	Semestrielle	Indicateur à créer	-
Créations d'équipements haut de gamme et CA par activité des services fournis	Semestrielle	Indicateur à créer	-

AXE 2	TOURISME DURABLE	
11ème FED	FICHE-ACTION 2.9	Assurer la desserte de l'Île Aux Marins
	Objectif	Garantir une pleine accessibilité du cœur touristique de Saint Pierre

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** A quelques centaines de mètres du Port de Saint Pierre, l'Île Aux Marins est le berceau des premiers habitants appelés les « Pieds rouges ». Aujourd'hui, si elle ne compte aucune résidence principale, elle n'en reste pas moins l'une des fiertés vécues du territoire, un symbole premier de son identité historique, mais aussi un cadre révélateur de la douceur et de l'art de vivre de Saint-Pierre. Disposant d'un patrimoine bâti typique (réunissant les 3/4 des bâtiments de l'Archipel classés au titre des monuments historiques) et naturel, en grande partie restauré et préservé, elle est un élément prépondérant des produits touristiques en réflexion dans le cadre du Schéma de Développement Stratégique. A ce titre, son accessibilité renforcée et garantie est l'un des paramètres premiers de la réussite de l'aménagement et de la commercialisation de l'offre touristique du territoire. Permettant de relier et de mettre en animation des thématiques d'architecture, de patrimoine, d'histoire et nature, elle est également une terre privilégiée d'attachement et d'usage en promenade ou en activités de loisirs divers pour les résidents de Saint Pierre. Historiquement, cette desserte a dans un premier temps été mise en œuvre par une association dans le cadre d'une délégation de service public pour un budget de 80 K€. Des difficultés de financement, confirmant la difficulté de mise en œuvre de DSP à Saint-Pierre-et-Miquelon,notamment pour effectuer des travaux de mise aux normes du bateau, ont amené la Collectivité Territoriale à investir et exploiter en régie, ou par la passation de marchés publics, ce service (la moyenne annuelle s'établit à 6.100 passagers sur les dix dernières années, avec des pics à 12.000 visiteurs). Ces nouvelles conditions d'exploitation ont amené la DTAM à être plus exigeante en matière d'autorisation de permis de naviguer. Une solution temporaire a cependant été validée pour 2014. On notera ici l'initiative envisagée en parallèle de remettre en service des Doris (embarcations en bois à fond plat, propulsées dans le cas de Saint-Pierre à l'aviron), permettant, de manière plus sportive ou plus traditionnelle selon les usages, d'effectuer cette liaison entre les deux îles. Pour améliorer durablement ces conditions de liaison de l'Île Aux Marins, et ainsi garantir de manière pérenne et planifiée une pleine continuité et cohérence territoriales, la Collectivité s'engage à soutenir financièrement l'acquisition d'un navire dédié en privilégiant une mise en exploitation par ou sous la responsabilité de la Mairie de Saint Pierre. Soulignons que les réunions de concertation et d'arbitrage afin de déterminer les modalités de mise en service et de fonctionnement de cette desserte sont déjà enclenchées ; preuve de l'engagement responsable des parties prenantes publiques dans un processus d'aménagement visant tant à générer au plus tôt les conditions optimales de soutien au développement touristique qu'à répondre aux aspirations les plus fondatrices de la population.
RESULTATS ATTENDUS	• Mise en opération et commercialisation des produits touristiques phare visés par le Schéma de Développement Stratégique • Augmentation de la fréquentation touristique • Assurance du service public de manière régulière et pérenne • Appui aux initiatives et projets reliés aux cérémonies du Bicentenaire de Juin 2016 • Réappropriation partagée de l'identité et des espaces premiers de Saint Pierre • Développement de nouveaux services de loisirs et d'activités nature et histoire à destination des populations locales

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE SDS **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	 Collectivité Territoriale - DGS Collectivité Territoriale - DGS	 Arnaud POIRIER Arnaud POIRIER
ANIMATION **Chef de Projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	 Collectivité Territoriale Commune de Saint-Pierre Services de l'État (Préfecture et Affaires Maritimes) Comité Régional du Tourisme	 Nicolas CORDIER
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Collectivité Territoriale et État pour le financement de l'investissement Commune de Saint-Pierre pour la mise en service et l'exploitation, via éventuellement délégation à un tiers opérateur	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	Étape 1 - Détermination de la gestion de cette desserte : gestion commerciale (tarifs et horaires) et gestion nautique (ressources humaines pour la navigation et la maintenance du bateau) Étape 2 - Investissement dans un navire (de configuration adaptée aux regards des besoins actuels et estimations projetées à affiner en concertation) sous cofinancement Collectivité Territoriale et État dans le cadre du Contrat de Développement	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLICPOUR LA FICHE-ACTION 2.9	**850 K€**

ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Investissement pour le navire assurant la desserte	250 K€ (Contrat de Développement 60 % Etat 40 % CT					
Budget de fonctionnement maximal (estimation)	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible

Nom de l'indicateur			
Nombre de liaisons effectuées sur la période de référence mai - septembre	Annuelle	-	-
Nombre de passagers transportés par an	Annuelle	-	-
Durée d'exploitation de la ligne	Annuelle	-	-

AXE 2	TOURISME DURABLE	
11ème FED	FICHE-ACTION 2.10	Renforcer la desserte maritime de Terre Neuve
	Objectif	Développer la clientèle touristique Terre-neuvienne tout en désenclavant l'archipel

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Le caractère insulaire du territoire conditionne logiquement une partie de son schéma de développement et de son potentiel. Tant pour des problématiques de fluidité garantie en matière d'approvisionnements, de configuration de libre mobilité de ses populations et de connexion touristique, l'accessibilité de-Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment, prioritairement, aux régions voisines de proximité est un paramètre essentiel de maintien et d'augmentation de ses activités. Il en va ainsi prioritairement de la liaison maritime avec Terre-Neuve, premier territoire de lien et d'arrivée des flux touristiques de l'archipel (que ces derniers soient Terre-neuviens ou non d'ailleurs). En 2014, une étude menée par la Collectivité Territoriale a permis de dresser un bilan de cette desserte et d'envisager les options d'adaptation et d'investissements associés : - La Desserte Terre-Neuve (Fortune)/Saint-Pierre puis Saint-Pierre/Miquelon-Langlade fonctionne sur la base de 2 rotations dans la journée en haute saison avec un navire (le Cabestan), construit en 1998, qui connaît des pannes récurrentes, pénalisantes pour le service. Le budget est de 5 M€ couvert en partie par les recettes de billetterie. La Collectivité finance le solde à hauteur de 3,1 M€. - Le fait de ne disposer que d'un navire pour assurer cette desserte pèse lourdement sur la fiabilité du service en cas de panne. - La non maîtrise et donc la non synchronisation du couple transport de passagers/transport de véhicules génère des temps d'attente non négligeables pour un touriste entre son déplacement sur l'Archipel et le moment où il pourra récupérer son véhicule. Dans cette configuration souvent contre-productive dans certains cas au regard de l'ambition d'ouverture et de stratégie touristique du territoire, le Conseil Territorial a pris la décision de procéder à la mise en construction et à l'acquisition de deux navires ferries pouvant assurer un acheminement combiné fret de marchandises/véhicules/passagers. Ce choix de deux navires neufs et identiques, visant le renfoncement et la garantie de continuité de desserte et donc de service public, permettra également de diminuer sensiblement les charges aujourd'hui conséquentes de frais de maintenance et de générer, sur la base de motorisations plus performantes, une rationalisation plus responsable des charges en carburant. Enfin, la réflexion préalable dans le cadre de la préparation de l'appel d'offres pour la construction de deux navires a permis de travailler plusieurs scenarii de mise en service et donc de nouveau schéma de desserte du territoire : nombre de rotations ; choix des lignes, par exemple avec l'option d'une ligne directe Fortune/Miquelon. Autant de pistes possibles pour revisiter les liens entre l'Archipel et les régions canadiennes voisines, permettant ainsi d'affirmer une ouverture du

	territoire dans son ensemble vers l'extérieur et de l'inscrire à part entière dans la carte du développement économique régional.
RESULTATS ATTENDUS	➢ Accessibilité et mobilité territoriale renforcées et augmentation du flux des échanges économiques ➢ Augmentation de la fréquentation touristique et de l'amplitude de la saison touristique ➢ Augmentation des opportunités d'emplois locaux ➢ Ouverture du territoire

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	 Collectivité Territoriale - DGS Collectivité Territoriale - DGS	 Arnaud POIRIER
ANIMATION **Chefs de Projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	Collectivité Territoriale : copilotage par 3 chefs de projet Services de l'État	Nicolas CORDIER (volet juridique et suivi du chantier naval) Caroline CECCHETTI ET Jean-Claude URDANABIA pour la régie maritime et l'animation du groupe de travail technique sur les aménagements portuaires (DTAM, Préfecture)
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Conseil Territorial et l'ensemble des services de l'État (autorités portuaires, services des douanes, Police de l'Air et des Frontières, Préfecture) Port de Fortune et Gouvernement de Terre-Neuve	

ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**VOLET 1 : Acquisition et équipement des navires** La mise en place d'une nouvelle offre de desserte maritime répond d'un processus réglementé de lancement d'appel d'offres pour la construction de deux navires ferries de motorisation de nouvelle génération, en capacité d'assurer un service mixte (véhicules, marchandises et passagers). L'échéancier construit conduit aujourd'hui le territoire à une nouvelle capacité de desserte à l'horizon 2017. Programmation des étapes : 1. Préparation et lancement de l'appel d'offres : • mi-février 2015 : détermination des entreprises admises à concourir (maximum 6) • fin mai 2015 sélection du candidat • juillet 2015 : signature du contrat 2. Élaboration des budgets de fonctionnement sur les différents scenarii possibles tels que mentionnés dans l'étude d'opportunité de 2014, préalable à l'appel d'offres 3. Arbitrage sur la nouvelle offre de service territorial **VOLET 2 : Aménagement des infrastructures, fonctionnement et promotion** A compter de 2016, un second volet de réflexion et de projection de l'équipement devra être ouvert autour de deux dimensions spécifiques : - la construction de liens et d'une stratégie partagée avec les autorités Terre-neuviennes relative aux aménagements nécessaires à l'embarquement/débarquement des passagers - la prise en compte de ces nouveaux équipements dans la stratégie marketing du territoire d'une part, et dans l'offre de services proposées à la population d'autre part.

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 2.10				**46 M€**
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018
Acquisition de deux ferries (hors FED)	30 M€			
Aménagement des quais embarquement/débarquement (enveloppe maximale à finaliser en fonction du choix de la solution technique optimale)		16 M€		

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE															
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre de passagers transportés	Annuelle	6647 Valeur moyenne 2010/2014	+20 %
Nombre de touchers entre Saint-Pierre, Miquelon et sur Terre-Neuve	Annuelle	682 Valeur moyenne 2011/2014	+20 %
Quantité de fret transporté en tonnage	Annuelle	Indicateur à créer	-

AXE 3	CULTURE ET DEVELOPPEMENT	
	FICHE-ACTION 3.1	**Mettre en place un projet culturel territorial (à dimension scientifique et culturelle)**
	Objectif	Elaborer et mettre en place un Projet Scientifique et Culturel de l'Arche - Musée et Archives de la Collectivité Territoriale - labellisé Musée de France.

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Depuis plus de 20 ans, l'institution muséale est devenue l'un des points forts d'une politique de développement d'une région au niveau national. Elle est désormais une donnée essentielle de l'image d'une ville ou d'un territoire. Sur un musée s'engagent de nouveaux types de relations, des partenariats,… C'est pourquoi, dans le cadre du schéma de développement stratégique 2010/2030, le contrat de développement 2015/2020 et la récente labellisation Musée de France pour le musée de la collectivité, le conseil territorial doit s'attacher à l'élaboration et la mise en place du Projet Scientifique et Culturel de l'Arche. Ce dernier (PSC) est obligatoire pour chaque structure muséale (loi n°2002-5 du 4 janvier 2002) et requis pour tous les musées labellisés Musée de France (Musée encadré par le livre IV du Code du Patrimoine 2006). Il permet d'établir un état des lieux et de proposer des axes de développement,

	il définit « *la démarche culturelle de l'établissement en fonction de la nature des collections, de l'environnement géographique, des publics auxquels il s'adresse et des collectivités qui soutiennent son développement. Organisant une dynamique d'ensemble qui associe les personnels aussi bien que les partenaires du musée, il s'inscrit dans la durée et ménage les perspectives d'évolution permanente* ». Il fonde la politique culturelle de l'établissement en fonction : de l'environnement, du contenu des collections et des destinataires. De fait, le PSC visera à définir la politique globale de l'établissement en matière de conservation des collections, de recherches et de diffusions auprès des publics. Il posera clairement la question du rôle du musée dans son environnement et y apportera des réponses précises. Les réflexions pourront s'organiser autour de quatre pôles : 1) Les collections (étude, sauvegarde, restauration, enrichissement des fonds et leur déploiement sur le territoire) ; 2) Les publics (les informer, les accueillir, les attirer, comment en avoir une meilleure connaissance ?) ; 3) Les lieux (aménagement du bâtiment, sécurité et fonctionnement) ; 4) Les professions et métiers (quel recrutement, quelle formation ?). A travers ce projet, le territoire aura tout à gagner à favoriser une politique de coordination entre les entités muséales à l'échelle du territoire (Saint-Pierre, l'Ile-aux-Marins et Miquelon). En effet, un plan de développement concerté permettrait la mise en place d'un projet global et cohérent pour la protection et la valorisation de notre patrimoine culturel auprès des visiteurs étrangers et locaux.
RESULTATS ATTENDUS	➢ Programmation culturelle concertée sur plusieurs années ; ➢ De nouveaux produits culturels et touristiques ; ➢ Renforcement de la vitrine culturelle Saint-Pierre et Miquelon.

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	 Conseil Territorial – DGS Conseil Territorial	 Arnaud POIRIER Sonia BOROTRA
ANIMATION **Chef de Projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	Conseil Territorial Services de l'Etat (DCSTEP, DMF, DAF)	Rosiane ARTUR DE LIZARRAGA

PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Conseil Territorial L'Arche (Musée et Archives de la collectivité) DRAC Bretagne Direction des Musées de France Direction des Archives de France Acteurs et associations culturels Services de l'Etat à SPM Éducation nationale Les médias locaux (SPM première, radio atlantique)	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 (2015/2016)** « Etat des lieux » Sensibilisation à l'élaboration d'une stratégie culturelle territoriale Communiquer Recensements des données Réalisation du dossier « Diagnostic – Etat des lieux » **Phase 2 (2015/2016)** Lancement de la réflexion pour la définition d'un projet scientifique et culturel (PSC) du Musée de l'Arche Élaboration d'un schéma d'ensemble pour une stratégie culturelle territoriale **Phase 3 (2017/2020)** Déploiement du projet scientifique et culturel territorial	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 3.8	**50 K euros**

ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015 - 2016	2017 – 2020
Financement de l'étude-action de définition du PSC Musée de l'Arche	50 K euros	
Mise en place et animation du projet culturel territorial		A analyser au regard des conclusions et des orientations du PSC

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE															
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Mobilisation et fréquence de participation des acteurs associés au PSC de l'Arche et de la politique culturelle du territoire	Annuelle	Indicateur à créer	-
Processus de recueil d'avis et de concertation auprès de la population pour la définition d'un projet culturel territorial	Annuelle	Indicateur à créer	-

AXE 3	CULTURE ET DEVELOPPEMENT	
	FICHE-ACTION 3.2	Initier la semaine de l'Europe
	Objectifs	Renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	L'Union européenne (UE) constitue un partenaire majeur et incontournable du développement durable à Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM). A titre d'illustration, la politique de développement et la politique commerciale européennes impactent fortement les opportunités et menaces de développement économique sur le territoire. Les inflexions en matière d'environnement, les appuis en expertise technique et les opportunités en matière d'éducation offriraient d'autres exemples du rôle de l'Union européenne dans les Pays et Territoires d'Outre-mer. Paradoxalement, ces enjeux semblent assez méconnus du grand public. Le taux de participation aux élections européennes de 2014 (17,2%), mesure assez bien le besoin de renforcer la visibilité de l'action de l'UE. L'éloignement physique du continent en effet constitue un frein qui peut expliquer un manque d'appropriation des enjeux européens par les citoyens de SPM. Pour y remédier, des réflexions se sont engagées pour donner de la visibilité à l'action européenne, et notamment pour valoriser la coopération avec l'UE. A l'occasion du lancement du 11ème Fonds Européen de Développement, il est proposé d'instaurer « la semaine de l'Europe ». Cet évènement permettrait notamment de communiquer en profondeur sur le programme du Schéma de Développement Stratégique appuyé par le Fonds Européen de Développement (avec visites des projets financés par l'Union européenne, pour ce qui est déjà réalisé et un point sur les programmations à venir). Pour toucher le grand public, il s'agira également de valoriser les liens avec la culture européenne. La culture est un puissant vecteur du sentiment d'être français à SPM. La conscience d'être citoyen européen passe par le partage d'une culture commune (gastronomie, art cinématographique). Pour développer ce sentiment d'appartenance, il est notamment envisagé de valoriser les échanges d'étudiants, de faire concourir les élèves sur le thème des peuples européens. En résumé, l'**action proposée avec l'UE portera donc sur la coopération au développement, l'éducation et la culture**, avec le programme indicatif ci-dessous : 1° Coopération au développement - Rencontres à SPM entre des représentants des institutions européennes et les représentants des différentes institutions de l'archipel - Médiatisation des réalisations de l'UE localement (visites des projets financés par l'UE), et projet de conférence sur les relations SPM-UE - Signature de document de programmation du 11ème Fonds Européen de Développement 2° Education - Rencontres avec les représentants de l'UE dans les établissements scolaires, retours d'expérience du programme Erasmus pour les Terminales de SPM - Concours de dessin pour les plus jeunes (visite à Bruxelles pour le lauréat) 3° Culture - Cycle d'œuvres cinématographiques européennes (7 jours – 7 œuvres - 7 pays) - La gastronomie comme ambassadrice de l'identité européenne : concours pour les restaurateurs - Spectacle d'un artiste européen
RESULTATS ATTENDUS	▪ Meilleure connaissance des dispositifs européens, notamment auprès des jeunes ▪ Valorisation des réalisations de l'UE localement ▪ Amélioration de la visibilité de l'action globale de l'UE ▪ Renforcement l'appartenance identitaire à l'UE

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE		Arnaud POIRIER

Chef de Projet **Directeur d'axe**	Conseil Territorial - DGS Conseil Territorial – Directeur de Pôle Cohésion Sociale	Sonia BOROTRA
ANIMATION **Chef de projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	SODEPAR- Directeur Général Délégué	Olivier GASTON
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Conseil Territorial, CCS L'Etat Municipalités Éducation nationale Les acteurs de la culture	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 avril 2015 : élaboration des thématiques du programme** Identification du calendrier et contacts établis avec des personnalités de l'UE. Identification des principales activités avec les partenaires **Phase 2 (mai-juillet 2015) : Définition du programme détaillé et invitations** Choix/disponibilité des intervenants et co-construction des contenus Organisation des spectacles (location de films, témoignages d'auteurs), des concours avec l'Education Nationale Budget, planning détaillé, logistique, invitations, communication **Phase 3 (automne 2015 ou printemps 2016) : tenue des évènements,** en articulation avec la commission mixte de coopération régionale SPM/ Provinces Atlantiques**) : déroulement de la semaine de l'Europe** Animation Enregistrement en vue d'écrire les actes de cet événement **Phase 4 : bilan de l'événement,** décision de renouveler l'événement, de sa fréquence et de son format pour les prochaines éditions	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 3.8	35 K euros

ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015- 2016	2017 – 2020
Organisation de l'évènement	25 K€	10K€

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre d'évènements de la semaine de l'Europe	Spécifique	-	6
Taux de participation aux élections du Parlement européen	Quinquennal	17,2% (2014)	25%

AXE 3	CULTURE ET DEVELOPPEMENT	
	FICHE-ACTION 3.3	**Commémorer le bicentenaire du rattachement à la France**
	Objectifs	Valoriser cette commémoration pour renforcer la connaissance de l'histoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, sa cohésion sociale, et son attractivité touristique

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Les habitants de l'archipel ont une histoire en partie commune avec les Canadiens qui se traduit par une langue commune, des habitudes culturelles, la généalogie, des échanges commerciaux, relations économiques). Ce petit territoire a été un enjeu maintes fois reconquis et qui est redevenu définitivement français le 22 juin 1816. Cette appartenance à la France est profondément ancrée dans l'identité culturelle de Saint Pierre et Miquelon et le fait d'être dans un environnement géographique américain donne encore plus de sens à la réaffirmation de ce lien avec la France et plus largement avec l'Europe. Les commémorations du bicentenaire du rattachement à la France sont donc un moment privilégié pour valoriser de nombreuses initiatives à Saint-Pierre et à Miquelon : rénovation d'une place emblématique de cette époque, occasion pour la population de découvrir ou de redécouvrir son histoire, spectacles et activités en direction des touristes qui vont dans le sens d'un renforcement de l'attractivité touristique de l'archipel. Les éléments culturels plus particulièrement liés à l'histoire constituent des points d'ancrage et des leviers pour fédérer toutes les parties prenantes du territoire (professionnels, société civile, institutions) autour d'actions partagées et plus largement créer une dynamique d'accompagnement à l'émergence de nouveaux projets. Ce patrimoine compte notamment des éléments matériels, comme l'architecture, les éléments typiques de bâti et de construction, témoins des métiers passés comme les salines, la forge, le potentiel muséographique et philatélique, et des lieux aménagés en espaces scéniques, comme le square Joffre, qui feront le lien entre la mémoire des pêcheurs disparus et les spectacles vivants d'aujourd'hui. Il intègre également des éléments immatériels comme les traditions héritées de l'activité de la pêche, l'accueil, la solidarité. La taille de l'archipel et les moyens limités nécessitent de travailler sur les complémentarités, initiatives de tous les acteurs, en termes de calendrier, de contenu programmatif et de montage financier des projets. L'importance des enjeux sur ces célébrations amènent les différents acteurs du territoire à conjuguer leurs efforts (la mairie de Saint Pierre, pour la venue de l'Hermione, la Collectivité territoriale, soit via ses structures comme le Centre Culturel et Sportif et l'Arche, qui engagent des actions spécifiques bicentenaire, soit par l'investissement dans des infrastructures emblématiques comme le square Joffre, ou encore par le soutien à la mobilisation de la société civile, via l'association Célébrations 2016)

RESULTATS ATTENDUS	➢ Programmation concertée pour 2016 et travail collaboratif sur les pistes de pérennisation de la démarche sur plusieurs années ; ➢ Création de produits culturels et touristiques ; ➢ Renforcement de la vitrine culturelle Saint-Pierre et Miquelon.

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Directeur de Projet**	Référent politique : VP du Conseil territorial Conseil Territorial – DGS	Bernard BRIAND Sonia BOROTRA
ANIMATION **Chef de Projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	Conseil Territorial Services de l'Etat (DCSTEP, DMF, DAF)	Sonia BOROTRA
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Conseil Territorial Acteurs et associations culturels Services de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon Éducation nationale Médias locaux (SPM première, Radio Atlantique) Célébrations 2016 Comité Régional du Tourisme Mairies de Saint Pierre et de Miquelon	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 (2014)** Soutien des premières initiatives visant à fédérer les actions pour plus de visibilité : la Collectivité Territoriale a soutenu, dès 2014, les initiatives de la société civile, visant à mobiliser la population, les associations et autres acteurs de l'archipel dans les commémorations du bicentenaire du rattachement de l'archipel à la France. C'est dans ce cadre qu'une subvention de 150 K€ a été attribuée sur 3 ans (2014-2015-2016) à l'association Célébrations 2016. **Phase 2 (2015)** Organisation de la programmation : ➢ La Collectivité Territoriale porte un ambitieux programme d'investissements dans des équipements structurants et à forte valeur symbolique pour cet anniversaire du bicentenaire, comme la réhabilitation du square Joffre (budget d'1 M€). ➢ Les structures à dimension culturelle de l'archipel qui dépendent directement de la Collectivité Territoriale s'impliquent également très fortement dans ces commémorations : projets de fresques historiques, de spectacles et d'expositions liés à cet évènement. Pour répondre à un besoin de coordination, la Collectivité Territoriale prend l'initiative de cette animation, pour s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des différents projets. Leur foisonnement nécessite une organisation en groupes de travail par catégories d'actions à Saint-Pierre et à Miquelon (expositions, spectacles, fresques historiques, évènements littéraires, évènements économiques). Sans être exhaustif, on peut citer : ➢ Des « fresques historiques » : les initiatives de Célébrations 2016 avec la reconstitution historique du retour des colons à Miquelon (16 juin 2016) et la reconstitution historique de la rétrocession des îles à la France (22 juin 2016). A l'automne 2016, une grande fresque historique portée par l'Arche (9 tableaux reprendront les dates clés de l'archipel de 1793 à 2016),	

	➢ Un évènement « mémoire» avec le colloque d'histoire (organisé par Célébrations 2016 en novembre 2015), ➢ Des « spectacles et expositions » : pièce de théâtre (Au gré des vents de l'histoire) et spectacle de marionnettes pour les enfants organisés par le CCS, ➢ Possibilité de valoriser le bicentenaire à l'exposition philatélique internationale (New York 2016).

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 3.3	**1,14 € euros**

ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015 – 2016	2017 – 2020
Square Joffre	1 000 K€	
Associations Célébrations 2016	110 K€	
Budget Hermione (mairie de Saint Pierre)	30 K€	

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	**Fréquence d'utilisation**	**Valeur initiale**	**Valeur cible**

Nom de l'indicateur			
Nombre d'évènements soutenus par la Collectivité (y compris par des associations subventionnées)	Annuelle	0	6
Nombre de visiteurs étrangers (hors croisiéristes)	Annuelle	(2012-14)	+10%

AXE 3	**CULTURE ET DEVELOPPEMENT**	
	FICHE-ACTION 3.4	**Promouvoir la culture et l'identité de Saint-Pierre-et-Miquelon en métropole**
	Objectif	Mettre en valeur le patrimoine de Saint-Pierre et Miquelon et accroître la visibilité de l'Archipel et de ses artistes

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** La promotion de la culture et de l'identité de l'Archipel passe principalement par : • les sujets effectués par des journalistes, producteurs de films et de documentaires ; • la mise en valeur des créations des artistes locaux. Saint-Pierre et Miquelon est un territoire disposant de nombreux atouts en matière culturelle malgré son faible nombre d'habitants : écrivains, peintres, musiciens… Cependant, force est de constater qu'il leur est difficile d'avoir une visibilité en métropole, et ce pour plusieurs raisons : difficultés pour les artistes d'exporter leurs productions artistiques compte tenu de l'éloignement géographique ; coût des transports et problématique de continuité territoriale ; faible notoriété de Saint-Pierre-et-Miquelon parmi les principaux bassins de population pour valoriser les créations. Il convient donc en premier lieu de mettre en avant ces talents de l'Outre-mer afin de valoriser et promouvoir Saint-Pierre et Miquelon, à travers ce patrimoine artistique et culturel, y compris par la participation à différentes manifestations sur le territoire national. La SODEPAR travaille sur ces actions de promotion depuis plusieurs années en axant une partie de ses opérations sur un public cible : principalement les régions de

	Bretagne et Normandie, d'où sont originaires une partie des habitants de Saint-Pierre et Miquelon. Il s'agit d'un public de « niche », intéressé notamment par le tourisme historique et généalogique (anciens terre-neuvas notamment). Des liens étroits et un réseau ont été tissés avec des associations, des institutionnels de ces régions et il conviendrait de les exploiter au mieux afin d'y promouvoir Saint-Pierre et Miquelon dans ce contexte particulièrement favorable et bienveillant. Les actions menées dans ce cadre se poursuivraient dans la continuité de celles menées par l'antenne parisienne de la SODEPAR à Paris : représenter l'Archipel aux manifestations et opérations de promotion à Paris, en province, voire en Europe (salons, expositions…) ; solliciter les artistes (écrivains, peintres, musiciens…) de Saint-Pierre et Miquelon (habitant dans l'archipel ou en métropole) afin de participer aux différentes actions de promotion en faveur de l'archipel ; relayer les informations culturelles en direction de la presse métropolitaine dans le but de donner une visibilité nationale ; œuvrer aux actions de promotion en partenariat et lien étroit avec les associations liées à Saint-Pierre et Miquelon en France métropolitaine (trois à ce jour : Saint-Pierre et Miquelon - La Rochelle / Saint-Pierre et Miquelon – Saint-Malo et association d'île en île en région parisienne) ; participer activement et être force de proposition auprès de l'Agence de Promotion des Cultures de l'Outre-Mer (soutien des acteurs culturels originaires de l'outre-mer) ; accompagner les projets des médias (journalistes, producteurs de la presse écrite et audiovisuelle) sur la réalisation de reportages/documentaires.
RESULTATS ATTENDUS	➢ Accroissement de la notoriété de l'Archipel en métropole ; retombées presse et médias ; ➢ Attraction des touristes pour Saint-Pierre et Miquelon, son histoire, sa culture ; ➢ Promotion du patrimoine immatériel de Saint-Pierre et Miquelon : valorisation des productions culturelles et artistiques, meilleure visibilité des artistes de l'Archipel ; ➢ Renforcement des liens culturels entre l'Archipel et la métropole mais aussi entre l'Archipel et les territoires ultramarins ; ➢ Développement des réseaux et partenariats avec les associations / organismes culturels de la métropole.

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES – FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS**	Conseil Territorial – DGS	Arnaud POIRIER
Directeur d'axe	Conseil territorial	Sonia BOROTRA

ANIMATION **Chef de projet** **Acteurs ressources**	SODEPAR	Marie-Laure LEMOINE
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Conseil Territorial Comité Régional du Tourisme Etat Artistes, auteurs de l'Archipel ou écrivant sur Saint-Pierre et Miquelon Mairies de Saint-Pierre et de Miquelon	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	Recensement annuel et identification des opérations de promotion auxquelles la SODEPAR prévoit de participer ; Concertation annuelle avec le Conseil Territorial, le Comité Régional du Tourisme (voir autres organismes locaux) afin d'identifier les salons ou opérations de promo matière de promotion (promotion auprès d'un « public de niche ») en octobre/novembre ; Répondre aux sollicitations ponctuelles d'organismes publics ou associations lorsque Saint-Pierre et Miquelon est invitée sur des opérations de promotion.	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION

ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018	2019
Budget propre SODEPAR					

CONTRIBUTIONS AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle	Épanouissement des habitants	Modes de production et de consommation

												responsables	
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre de visites sur le site internet de la SODEPAR		-	-
Nombre de pages/d'articles dans la presse européenne			
Nombre d'articles en ligne sur des sites européens			
Nombre de documentaires radio et audiovisuels européens			
Nombre d'ouvrages/œuvres locaux vendus sur les salons où la SODEPAR est représentée			

AXE 3	CULTURE ET DEVELOPPEMENT	
	FICHE-ACTION 3.5	**Créer une résidence d'artistes**
	Objectif	Accroître la notoriété de l'archipel et son potentiel artistique

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Dans un contexte international de développement de la médiation artistique comme moyen de promotion territoriale, l'Archipel, qui connaît un déficit de notoriété, souhaite valoriser le concept de résidence d'artistes. Les œuvres artistiques intéressent les grands média - les chaînes de télévision, presse, radio, Internet de manière croissante - et les consommateurs. Il y a manifestement une demande de la part des artistes, au regard des échanges informels qui ont eu lieu avec des écrivains et producteurs audiovisuels qui se sont rendus dans l'Archipel. A titre d'illustration, pas moins de six écrivains ont manifesté un intérêt pour un ou plusieurs séjours localement, sans compter les autres disciplines artistiques et les liens qui pourraient se tisser avec le festival « Rock and Rhum ». L'histoire de l'archipel, ses paysages d'une beauté insolite, ses habitants ou encore son côté « bout du monde » inspirent de nombreux artistes dans des domaines aussi variés que l'écriture, la musique, les œuvres photographiques et cinématographiques. Saint-Pierre et Miquelon a donc là une base culturelle à valoriser, sans compter l'effet « appel d'air » d'un dispositif de résidences d'artistes, qui peut susciter des vocations. Un jury de sélection pourra être formé pour octroyer les bourses aux artistes sélectionnés en fonction de leur projet artistique et de l'impact attendu pour l'archipel. Le coût de l'action comprend des bourses et des billets d'avion. Le choix du type d'hébergement sera laissé aux artistes, en fonction de leur projet. Cela dit, il pourrait être intéressant de valoriser « la Maison Bleue » de l'île-aux-Marins pour susciter l'intérêt vers un public d'artistes toujours plus large. Les actions qui pourraient être menées dans ce cadre seraient à relier avec le travail qui sera conduit sur la FA Marketing Territorial et la FA valorisation du patrimoine.

RESULTATS ATTENDUS	➢ Accroissement de la notoriété de l'Archipel ; ➢ Attraction des artistes pour Saint-Pierre et Miquelon, son histoire, sa culture, son potentiel de développement ; ➢ Promotion du patrimoine immatériel de Saint-Pierre et Miquelon : valorisation des productions culturelles et artistiques, meilleure visibilité des artistes de l'Archipel ; ➢ Renforcement des liens culturels entre l'Archipel et la métropole mais aussi entre l'Archipel et les territoires ultramarins ; ➢ Développement des réseaux et partenariats avec les associations / organismes culturels de la métropole.

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES – FONCTION	PERSONNE REFERENTE
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	Conseil Territorial – DGS Conseil territorial	Arnaud POIRIER Sonia BOROTRA
ANIMATION **Chef de projet** **Acteurs ressources**	SODEPAR	Marie-Laure LEMOINE et Olivier GASTON

PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Conseil Territorial Mairies L'Arche Comité Régional du Tourisme Etat Artistes, auteurs de l'Archipel ou écrivant sur Saint-Pierre et Miquelon Saint-Pierre et Miquelon Première (pour la promotion), l'Education nationale, l'Organisation internationale de la Francophonie, le Centre National du Livre, Saint-Pierre Animation
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	Le projet consiste à accueillir chaque année dans l'Archipel, à la suite d'une sélection rigoureuse et selon des critères prédéfinis, un écrivain ou des artistes expérimentés (ex : écrivain ayant déjà été édité au moins une fois par un éditeur professionnel). La première étape de cette fiche-action sera de travailler avec les partenaires le contenu du cahier des charges du dispositif « résidence d'artistes » (à ce stade une expertise peut être un atout). Le cahier des charges permettra de mieux définir les profils des artistes (littérature, musique, cinéma, arts plastiques etc.) et les modalités du dispositif (budget, durée, les engagements réciproques). Sans brider la liberté de concevoir ou d'écrire, l'œuvre littéraire sera nécessairement « en lien » avec l'archipel (mais sans devoir lui donner forcément un rôle principal). D'autres interventions seraient attendues de l'artiste en sus de la production de son œuvre, par exemple : intervenir en milieu scolaire, au Francoforum (ateliers d'écriture par exemple), faire des animations ou des lectures publiques, des rencontres d'échanges avec le public à la bibliothèque, les personnes âgées, etc. Dans le cas, d'une œuvre littéraire, il pourra être demandé aux artistes, des extraits d'œuvres (textes..) pour publication dans l'Echo des Caps Hebdo, sur un site internet local, ou tout autre support médiatique. La mise en œuvre passe par un appel à candidature annuel.

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION				
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2016	2017	2018	2019
Billets d'avion + hébergement + bourse mensuelle + soutien à la publication	25 K€	25 K€	25 K€	25 K€

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre d'artistes ayant effectué un séjour d'au moins une semaine Nombre de films/documentaires/nouvelles/livres publiés/diffusés Nombre d'articles/reportages publiés/diffusés sur les œuvres issues de la résidence		-	-

AXE 3	CULTURE ET DEVELOPPEMENT	
	FICHE-ACTION 3.6	Développer le Francoforum
	Objectif	Enrayer la baisse d'activité du Francoforum par un développement des partenariats régionaux et un accroissement des effectifs

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Un environnement global favorable** L'Intell-Echo n°9 de 2014 rapporte que l'industrie langagière compte pour près de 40 milliards $ dans le monde. Cette industrie enregistre une croissance annuelle dépassant les 7%, et dans la région, la dimension bilingue des institutions publiques canadiennes assure une constance de la demande de services langagiers. **Une situation locale alarmante** Pourtant sur le plan local, le nombre d'étudiants visitant le Francoforum est en baisse constante depuis 2011, passant de 1501 à 855 stagiaires en 4 ans. Pendant la même période, les recettes commerciales de l'établissement ont chuté de 31%. Elles ne représenteraient plus aujourd'hui que 14% du budget annuel de l'association. Les rapports avec l'Université Mémorial de St. John's sont tendus. Le bâtiment du Francoforum nécessite des travaux importants. Les hébergeurs et restaurateurs professionnels locaux sont de plus en plus résistants aux prix proposés par le Francoforum en échange de leurs prestations de service alors que cette activité représente 65% des recettes commerciales du Francoforum. Le projet d'établissement n'est plus très clair : le Francoforum est-il un institut de langue française, un institut de langues (pouvant offrir des cours d'anglais par exemple), ou d'une manière plus générale, un outil de dissémination de la culture française ? **Opportunités** Plusieurs facteurs favorables devraient permettre d'inverser la baisse de fréquentation subie par le Francoforum : 1) le taux de croissance soutenu de l'industrie langagière dans le monde, 2) le taux de satisfaction des étudiants du Francoforum, 3) de nouveaux marchés à explorer : à Terre-Neuve (College of the North Atlantic et le Keyin College), en Ontario (York University), au Nouveau Brunswick (Université de Moncton), en Nouvelle-Ecosse (Université de Sainte-Anne) voire aux Etats-Unis , 4) une offre qui peut être adaptée aux attentes de nouveaux partenaires, en valorisant la culture française, 5) des opportunités de financement à explorer en lien avec la Francophonie, 6) le digital au service d'une campagne de promotion (blog pour les anciens étudiants…) **Pour relancer l'institut linguistique, le champ de l'action couvre notamment les thématiques suivantes :**

	Sécurisation et renforcement de la collaboration avec l'Université Mémorial de St. John's Mise à jour des formalités administrative de l'association (statuts, évolution des ressources, changement de dirigeants, de membres,…) Réactivation des instances dirigeantes Fonctionnement du Francoforum : renouveler les polices d'assurance et le contrat de location du bâtiment, revoir le champ des responsabilités du Francoforum dans la prise en charge des étudiants (transport, logement …) Exécution des travaux de maintenance du bâtiment sans interruption de l'offre de formation Formation du personnel enseignant en vue d'offrir des programmes agréés tels que DELF ou le Professional Specialization Certificate in Teaching French Immersion Mise à jour des équipements, y compris l'outil informatique Mise à jour des matériaux de promotion Meilleure rémunération des hébergements Financement du fonctionnement : Mise en place d'une convention de subvention pluriannuelle
RESULTATS ATTENDUS	➢ Augmentation du nombre d'heures de cours dispensés par les professeurs du Francoforum ➢ Augmentation des recettes à caractère commercial et lucratif du Francoforum ➢ Augmentation du nombre de visiteurs dans l'archipel (y compris en dehors de la période touristique) ➢ Augmentation du nombre de nuitées dans les hébergements locaux d'entrée de gamme ➢ Augmentation du nombre de passagers sur le ferry Saint-Pierre/Fortune et/ou sur Air Saint-Pierre. ➢ Renforcement des liens entre Saint-Pierre-et-Miquelon et son environnement régional canadien ➢ Positionnement de l'archipel comme vecteur de la francophonie en Amérique du Nord ➢ Rayonnement culturel de l'Archipel dans sa région à travers la culture française

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL

	STRUCTURE- FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet** **Directeur d'axe**	Conseil Territorial – DGS Conseil Territorial – DGS	Arnaud POIRIER Sonia BOROTRA
ANIMATION **Chef de projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	Francoforum	Agnès MAMET

PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	CT CRT Hébergeurs Partenaires régionaux (universités etc.)
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**2015** Sécurisation et renforcement de la collaboration avec l'Université Mémorial de St. John's Constitution d'un groupe de suivi-projet de 3 à 4 membres Etude du produit Francoforum Etude de la concurrence Etude du marché (écoles, universités, employeurs, ...) Révision des conditions d'appui de la Collectivité territoriale **2016** Rédaction, proposition, et approbation d'un plan d'action Réalisation de travaux Renouvellement d'équipements Conception d'un plan de communication Démarchage de nouveaux partenariats Formation du personnel enseignant

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION			Sous condition du vote des crédits correspondants
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016 – 2017	2018
Développement commercial Refonte du site internet et autres réseaux sociaux, la publication de nouveaux matériaux marketing par le Francoforum, ni les travaux de maintenance et de mise aux normes du bâtiment, ou l'acquisition de nouveaux équipements)		45 000€ 600 000 € subvention fonctionnement 450 000 € investissements/relance (*) ces chiffres sont à titre indicatif et nécessitent d'être validés	20 000€ 300 000 € subvention fonctionnement 200 000 € investissements/relance

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Recettes commerciales		-	-
Nombre d'étudiants accueillis		-	-
Nombre d'heures de cours dispensées			
Nombre de partenariats			

.

AXE 4	ÉNERGIE DURABLE	
	FICHE-ACTION 4.1	Déployer un réseau de chaleur alimentant les bâtiments publics
	Objectif	Réduire le recours aux énergies fossiles et créer des emplois durables

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	La construction d'une nouvelle centrale thermique par EDF, plus performante et plus respectueuse de l'environnement, permettra, dans une logique autrement éco-responsable, de répondre en suffisance à la consommation électrique locale d'un peu plus de 40 GigaW/h sur l'année. Cette nouvelle centrale est plus respectueuse de l'environnement dans ses rejets de fumées mais surtout beaucoup plus performante : les générateurs diesel passent d'un rendement de 33 % à 40 %, taux qui pourrait être porté à 60 % grâce à la récupération de l'énergie fatale (ou énergie perdue) par la mise en place d'un réseau de chaleur pour alimenter une cinquantaine de bâtiments publiques. Les économies en consommation de fuel que permettront ces nouveaux générateurs (qui consomment 12 % de moins que ceux de la centrale actuelle) sont de 1000 tonnes de fuel économisées ou 3120 tonnes de CO_2 évitées par an ; et les économies en fuel de chauffage pour les clients raccordés au réseau de chaleur sont estimées à 1,4 million de litres ou 3640 tonnes de CO_2 évitées par an. Le projet prévoit aussi par ailleurs un dispositif innovant de récupération de la chaleur produite par ses installations pour alimenter un réseau de chauffage urbain. Ce projet impulsé par la Collectivité Territoriale et soutenu par l'ADEME par le biais du Fond Chaleur, sera à terme exploité par l'agence de développement de la SODEPAR. Celle-ci sera le gestionnaire et l'exploitant de cette première phase du projet, à partir de la sortie chaudière EDF. Plusieurs administrations desservies par le réseau, utiliseront ce dispositif pour le chauffage de leurs bâtiments. Outre la réduction de la facture énergétique des bénéficiaires, le projet constitue un moyen efficace pour diminuer les émissions de CO_2 et intervenir de façon efficiente dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ce réseau de chaleur saint-pierrais sera constitué d'un réseau primaire de canalisations, empruntant le domaine public ou privé, transportant de la chaleur et aboutissant à plusieurs bâtiments ou sites. La chaleur sera transportée sous forme d'eau chaude, d'eau surchauffée ou de vapeur, dans des canalisations calorifugées, vers plusieurs points de livraison, où elle fera le plus souvent l'objet d'un comptage. Conçu pour satisfaire en qualité les choix énergétiques imposés par la Collectivité et en quantité les demandes des clients raccordés, les chaudières seront choisies et dimensionnées pour répondre à ces deux critères ; elles devront en outre respecter les seuils de rejets gazeux en vigueur. Un plan de réseau, compatible avec l'urbanisme du périmètre desservi, définira la taille et le cheminement des canalisations aller et retour à travers la cité jusqu'à l'abonné. Lors de l'exploitation, l'accent sera mis sur la sécurisation des approvisionnements de combustibles et la garantie de fiabilité et de performance des équipements, dans l'objectif d'une continuité de

	service au moindre coût. Cette initiative majeure est l'affirmation d'une volonté forte d'inverser les usages énergétiques et porte incidence directement sur l'ensemble de la stratégie d'aménagement territoriale, annonçant par l'acte une mise en mouvement de l'archipel vers plus de durabilité.
RESULTATS ATTENDUS	Limitation des rejets atmosphériques de Gaz à Effets de Serre Rationalisation de la gestion de la facture énergétique territoriale publique Satisfaction des utilisateurs Démonstration appliquée de voies énergétiques différenciées adaptées au contexte de l'archipel Renforcement de l'image d'un territoire en processus d'adaptation et d'évolution dans une dynamique de développement durable

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	Collectivité Territoriale – Direction Générale des Services Collectivité Territoriale – Directrice du Pôle Aménagement Durable, Patrimoine et Grands Equipements	DGS, Arnaud POIRIER Directrice ADPGE, Vicky CORMIER
ANIMATION **Chef de Projet**	SODEPAR	Directeur Général
PARTENARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Conseil Territorial ADEME Entreprises du BTP	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1** (1er semestre 2015) : Finalisation du montage juridique, financier, réglementaire et technique en vue de la mise en place d'un dispositif de défiscalisation **Phase 2** (été 2015): Planification des Travaux **Phase 3** (automne 2015) : Appel d'offre **Phase 4** (printemps 2016) : démarrage des travaux	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 4.1				8M€
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018
Investissement	9,6M€ (subvention de 4,8M€ de l'ADEME)			

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible	Entité ressources
Nom de l'indicateur				
Suivi de la consommation de fuel	Annuelle	Moyenne des trois dernières années	< à 15 % de la valeur initiale	SODEPAR/CT (relevés de consommation bâtiments publics)
Nombre de réclamations	Annuelle	Par rapport aux années	Quantitatif par an	SODEPAR/CT

		précédentes		

AXE 4	**ÉNERGIE DURABLE**	
	FICHE-ACTION 4.2	**METTRE EN PLACE UN POINT INFO ÉNERGIE**
	Objectif	**Accompagner le territoire et ses acteurs vers plus d'efficacité énergétique**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Les intérêts convergeant des acteurs locaux (Collectivité Territoriale, EDF, particuliers, secteurs privé, etc.) pour faire de Saint-Pierre et Miquelon un exemple en matière d'efficacité énergétique, à l'instar des dernières actions menées notamment par la Collectivité Territoriale, et ses partenaires : aides aux chaudières, à l'isolation, projet de réseau de chaleur. De plus avec l'augmentation du prix des énergies et la lutte à mener contre le réchauffement climatique, les pouvoirs publics sont conscients que l'effort et la participation des citoyens, tant dans les actes du quotidien que dans les décisions d'équipement et d'investissement, contribuent activement à l'efficacité de la politique énergétique durable. En cohérence avec le caractère spécifique du territoire, ils offrent des réponses locales aux enjeux de transition énergétique. Ainsi, les réflexions menées durant les phases d'élaboration des actions du SDS, ont confirmé la nécessité de créer un Point Info Énergie de proximité pour mettre à la disposition du public des informations et des conseils de qualité gratuits sur la maîtrise de la consommation d'énergie, les supports financiers et techniques disponibles en relais pour la construction efficiente en matière énergétique et en particulier pour le secteur résidentiel, les énergies renouvelables, et les pratiques opportunes en matière d'éco-responsabilité citoyenne et territoriale. Envisagé à partir de la création d'un lieu physique d'accueil et d'animation, le Point Info Énergie aura pour missions et services : - de mettre à disposition des ressources d'expertise et conseils neutres sur l'ensemble des secteurs énergétiques, et formuler des préconisations techniques, - de permettre la réalisation de diagnostics thermiques individuels pour le secteur résidentiel notamment, - de réunir et de diffuser de manière permanente l'ensemble des informations en lien avec la thématique (sous forme de notes ou brochures informatives et via un site web dédié), - promouvoir et informer sur le dispositif d'aides à l'habitat existantes (qui seront revisitées et réorientées sur l'efficacité énergétique), - d'organiser des actions de sensibilisation et de démonstration pour les particuliers et les entreprises. Visant l'adhésion à la charte « Info Énergie », la configuration de ce Point Info Énergie territorial

	marque la résolution du territoire de faire évoluer son modèle de gestion énergétique et de relever le défi d'un territoire insulaire gagnant en durabilité.
RESULTATS ATTENDUS	• Evolution progressive des pratiques et des choix énergétiques individuels et collectifs • Appui au secteur de l'immobilier, de la construction et du BTP par une relance des travaux de rénovation et d'amélioration de l'habitat, suite aux préconisations des diagnostics • Réduction de la facture énergétique territoriale • Sensibilisation des collectivités et autres entités publiques à la réflexion sur un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) • Réduction des importations de fuel et des émissions des gaz à effets de serre • Facilitateur de l'émergence d'emplois durables nouveaux dans la filière de l'efficacité énergétique

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES	PERSONNE REFERENTE
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	Collectivité Territoriale - DGS Collectivité Territoriale - Directrice de l'Aménagement et Environnement	Arnaud POIRIER Vicky CORMIER
ANIMATION **Chef de Projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	Conseil Territorial Municipalités ADEME CACIMA / FEABTP	Alexandre GEOFFROY
PARTENARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Bureaux d'études spécialisés externes métropolitain ou canadien ADEME/ DTAM CACIMA / FEABTP / Entreprises locales Fournisseurs d'énergie Consommateurs	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 -** Détermination du lieu physique d'accueil du Point Info Énergie et recrutement d'un chargé de mission - Budget estimé à affiner : budget ressources humaines (permanent, coût de formation et expertises ponctuelles, volet documentaire et étude de différentes solutions en matière de locaux). **Phase 2 -** Constitution de la ressource documentaire d'ouvrages, textes et revues spécialisées (isolation, conception bioclimatique, énergies renouvelables, guides pratiques, aides financières, réglementation) et acquisition de matériel spécifiques pour audits et	

	diagnostic (équipements type caméra thermique, logiciels spécialisés….etc) **Phase 3 -** Planification des actions de sensibilisation, des activités grand public et des activités pour professionnels **Phase 4 -** Création et animation du réseau de partenaires de conseils techniques publics et privés, aménagement du Point Info Énergie **Phase 5 -** Ouverture au public du Point Info Énergie et du site web dédié**,**

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 4.2				480K€
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018
Coût de fonctionnement de la structure (hors frais liés aux locaux)	120 K€	120 K€	120 K€	120 K€

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	**Fréquence d'utilisation**	**Valeur initiale**	**Valeur cible**

Nom de l'indicateur			
Nombre de visiteurs particuliers et professionnels	Trimestrielle		
Consommation électrique / ménage	Trimestrielle		
Enquête – Suivi des contacts ayant décidé de modifier les achats envisagés ou d'enclencher des travaux post visite ou information du Point Info Énergie	Annuelle		

AXE 4	ÉNERGIE DURABLE	
	FICHE-ACTION 4.3	**Appuyer le lancement de chantiers locaux pour le développement de l'éolien et la valorisation d'autres énergies durables**
	Objectif	**Réduire progressivement le recours aux énergies fossiles**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Bien que les efforts de la collectivité portent aujourd'hui prioritairement sur l'efficacité énergétique, l'utilisation d'énergies renouvelables telles que l'éolien pourraient permettre à terme, de manière complémentaire, d'appuyer la réduction de la facture énergétique et contribuer ainsi à la réduction des émissions de gaz CO_2 émis dans l'atmosphère. La demande en électricité a été de 41,4 GigaW/h sur Saint-Pierre (ce qui nécessite une puissance électrique installée de 21 MW) et de 6,9 GigaW/h sur Miquelon en 2014 . Sous réserve d'études de faisabilité, il y a un intérêt à la fois collectif et des différents acteurs économiques (dont EDF) pour introduire un mix énergétique, l'éolien pouvant représenter 30 % de la production. Une des pistes est notamment l'éolien en mer, car Saint-Pierre et Miquelon est un archipel où le gisement éolien et l'environnement maritime peuvent constituer un potentiel énergétique. Tout d'abord, en ce qui concerne le segment de l'énergie hydrolienne l'archipel ne dispose pas des conditions favorables comme dans la baie de Fundy (près d'Halifax), où une hydrolienne de 1 MW va être connectée au réseau canadien, grâce à un marnage de 16 à 17 m (contre 2 m pour Saint-Pierre et Miquelon). Les premiers éléments de l'étude de courantologie menée avec la collaboration de l'IFREMER qui sera finalisée en 2017, ne laissent pas non plus espérer de potentiel pour la technologie des hydroliennes fonctionnant avec les courants (les premiers tests font état de courants de 1,5 à 5 nœuds, à comparer à l'hydrolienne du Raz Blanchard en Basse-Normandie qui bénéficie de courant de 12 nœuds (20 km/ h). En revanche, compte tenu des caractéristiques naturelles du territoire, et de l'évolution des technologies, l'énergie éolienne continue de susciter un certain intérêt parmi des investisseurs et décideurs. Malgré son manque de maturité, la technologie hydrolienne a également fait l'objet d'échanges lors des travaux participatifs et réunions de concertation du Schéma de Développement Stratégique. Il est donc important de mettre en place une veille sur l'évolution des différentes expérimentations en cours : smart grid ou réseaux intelligents pour la gestion en temps réel de l'introduction d'énergies alternatives dans un réseau, progrès en matière de stockage de l'énergie (exemple corse de la plate-forme Myrte qui a permis de diminuer de 30% la consommation d'électricité de la ville d'Ajaccio) et plus généralement du programme français H2E sur le stockage des EnR via le vecteur hydrogène. La centrale éolienne de l'Anse au Warry (10 éoliennes développant 600 kW pour les 600 habitants de Miquelon) a fonctionné sur l'archipel de 2000 à 2013, et a permis de produire 15 % de l'électricité consommée. Ainsi, 2000 tonnes de gazole, soit environ 10000 tonnes de CO_2 non émis dans l'atmosphère, furent économisées. Le projet a cependant été abandonné en l'absence d'accord entre EDF et l'exploitant sur les paramètres volume/prix de l'énergie. Avec une optimisation technologique un tel projet pourrait revoir le jour ; d'autant plus que l'acceptation sociale de telles infrastructures serait facilitée par cette expérience passée réussie : l'on peut

	s'attendre à ce qu'elle soit une référence en la matière pour la population comme certains acteurs l'ont rapporté durant les travaux. Pour développer cette énergie en atteignant la masse critique nécessaire, l'installation d'éoliennes à Saint-Pierre serait à envisager. Un projet de décision (pour allouer certains terrains à de telles activités) avait d'ailleurs été soumis à référendum en 2012. Sans visibilité sur les projets qui pourraient être développés, la majorité des votants s'y était finalement opposée. En résumé, pour le développement de l'éolien, bien que les données techniques (intérêt économique, taux de pénétration, réduction de GES) plaident en faveur de l'installation d'éoliennes à Saint-Pierre, des leçons doivent être tirées de l'expérience Miquelonnaise (la technologie actuelle est plus performante et permet de mieux gérer l'instabilité des vents sur l'archipel), et du référendum de 2012 pour apprécier et relancer une scénarisation plus adéquate de ce potentiel. Dès lors, pour progresser sur les énergies renouvelables, il convient tout d'abord d'expérimenter dans le domaine de l'éolien en prenant en compte le contexte bien spécifique du territoire, afin de relever le défi énergétique sur l'archipel.
RESULTATS ATTENDUS	Développement de compétences et d'expertises en énergies durables et transition énergétique sur le territoire Définition du potentiel actuel de l'archipel en matière d'énergies renouvelables • Réduction de la facture territoriale de fuel • Augmentation de la production des énergies renouvelables • Investissements privés et partenariats avec les producteurs et opérateurs de réseaux d'énergie

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES	PERSONNE REFERENTE
PILOTAGE Chef de Projet **Directeur d'axe**	Collectivité Territoriale – Direction Générale des Services Collectivité l Territoriale – Directrice du Pôle Aménagement Durable Patrimoine et Grands Equipements –	DGS, Arnaud POIRIER Vicky CORMIER

ANIMATION **Chef de Projet** **Référent** **Acteurs ressources (hors CT)**	Collectivité Territoriale – Communes ADEME CACIMA FEABTP EDF Quadran	Nicolas CORDIER, Responsable des Affaires Juridiques
PARTENARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Bureaux d'études spécialisés ADEME, IFREMER CACIMA, FEABTP Entreprises locales, Fournisseurs d'énergie Habitants	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 -** Réalisation du bilan d'exploitation éolien sur Miquelon **Phase 2 -** Elaboration d'une base de données, détermination de la gamme de projets d'expérimentations et/ou de micro-expérimentations possibles sur le territoire de Saint Pierre et Miquelon et mise à disposition publique pour intéresser de potentiels investisseurs **Phase 3 -** Identification des partenaires conseils-techniques publics et privés, et organisation de sessions d'information sur les énergies renouvelables exploitables sur l'Archipel (notamment via le Point info énergie – Fiche Action 4.2) et d'actions de sensibilisation (tant à destination du grand public que des professionnels) **Phase 4 -** Détermination d'un plan de développement et de recherche stratégique sur les énergies renouvelables à Saint-Pierre-et-Miquelon et Soutien et suivi-évaluation des expérimentations privées initiées sur le territoire	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 4.3				**30K€**
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018
Assistance technique	10K€	10K€	10K€	

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre et type d'expérimentations enclenchées	Annuelle	-	-
Taux d'énergies renouvelables dans le mix énergétique	Annuelle	0,00%	-

AXE 4	ÉNERGIE DURABLE	
	FICHE-ACTION 4.4	Initier un plan de formation territorial d'accompagnement et de montée en compétences multi-acteurs
	Objectifs	Renforcer les capacités des opérateurs et la normalisation technique

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	Pour l'archipel, une économie moins « intensive en énergie » est synonyme d'économies pour le consommateur, pour les entreprises, et les acteurs publics. Les professionnels ont exprimé collectivement dans les ateliers de décembre 2014 un besoin de formation notamment sur les outils de mesure de l'efficacité énergétique et notamment de la qualité de l'enveloppe du bâtiment (formation de mesureur de perméabilité à l'air des bâtiments – Qualibat 8711), pour laquelle des financements avec EDF sont mis en place en métropole à l'échelle de toute la filière. Cet enjeu de formation prend place dans un contexte de réflexion en cours sur l'organisation la formation continue sur l'archipel et la place des organisations professionnelles dans la gestion des fonds de formation. Le besoin de formation de la filière BTP est également à relier avec le projet d'outil Point Info Energie, lieu de ressources auprès duquel les professionnels pourront suivre l'évolution des techniques et des règlementations : filière BTP et point IE seront complémentaires. Le PIE par sa fonction de veille technologique devrait être en mesure d'accompagner un développement de compétences spécifiques pour les professionnels publics et privés à travers des sessions de formation. Ces derniers auront alors la responsabilité de participer à l'information du grand public, afin de proposer des travaux de réhabilitation ou de construction respectant les obligations de prise en compte de la caractéristique « amélioration énergétique». La disponibilité des « ressources d'ingénieries locales » dans ce domaine de l'efficacité énergétique, permettra à la fois un appui-conseil sur les projets immobiliers privés ou publics (neuf et réhabilitation), et pourra être également un outil d'évaluation des politiques publiques, pour faire évoluer les dispositifs d'aides, en fonction de leur impact. De plus, la règlementation et la standardisation régionale, notamment les aspects de compatibilité avec les techniques et matériaux canadiens seront pris en compte afin de faciliter la possibilité de débouchés commerciaux des professionnels de Saint Pierre et Miquelon vers le marché canadien. Les actions de la Collectivité et de ses partenaires permettront de créer un guide sur les constructions basse consommation reprenant les règlementations françaises et canadiennes. Après l'identification des entreprises/techniciens disposés à se former et à s'engager dans des travaux d'amélioration énergétique, sera élaboré un calendrier de formation technique pour les professionnels. Le cofinancement des formations pourrait se faire à travers des accords entre les organisations professionnelles concernées et les partenaires sociaux par le bais des fonds alloués à la formation professionnelle continue.
RESULTATS ATTENDUS	● Disponibilité de ressources techniques locales ● Réduction de la facture énergétique ● Création d'emplois dans le secteur de l'efficacité énergétique

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet** **Directeur d'axe**	Collectivité territoriale: Direction Général des Services …… Collectivité territoriale: Direction de l'Aménagement et Environnement	DGS, M. Arnaud POIRIER Mme Vicky CORMIER
ANIMATION **Chef de Projet** **Co-animateur(s)**	- Collectivité territoriale …… - ADEME……..	Mme Marion LETOURNEL --
PARTENARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	-Bureaux d'études spécialisés locaux, français (métropole) et canadiens. Experts en efficacité énergétique des bâtiments. - ADEME - CACIMA / FEABTP / Entreprises locales - EDF - FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT - FORMA PRO de la Collectivité Territoriale	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Phase 1 –** Identification des entreprises/techniciens de SPM souhaitant s'engager dans les travaux de construction Basse Consommation **Phase 2** : Accompagner la filière dans la réflexion en cours concernant la création d'un OPCA **Phase 3** : Mise en réseau des professionnels du BTP pour créer une offre globale de travaux d'amélioration énergétique (coordination des différents corps de métiers) **Phase 4-** Planification des formations spécifiques pour professionnels de SPM	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE- ACTION 4.4 : PLAN D'ACCOMPAGNEMENT ET DE MONTÉE EN COMPÉTENCES MULTI ACTEURS	300k€

2015	2016	2017	2018	2019
60 k€	60 k€	60 k€	60 k€	60 k€

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre d'emplois créés et/ou techniciens formés	annuelle	0	

Montants des aides spécifiques attribués (bourses d'études, aides directes...)	annuelle	-	

AXE 5	**STRATEGIE D'INNOVATION ET EXPERIMENTATIONS TERRITORIALES**	
	FICHE-ACTION 5.1	**Engager un dispositif de mobilités formation tutorées**

	Objectif	Promouvoir et accompagner la mobilité des jeunes et améliorer leur insertion professionnelle dans l'Archipel
CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION		**Contexte** Un territoire en mouvement vers un schéma orienté vers une croissance durable est un territoire sur lequel jeunes et actifs se projettent en avenir et en devenir et déploient des stratégies individuelles et collectives d'adaptation et d'acquisition de compétences. Saint-Pierre-et-Miquelon s'appuie, au niveau de la scolarité des 1er et second degrés, sur des plateaux techniques de l'Éducation Nationale permettant une excellente couverture du territoire et une offre de qualité aux conditions de travail privilégiées. En témoignent tout d'abord les taux de réussite égaux sinon supérieurs à ceux de la France métropolitaine ; puis, les faibles effectifs par classe, de l'école primaire au lycée, ainsi que le taux d'équipement en salles de sport, espaces informatiques, vidéoprojecteurs, patinoire, club sportifs, sports nautiques, etc. Une des spécificités de l'Archipel est la place accordée à l'enseignement couvrant différentes filières professionnelles dont certaines relatives au dimensionnement économique actuel du territoire (tertiaire, service aux personnes, construction, mécanique). Toutefois, il s'agit souvent d'un dispositif de formation centré sur les paramètres de première employabilité plus que de la construction de références de plus haute qualification. Ce facteur reflète les particularités du modèle économique local, notamment l'absence à ce jour de secteur à haute valeur ajoutée nécessitant des compétences issues de l'enseignement supérieur. **Des projets de formations supérieures difficiles à identifier et à accompagner** L'une des problématiques sociales et économiques majeures de l'Archipel demeure la fixation de sa population, laquelle est liée aux opportunités économiques et aux perspectives de développement. Sur ce point, l'anticipation des besoins du marché du travail nécessite des données prévisionnelles et des repères de positionnement concernant le moyen terme. Ainsi, hormis l'administration publique, l'absence de secteur d'emploi attractif connu ou émergent rend l'exercice d'anticipation des besoins du marché plus délicat. Faute d'une lecture de débouchés suffisante ou de mise en projection sur la création de leur propre activité, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ont tendance à rechercher un avenir professionnel en dehors du territoire. Le taux de chômage s'élève à 8,4% pour la population active mais il. Il est trois fois supérieur (30,48%) pour les jeunes de moins de 30 ans. Les socioprofessionnels du secteur de la Formation estiment que l'offre disponible d'emplois à faible ou moyenne qualification dans l'Archipel rendrait un étudiant, muni d'un niveau élevé d'études, peu enclin aujourd'hui à y retourner, et ce, alors que la question de l'attachement au territoire n'est pas un sujet de débat. Mais aussi, d'autres jeunes, qui ont acquis leur formation sur place, quittent également l'Archipel pour trouver leur premier emploi, sans l'affirmation de perspectives de retour construites, et ce malgré la richesse et l'expérience découlant de leur mobilité salariale. **Une formation supérieure hors du territoire** L'absence de dispense de formation supérieure en raison de la taille réduite du territoire a conduit la Collectivité à fortement investir dans les bourses accordées aux étudiants. Certains obstacles restent importants notamment les barrières de la langue, la reconnaissance des diplômes ou le coût associé à la durée de parcours formatif. Les informations disponibles (notamment les bourses accordées) permettent d'évaluer à un peu plus de 240 le nombre d'étudiants effectuant leurs études en France ou à l'étranger. Le croisement de données entre les étudiants boursiers et le déficit migratoire (estimé à 300) des jeunes entre 15 et 29 ans suggère là aussi que les jeunes partent plus qu'ils ne reviennent. En outre, le taux d'échec ou de réussite des étudiants boursiers demeure difficile à mesurer faute de pouvoir « tracer » dans le temps le parcours des étudiants. De même, il est à ce jour peu aisé de produire une analyse des facteurs d'échecs ou de difficultés que peuvent rencontrer les bénéficiaires lors de leurs parcours hors du territoire, limitant la mise en conjecture d'une ingénierie spécifique à initier sur le territoire pour appuyer en amont la préparation du jeune et perdurer en contact avec lui. C'est dans ce contexte que la Collectivité souhaite mettre en place un dispositif d'accompagnement auprès de jeunes du territoire visant, d'une part, à développer leurs compétences professionnelles, et ce notamment à travers des projets de formation ou séquences d'apprentissage en mobilités, et à faciliter et encourager, d'autre part, leur projection de vie et de métier sur l'Archipel.

RESULTATS ATTENDUS	➢ Rendre les jeunes acteurs de leurs parcours d'insertion et de leurs projets socio-professionnels ➢ Amener les jeunes à envisager et à construire leur avenir sur l'Archipel ➢ Encourager des expériences dans le cadre de l'éducation non formelle et de la mobilité ➢ Inciter à la création de réseaux multi partenariaux, mobilisant collectivités locales, entreprises, acteurs sociaux, engagés ensemble dans les actions et dispositifs de formation de la jeunesse ➢ Favoriser l'inclusion des politiques d'insertion et de la jeunesse au sein de l'ensemble des politiques territoriales ➢ Impulser un retournement de tendance démographique à moyen terme. ➢ Faire de Saint-Pierre-et-Miquelon un territoire exemplaire et pilote au niveau des PTOM sur la question de la formation de la jeunesse

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES - FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	 Conseil Territorial – Directeur général des Services SODEPAR – Directeur général délégué	 Arnaud POIRIER Olivier GASTON
ANIMATION **Chef de projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	 SODEPAR Centre d'Information et d'Orientation GIP EMVIE	 Sarah TRIPON
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Éducation Nationale Service Formation-Insertion de la Collectivité Territoriale Pôle Emploi Organismes de formation MEDEF Entreprises Diaspora Étudiants et jeunes actifs Préfecture DCSTEP	

ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Étape 1 : Établissement d'un diagnostic « insertion-mobilité » des jeunes dans l'Archipel** Animation de groupes de travail de jeunes Mise en place d'outils d'observatoire de la jeunesse sur la question formation et devenir professionnel **Étape 2 : Constitution et animation d'une cellule partenariale territoriale expérimentale inter-acteurs** Sensibilisation et mobilisation d'acteurs volontaires (entreprises, acteurs de collectivités et des sphères publiques et associatives) Recensement des outils et dispositifs d'appui et d'accompagnement des jeunes déjà existants Formalisation d'outils et d'une méthodologie spécifiques en matière de tutorat et de suivi de projets de jeunes (« contrat mobilités », passeport de compétences, e-portfolio aptitudes et expériences professionnelles, guide du tutorat...) Identification d'un réseau de partenaires en métropole et dans les provinces canadiennes, terres des mobilités de jeunes Détermination des outils et modalités de communication jeunes en mobilité/Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon/partenaires actifs **Étape 3 : Programmation et accompagnement des séquences de mobilités** Préparation des jeunes et des tuteurs et/ou accompagnateurs de parcours Appui et construction des projets/parcours de formation et d'insertion des jeunes Accompagnement et suivi des jeunes et préparation en continu de leurs retours choisis sur l'Archipel Construction des modalités de pérennisation et de transfert du dispositif **Étape 4 : Communication et stratégie d'amélioration continue du dispositif** Déploiement d'une démarche de suivi-évaluation participative associant les jeunes bénéficiaires et partenaires du dispositif visant l'adaptation permanente et la maximisation de l'efficience Information continue des expériences et projets des jeunes sur le territoire pour impulser un cercle vertueux de mobilisation territoriale

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 5.1						**XXXXXX**
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018	2019	2020

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE				
Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle	Épanouissement des habitants	Modes de production et de consommation responsables

+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	**Fréquence d'utilisation**	**Valeur initiale**	**Valeur cible**
Nom de l'indicateur			
Nombre de jeunes candidats au programme de mobilités tutorées	Annuelle	0	-
Durée moyenne des mobilités	Spécifique	0	-
Nombre de jeunes insérés professionnellement dans l'Archipel à l'issue de la période et/ou des expériences de mobilité formation ou apprentissage	Annuelle	0	-

AXE 5	STRATEGIE D'INNOVATION ET EXPERIMENTATIONS TERRITORIALES	
	FICHE-ACTION 5.2	**Valoriser et changer l'image de l'entrepreneuriat**
	Objectif	**Accompagner la mutation du modèle économique de l'Archipel en replaçant l'entrepreneuriat au cœur de la richesse territoriale**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Les entrepreneurs et forces vives de l'Archipel, depuis la fin de la période de croissance liée aux activités de pêche et d'avitaillement portuaire, ont été tenus de se positionner en adaptation permanente et de maintenir un appareil économique de production de biens et de services leur permettant de garantir une résilience territoriale. Dans un premier temps, ce capital d'énergies humaines et d'investissements s'est déployé sur le secteur de la construction et du BTP ; aujourd'hui, le renouvellement visé du schéma économique de Saint-Pierre-et-Miquelon ouvre vers de nouvelles opportunités et ambitionne une diversification de ses segments d'activités et un positionnement différencié du territoire. Le lancement du Schéma de Développement Stratégique a auguré d'une nouvelle dynamique révélant une capacité locale certaine à impulser un « fourmillement d'idées » multi-champs en matière de pistes de développement possibles. La conjonction de ce potentiel entrepreneurial projetant et investissant de nouvelles activités sur le territoire avec la Collectivité fixant le cap et les orientations donne au territoire tout le dimensionnement nécessaire au challenge d'initier un nouveau modèle de croissance et de création d'emplois durables sur Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour autant, le territoire perdure en fragilité culturelle, symbolique et sociétale sur son rapport à la notion d'entreprendre dans le domaine économique et sur la représentation des hommes et des femmes qui ont entrepris ou ambitionnent de le faire, et ce, quelle que soit la forme envisagée de mise en action ou d'initiative. Ainsi, et compte tenu des besoins d'initiatives, un manque est identifié dans la valorisation des démarches entrepreneuriales. Or, un territoire qui s'engage dans une dynamique de reconfiguration de son modèle économique et social a besoin : - de pouvoir s'appuyer sur les forces vives du secteur privé dont la valeur est socialement reconnue, - de travailler sur l'émergence de projets (création ou développement) en rapprochant les profils entrepreneuriaux (et notamment les jeunes en recherche d'orientation, en lien avec la FA .1) des opportunités d'affaires du territoire, - de faciliter le financement intermédié (ex : prêts bancaires, fonds d'investissement) et désintermédié (ex : *crowdfunding*)l, - de soutenir une montée en compétences des porteurs de projets (notamment par des formations et du coaching par des pairs), pour optimiser la complémentarité initiative privée - intervention publique, ceci avant de pouvoir confirmer la mise à disposition de l'ensemble des aides publiques existantes. Il y a de fait, pour la Collectivité et les acteurs promoteurs du Schéma de Développement

	Stratégique, enjeu et défi à porter de la novation territoriale en enclenchant une dynamique de curiosité positive, d'inventivité, d'imagination libérées et d'expérimentation pour insuffler un processus de valorisation du fait et de l'identité d'entreprendre. Cette dynamique pourrait s'appuyer à terme, sur une plateforme internet de *crowdfunding* compte tenu du fort taux d'épargne dans l'Archipel et de l'essor du financement participatif (ex : +100% de fonds collectés entre les premiers semestres 2014 et 2015 en France métropolitaine). De plus, cette initiative pourrait être coordonnée avec le « guichet informatique unique » proposée conformément à l'Axe 1.4.
RESULTATS ATTENDUS	• Changer l'image de l'entrepreneuriat et de la réussite des entrepreneurs et chefs d'entreprise • Développer l'entrepreneuriat et l'affirmation de projets et de vocations de jeunes • Assurer le renouvellement de la génération actuelle des chefs d'entreprises • Appuyer et encourager l'émergence de nouveaux projets de développement et de créations d'entreprises • Favoriser une diversification de l'offre de services et de produits et une démarche d'excellence pour renforcer la compétitivité des entreprises existantes • Renforcer la création de richesses et d'emplois à moyen et long terme • Optimiser le financement des entreprises et donc favoriser leur pérennité • Contribuer à la construction d'une image différenciée positive de valeur de l'Archipel, territoire innovant et entreprenant

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES – FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	 Conseil Territorial – Directeur général des Services SODEPAR – Directeur général délégué	 Arnaud POIRIER Olivier GASTON
ANIMATION **Chef de projet** **Acteurs ressources (hors CT)**	SODEPAR Chefs d'entreprise SODEPAR CACIMA MEDEF ETAT	Danièle PETITEAU
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Éducation Nationale Pôle Emploi Organismes de formation Habitants Diaspora Entrepreneurs en devenir Entrepreneurs locaux Plateformes de crowdfunding , investisseurs étrangers	

ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	L'ensemble des pistes d'initiatives envisagées est à relier de manière spécifique aux dynamiques d'intervention inscrites dans les Fiches-Actions 1.3 et 1.4 de l 'Axe 1 du SDS « Attractivité pour les investisseurs », notamment sur les volets techniques et financiers de l'incitation et de l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes. **Volet 1 : Sensibilisation et communication** Actions d'information et animations multi-cibles sur les réalités de l'entrepreneur et les opportunités d'épanouissement libre du métier d'entrepreneur, notamment au travers de la diversité des modèles économiques (y compris l'économie sociale et solidaire). Les publics visés sont à la fois les jeunes et leurs familles, les acteurs de l'éducation et de l'enseignement, les candidats à la création ou à la reprise d'entreprise, les chefs d'entreprises installés en recherche d'opportunités de développements ou en réflexion sur l'adaptation de leurs entreprises aux mutations de leur environnement. Actions d'immersion, de découverte et de partage de la sphère du quotidien des entrepreneurs locaux. Actions dans le cadre de structures d'insertion par l'économique pour repérer les potentiels profils d'entrepreneurs, les coacher, et les accompagner dans leurs projets. Actions de communication de valorisation des succès de l'entrepreneuriat local, y compris par un concours innovation (l'innovation étant entendue dans tous ses aspects : pas seulement technologique, mais également sociale, et plus généralement dans tous les nouveaux processus organisationnels). Actions d'information large sur le volet économique du Schéma de Développement Stratégique. **Volet 2 : Dynamique de réseau de mentorat de l'entrepreneuriat local** Création d'un réseau local de type « business angels ». Développement de modalités de coaching « entre pairs » en accompagnement et en suivi des porteurs de projets. Actions de soutien et d'appui aux créateurs dans leur organisation personnelle et familiale. La mise en œuvre de ces initiatives d'appui et de valorisation du statut et de l'opportunité d'entreprendre procédera de la constitution préalable d'un groupe de chefs d'entreprise volontaires, cellule de créativité et d'innovation assurant la finalisation des projets envisagés et alimentant au fil de l'eau en pistes d'actions nouvelles cette thématique territoriale.

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 5.2						**150 K€**
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Concours innovation		30 K€	30 K€	30 K€	30 K€	30 K€

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	**Fréquence d'utilisation**	**Valeur initiale**	**Valeur cible**
Nom de l'indicateur			
Nombre de nouveaux créateurs d'entreprises	Annuelle	-	-
Nombre de binômes de mentorat / créateurs d'entreprise initiés et actifs	Annuelle	-	-

AXE 5	STRATEGIE D'INNOVATION ET EXPERIMENTATIONS TERRITORIALES	
	FICHE-ACTION 5.3	**Initier un processus de veille créative territoriale**
	Objectif	**Alimenter et enrichir la stratégie d'innovation et la capacité continue de l'Archipel de produire adaptations et expérimentations**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** L'engagement d'une politique d'innovation territoriale repose intrinsèquement sur la capacité du territoire et des acteurs parties prenantes de développer en continu une posture active ouverte, curieuse et observatrice. Pour ce faire, la mise en place d'une stratégie de veille stratégique de l'innovation apparaît comme un facteur clé déterminant conditionnant la réussite du processus de transformation territoriale. Depuis presque une vingtaine d'années maintenant, l'idée d'une veille territoriale a émergé en France et s'est répandue dans la plupart des niveaux de collectivités initiatrices de projets de développement ou d'aménagement prospectif. A l'instar de la démarche d'intelligence économique territoriale qui l'englobe, elle fut considérée au moins dans un premier temps comme l'application du processus de veille à l'échelle du territoire. Depuis, de nombreux dispositifs d'intelligence territoriale ont vu le jour, dont le pôle de compétitivité forme le dispositif le plus abouti, ou tout au moins le plus médiatisé. Le Schéma de Développement Stratégique de Saint-Pierre-et-Miquelon, de par l'ambition partagée et mobilisatrice de conduite du changement qu'il développe, guide logiquement le territoire à produire de l'innovation stratégique, et ce faisant, à accentuer la construction d'un

	positionnement spécifique différencié dans un espace régional mouvant et pour partie concurrentiel. La dynamique de veille induite de ce challenge territorial doit générer informations et analyses permettant aux décideurs et forces créatrices du territoire d'agir sur leur environnement, de réagir activement, d'anticiper les changements et d'innover. De forme singulière, ce processus de veille doit se positionner et se calibrer entre veilles concurrentielle et prospective. On parle en ce sens de **veille créative**. Pour l'Archipel, la veille créative se donne pour ambition de répondre à des problèmes décisionnels, et ainsi d'imaginer et d'explorer de nouveaux espaces de pensée associés à des marchés et des champs d'innovation. Pour ce faire, les acteurs parties prenantes, en empruntant des modalités collaboratives de créativité et d'inventivité, seront amenés à gagner en usages et réflexes pour envisager et stimuler des idées nouvelles pour considérer un problème sous des angles bien différents qu'à l'habituel. Ce processus de veille et d'exploitation partagée d'informations vérifiées et de projets évalués : - pourra s'apparenter d'une part à l'assemblage de méthodes et de techniques de veille dédié aux pratiques et aux profils des acteurs créatifs et innovants (chefs d'entreprises, acteurs sociaux, artistes, architectes, etc.), - consistera d'autre part en la mise en œuvre de techniques créatives pour faire de la veille avant tout orientée vers la surveillance et l'identification d'idées nouvelles et d'innovations, - devra être relié à la veille sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Parmi les techniques qui seront déployées et mises en usage du territoire, on peut citer les outils du Web 2.0 tels que les réseaux sociaux, des méthodes d'aide à la génération d'idées telles que le brainstorming, voire l'utilisation de jeux de stratégie comme support à la présentation d'informations et d'aide à l'analyse et à l'anticipation d'opportunités de marché. Afin d'irriguer le territoire en énergies nouvelles et afin d'accentuer sa force créatrice, cette stratégie de veille doit être partagée par tous (ou par groupes d'acteurs), à tous les niveaux du territoire. La richesse, et donc par extension l'opportunité de décaler son champ de vison, son mode d'analyse, de découvrir et d'être innovant passe par l'addition des savoirs, ainsi que par des décloisonnements, des échanges, et un corpus de connaissance évolutif. Ce faisant, l'Archipel, en concordance de l'ambition fixée dans son Schéma de Développement Stratégique, engage son évolution en tant que territoire apprenant et innovant, lui même à terme diffuseur d'innovations.
RESULTATS ATTENDUS	➢ Enrichir le territoire et ses acteurs d'informations et d'outils d'analyse des démarches et processus de projets et de changement ➢ Dynamiser la force et l'ingénierie créatrices territoriales ➢ Détecter les projets entrepreneuriaux en émergence ➢ Valoriser la diaspora et les parrainages d'entrepreneurs locaux ➢ Contribuer à la diversification de l'offre de biens et services produits ➢ Favoriser la construction d'une image différenciée positive de valeur de l'Archipel, territoire apprenant, innovant et entreprenant

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES – FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	 Conseil Territorial – Directeur général des Services SODEPAR – Directeur général délégué	 Arnaud POIRIER Olivier GASTON

ANIMATION **Chef de projet** **Acteurs ressources**	 SODEPAR Chef de Projet SDS Directeurs des 5 axes du SDS	 Sarah TRIPON
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Services de l'État Pôles et services de la Collectivité Territoriale Municipalités de Saint-Pierre et de Miquelon Conseil Économique et Social Conseil Territorial des Jeunes Chefs d'entreprises Organismes de l'action sociale et de la solidarité Organismes de formation Associations sportives, culturelles et de loisirs Acteurs tiers ressources et opérateurs de réseaux de veille et d'innovation hors territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon Diaspora Autres PTOM de l'Union Européenne et OCTA CACIMA (dont observatoire économique)	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	La mise en place d'une stratégie et dispositif de veille créative territoriale s'attachera à la fois à formaliser une méthodologie de veille précise et à proposer une démarche d'animation et de communication territoriales afférente visant la diffusion des informations, leur mise en analyse partagée et l'émergence d'initiatives ou d'actions innovantes en réponse à des problématiques et/ou des enjeux de territoire spécifiquement identifiés. **Volet 1 : Méthodologie de veille** Déterminer collaborativement les champs d'investigation et/ou thématiques de recherche prioritaires (exemple : secteur touristique et notamment un segment pas exploré par l'archipel, qui est le tourisme d'affaires). Identifier et hiérarchiser les besoins en information. Répertorier les sources pertinentes et les valider en mettant en place des tableaux de bord et des indicateurs de qualité, dans le cadre d'un travail en réseau des différentes structures à la source de ces données (données sectorielles de l'observatoire géré par la CACIMA, données GPECT, du GIP EMVIE, cellule de veille mise en place dans le cadre de la FA, etc.). Rechercher l'information sur les plateformes et via les réseaux adéquats. Élaborer des notes d'analyse, de méthodologies et d'opportunités d'approfondissement d'analyse des informations et innovations, de leur transférabilité et des mises en liens inter-acteurs . **Volet 2 : Animation territoriale et communication/diffusion de l'information** Constituer des groupes créatifs cibles d'analyse et d'exploitation des informations issues de la veille. Organiser des séances de créativité et de simulations de projets d'innovation territoriale multi-acteurs Développer des outils communication de web pour la diffusion des informations et des champs d'innovation investis. Intégrer cet outil de veille dans le parcours entrepreneurial (que ce soit dans un processus de création, de reprise ou de développement d'entreprise). Les étapes de ce parcours comprennent la phase « Partage d'information », la phase « couveuse » dans laquelle le porteur de projet est accompagné de l'idée à l'action, la phase « Pépinière » (pour les entreprises déjà créées, soit localement, soit désirant s'implanter à Saint-Pierre-et-Miquelon), dans le secteur des services et les métiers d'art ou bénéficiant de la plateforme des accompagnateurs pour les autres secteurs (réseau des services d'appui aux entreprises et coaches par les pairs). Participer de manière active à l'émergence d'une culture réseau sur le territoire. Diffuser en retour sur les réseaux partenaires et auprès des autres territoires (territoires de partenariat projets, territoires cibles de la stratégie marketing, autres PTOM) les innovations opérationnelles et expérimentations engagées de par le processus d'innovation de l'Archipel.	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 5.3						
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018	2019	2020

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE															
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale	Valeur cible
Nom de l'indicateur			
Nombre de participants aux ateliers de veille créative du territoire	Annuelle	-	-
Nombre d'actions ou de projets innovants révélés par le dispositif de veille et transformés en initiative territoriale	Annuelle	-	-

AXE 5	STRATEGIE D'INNOVATION ET EXPERIMENTATIONS TERRITORIALES	
	FICHE-ACTION 5.4	**Définir un Schéma Territorial Directeur de l'Aménagement du Numérique**
	Objectif	**Déployer et valoriser les réseaux numériques à très haut débit sur le territoire**

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION	**Contexte** Avec l'essor des technologies de l'information et de la communication, le haut débit est devenu essentiel au grand public comme aux professionnels. Cependant, les indispensables déploiements d'infrastructures varient selon les territoires. Les opérateurs privés s'inscrivent naturellement dans une logique de rentabilité, qui les amène à investir dans les zones les plus denses. Les collectivités en revanche souhaitent un développement équilibré pour leurs territoires, et s'impliquent donc depuis une dizaine d'années dans l'aménagement numérique. Le déploiement du très haut débit qui s'amorce aujourd'hui, et notamment celui des réseaux de fibre optique, représente pour elles un investissement d'avenir et un fort enjeu de croissance. **Elaboration d'un projet d'aménagement numérique territorial partagé** Dans un contexte d'arrivée d'un câble sous-marin sur l'archipel, préfigurant une amélioration de l'acheminement des communications électroniques, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de Saint-Pierre-et-Miquelon doit constituer le document de référence formalisant les objectifs de desserte numérique du territoire. Les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique recensent ainsi les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifient les zones qu'ils desservent et présentent une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné. Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé. Ce SDTAN constitue donc un outil de cadrage, qui présente des orientations stratégiques cohérentes avec les spécificités d'un territoire, pour assurer un taux de couverture maximale en haut débit fixe et mobile, voire en très haut débit. A moyen et long terme, la mise en place d'un réseau numérique dense, fiable, avec des coûts d'exploitation supportables pour les acteurs publics et privés, doit permettre d'enclencher une nouvelle dynamique territoriale et régionale au sein de l'archipel. Comme dans chaque projet donné sur un territoire, le STDAN doit être élaboré en concertation avec l'ensemble des parties-prenantes. Des réunions d'échanges seront ainsi organisées tout au long de la démarche pour présenter les évolutions du projet et recueillir les expériences et besoins de chacun.

RESULTATS ATTENDUS	➢ Analyse de la situation et des potentialités de l'Archipel en matière de numérique ; ➢ En se basant une évaluation technico-économique, recommandations en matière développement des usages par les administrations, les entreprises et les citoyens ; ➢ Définition des orientations stratégiques pour homogénéiser l'accès du numérique sur l'ensemble du territoire et favoriser l'accès de tous à Internet ; ➢ Déploiement d'une offre de services à très haut débit par les opérateurs. ➢ Désenclavement de l'archipel grâce au réseau numérique.

DEPLOIEMENT OPERATIONNEL		
	STRUCTURES – FONCTION	**PERSONNE REFERENTE**
PILOTAGE **Chef de Projet SDS** **Directeur d'axe**	 Conseil Territorial – Directeur général des Services SODEPAR – Directeur général délégué	 Arnaud POIRIER Olivier GASTON
ANIMATION **Chef de projet**	SODEPAR	Olivier GASTON
PARTENARIAT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Services de la collectivité et de l'Etat Entreprises Opérateurs Mairies de Saint Pierre et de Miquelon	
ETAPES DE MISE EN OEUVRE ET MOBILISATION DES ACTEURS	**Pilotage et suivi de l'étude** • un *Comité de Pilotage* présidé par le Président de la Collectivité ou son représentant associant les membres de son choix, et les représentants du groupe technique à qui il sera rendu compte à l'issue de chaque phase de l'étude. Il appréciera la qualité du travail fourni et prendra les décisions stratégiques sur les choix qui lui seront soumis. • un *Groupe Technique* composé des acteurs locaux pouvant contribuer directement au bon déroulement de l'étude, services de la Collectivité comme des autres acteurs publics du territoire (services de l'Etat, services de la collectivité, organismes consulaires, chargé de mission TIC, etc.). • un *prestataire* pour accompagner et assister le pilotage et le suivi de l'étude. Il assurera l'animation des deux instances ainsi que des groupes de travail. **Déroulement de l'étude en deux volets** 1/ Volet relatif aux infrastructures numériques : • étape 1 : fixer les ambitions en matière de desserte numérique, • étape 2 : analyser les paramètres du territoire concernant la montée en débit et l'évolution vers le très haut débit, • étape 3 : élaborer le projet d'aménagement numérique, • étape 4 : finaliser et diffuser le schéma directeur. 2/ Volet relatif aux usages et services numériques • Etape 1 : Etat des lieux/bilan des usages en matière de TIC par catégories d'usagers et analyse prospective sur leur évolution à moyen terme, en prenant en compte la connectivité au câble sous-marin s'interconnectant avec le Canada. • Etape 2 : Formation de la stratégie et déclinaison des actions à mettre en œuvre pour favoriser le développement des usages numériques	

MONTANT PRÉVISIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC POUR LA FICHE-ACTION 5.1						100k€
ENGAGEMENT PREVISIONNEL	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		100k€				

CONTRIBUTIONS AUX FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE														
Lutte contre le changement climatique			Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources			Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle			Épanouissement des habitants			Modes de production et de consommation responsables		
+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++	+	++	+++

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Fréquence d'utilisation	Valeur initiale 2014	Valeur cible 2019
Nom de l'indicateur			

Débit offert par l'observateur (et effectivement observé)	Annuelle	2Mo/sec	10Mo/sec
Nombre de foyers connectés en très haut débit	Annuelle	0	1000
Nombre de réunions participatives pour l'élaboration du STDAN	Semestrielle		